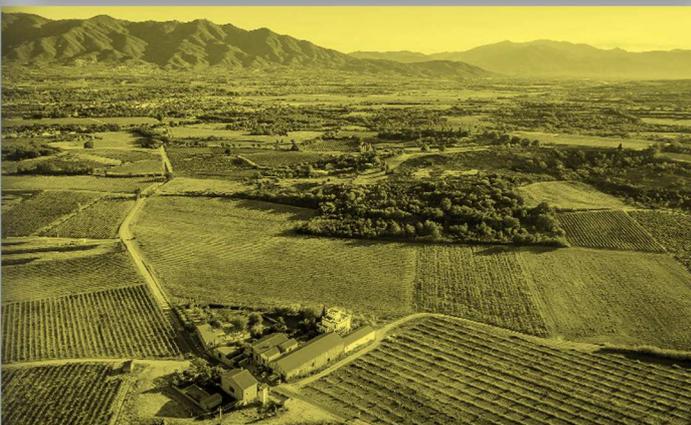
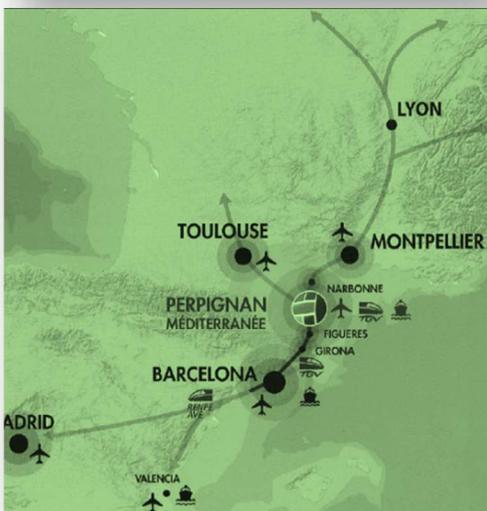


**CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE avec  
PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE et la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ROUSSILLON  
2022-2028**



# SOMMAIRE

## Table des matières

<b>PREAMBULE – BILAN CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2018-2021 .....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 1 : OBJET .....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 2 : DUREE.....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 3 : PROJET DES TERRITOIRES DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ROUSSILLON.....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION .....</b>	<b>31</b>
<b>ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES VIS-A-VIS DU TERRITOIRE .....</b>	<b>37</b>
<b>ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D’ENGAGEMENT A L’HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ROUSSILLON .....</b>	<b>48</b>
6.1 - LES TRAJECTOIRES D’ENGAGEMENT DES PARTENAIRES.....	48
6.2 - OBJECTIFS STRATEGIQUES PARTAGES ET MESURES OPERATIONNELLES.....	71
<b>ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT .....</b>	<b>72</b>
<b>ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT .....</b>	<b>72</b>
<b>ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT.....</b>	<b>73</b>
<b>ARTICLE 10 : GOUVERNANCE.....</b>	<b>74</b>
<b>ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L’INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE .....</b>	<b>75</b>
<b>ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE.....</b>	<b>76</b>
12.1 LE PROGRAMME OPERATIONNEL ANNUEL, OUTIL DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU CONTRAT .....	76
12.2 – LE PROGRAMME PLURIANNUEL PREVISIONNEL DE PROJETS ET D’INVESTISSEMENTS 2022-2028, OUTIL DE SUIVI PLURIANNUEL INDICATIF DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE .....	77
<b>ARTICLE 13 : MODALITES D’EVALUATION .....</b>	<b>77</b>
<b>ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D’INFORMATION.....</b>	<b>77</b>
<b>ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS .....</b>	<b>77</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>79</b>



La Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, représenté par Robert VILA, son Président,

La Communauté de Communes Sud Roussillon, représentée par Thierry DEL POSO, son Président,

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales représenté par Hermeline MALHERBE, sa Présidente,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07),

Vu la délibération de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole n° xxx en date du xxx,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Sud Roussillon n° xxx en date du xxx,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales n° xxx en date du xxx,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional n° xxx en date du xxx approuvant le Contrat Territorial Occitanie

Il est convenu ce qui suit :

## **PREAMBULE – BILAN CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2018-2021**

Sur la période 2018-2021, la première génération des politiques territoriales de la Région Occitanie a permis de structurer des Territoires de Projet sur l'ensemble de la région à travers 56 Contrats Territoriaux Occitanie. Ces contrats ont à ce jour, permis de programmer plus de 5 000 projets, représentant un investissement global de 3 milliards d'euros sur les territoires, avec une participation de la Région à hauteur de plus de 500 millions d'euros, dans des domaines aussi divers et essentiels que le cadre de vie, la transition écologique et énergétique, les grands équipements de centralité, les services, les infrastructures de développement économique, la culture et la valorisation du patrimoine, le sport, le tourisme, ...

### **BILAN DE LA PROGRAMMATION 2018-2021**

Montant total des opérations inscrites à la programmation 2018-2021 : .....	<b>172 998 587 €</b>
Dont montant total des opérations PMM : .....	<b>162 491 733 €</b>
Dont montant total des opérations CC Sud Roussillon : .....	<b>10 254 196 €</b>
..... Soit <b>203 opérations inscrites à la programmation dont 182 pour PMM et 20 pour CC Sud Roussillon</b>	
Montant total du financement Région attribué : .....	<b>23 581 248 €</b>
Montant total du financement Région attribué pour PMM : .....	<b>21 910 987 €</b>
Montant total du financement Région attribué pour CCSR : .....	<b>1 596 990 €</b>
Taux financement Région : .....	<b>18,79 %</b>
<b>Dont Taux financement Région pour PMM : .....</b>	<b>18,40 %</b>
<b>Dont Taux financement Région pour CCSR : .....</b>	<b>25,55 %</b>

- **Enjeu 1 : REGION DE L'ACCUEIL : défi de la promotion sociale et de l'excellence environnementale**

Montant total du financement Région attribué : .....	<b>8 852 025 €</b>
Dont montant total du financement Région attribué pour PMM : .....	<b>8 001 082 €</b>
Dont montant total du financement Région attribué pour CCSR : .....	<b>777 672 €</b>

- **Enjeu 2 : REGION DES INTERDEPENDANCES : défi des réciprocitys pour garantir le développement local**

Montant total du financement Région attribué : .....	<b>7 263 858 €</b>
Dont montant total du financement Région attribué pour PMM : .....	<b>6 943 858 €</b>
Dont montant total du financement Région attribué pour CCRS : .....	<b>320 000 €</b>

- **Enjeu 3 : REGION DES OUVERTURES : défi du rayonnement régional au service de tous**

Montant total du financement Région attribué : .....	<b>7 465 364 €</b>
Dont montant total du financement Région attribué pour PMM : .....	<b>6 966 046 €</b>
Dont montant total du financement Région attribué pour CCRS : .....	<b>499 318 €</b>

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT.

Face à ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques, le PACTE VERT Occitanie repose sur trois grands piliers :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
2. Le rééquilibrage territorial ;
3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : **faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.**

Les Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) ont ainsi pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées, par le PACTE VERT.

## ARTICLE 1 : OBJET

---

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le **cadre privilégié de Dialogue stratégique et de gestion avec les territoires** pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT.

Il organise le **partenariat entre les différents cosignataires** et constitue la « **feuille de route stratégique** » partagée. Les signataires du contrat sont : Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, la Communauté de Communes Sud Roussillon, le Département des Pyrénées-Orientales et la Région Occitanie pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

Véritable contrat d'objectifs, ce contrat établit les objectifs stratégiques partagés 2022-2028 par l'ensemble des cosignataires, pour :

- **Promouvoir un nouveau modèle de développement**, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.
- **Agir pour l'attractivité**, la **cohésion sociale**, la **croissance durable** et **l'emploi** dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- **Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.**

Il contribue dans cette perspective à :

- Encourager les **dynamiques innovantes**, **accompagner les projets prioritaires** et **consolider les atouts** du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- **Soutenir le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.**

## ARTICLE 2 : DUREE

---

Le présent contrat est conclu pour une période qui prend effet à compter de sa date d'approbation par l'ensemble des partenaires et **s'achèvera le 31 décembre 2028.**

## ARTICLE 3 : PROJET DES TERRITOIRES DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ROUSSILLON

---

### 3.1 Présentation du territoire et de la structure porteuse du Contrat Territorial Occitanie (CTO)

#### 3.1.1 Perpignan Méditerranée Métropole (PMM), le cœur du Roussillon ; la Communauté de Communes Sud Roussillon, une intercommunalité historique et de proximité

L'EPCI Perpignan Méditerranée Métropole (PMM), créé en 2001, a évolué de communauté de communes à communauté d'agglomération pour devenir, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, communauté urbaine.

Située au cœur de l’amphithéâtre naturel et agricole que constitue la plaine du Roussillon, le territoire de la **Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole (PMM)**, composé de **36 communes** (Cf. Liste 1), s’étend sur **617 km<sup>2</sup>** (soit environ 15% du territoire départemental).

BAHO, BAIAS, BOMPAS, CABESTANY, CALCE, CANET-EN-ROUSSILLON, CANOHÈS, CASES-DE-PÈNE, CASSAGNES, ESPIRA-DE-L’AGLY, ESTAGEL, LE BARCÈRES, LE SOLER, LLUPIA, MONTNER, OPOUL-PERILLOS, PERPIGNAN, PEYRESTORTES, PEZILLA-LA-RIVIÈRE, POLLESTRES, PONTEILLA-NYLS, RIVESALTES, SAINTE-MARIE-LA-MER, SAINT-ESTÈVE, SAINT-FELU-D’AVALL, SAINT-HIPPOLYTE, SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE, SAINT-NAZAIRE, SAIEILLES, TALUTAVEL, TORREILLES, TOULOUGES, VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE, VILLENEUVE-DE-LA-RAHO, VILLENEUVE-DE-LA-RIVIÈRE, VINGRAU.

Liste 1\_Liste des communes Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine

La Communauté de Communes Sud-Roussillon (CCSR), premier EPCI des Pyrénées-Orientales effectif au 1er janvier 1993, regroupe 6 communes (Cf. Liste 2) et 24 367 habitants permanents autour de la ville-centre de Saint-Cyprien et ses 11 190 habitants (population décuplée en été qui avoisine 100 000 résidents).

ALENYA, CORNEILLA-DEL-VERCOL, LATOUR-BAS-ELNE, MONTESCOT, SAINT CYPRIEN, THEZA

Liste 2\_Liste des communes de la Communauté de Communes Sud-Roussillon

Ce territoire pluriel et solidaire, celui de PMM associé à CCSR, associe **communes littorales, communes urbaines du cœur de métropole, communes de la plaine roussillonnaise et communes de piémont pyrénéen**.

Perpignan Méditerranée Métropole (PMM) est concerné par **une façade maritime de 22 km**, deux espaces lagunaires principaux et 2900 ha d’espaces naturels protégés. Elle est traversée par deux fleuves côtiers majeurs, **la Têt et l’Agly**, complétés par le Réart, qui regagnent la mer depuis les Pyrénées.

Sud Roussillon occupe une place singulière dans le paysage roussillonnais. Elle forme une **articulation entre le territoire urbain** de Perpignan Méditerranée Métropole, et la **zone frontalière** de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris. Elle est le **cœur battant de la plaine du Roussillon**, en lien direct avec la mer.

Condensé de la plaine du Roussillon autour d’espaces naturels, agricoles et littoraux de valeur, son territoire est structuré Est-Ouest sur le bassin versant de l’Agouille de la mar, et par une desserte en peigne RD612-RD22 reliant les deux grands axes Nord-Sud qui créent l’accessibilité du territoire (RD914 et RD81 sur le littoral).

Plusieurs influences et identités composent donc le territoire de contractualisation : urbaine, littorale - qu’elle soit lagunaire et/ou maritime, fluviale - le long de la Têt et de l’Agly, et agricole-viticole (Cf. Figure 1)

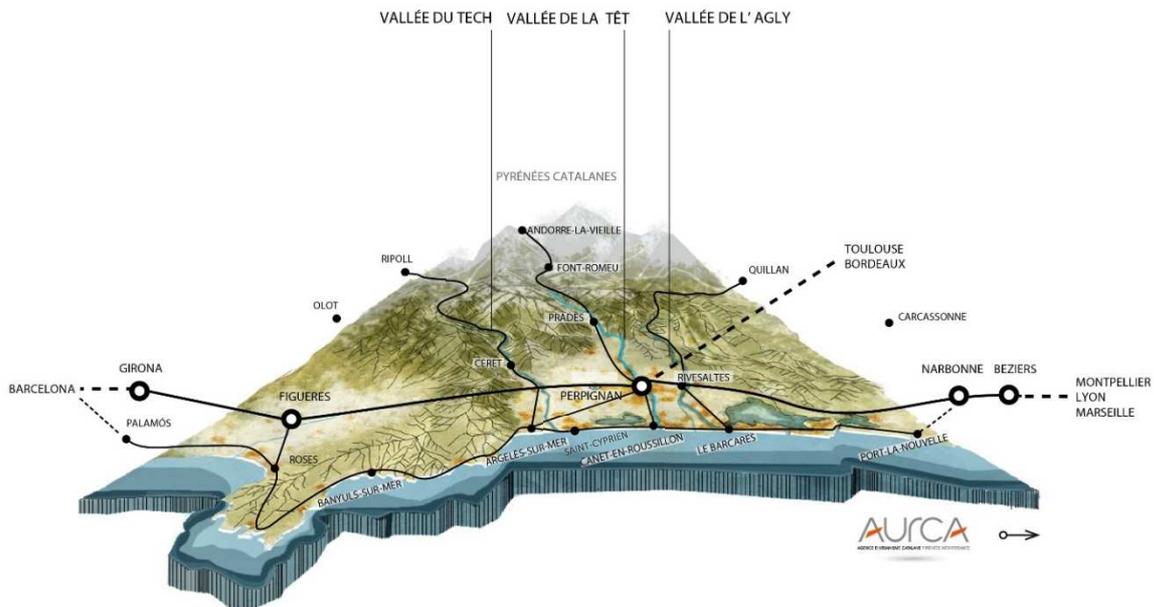
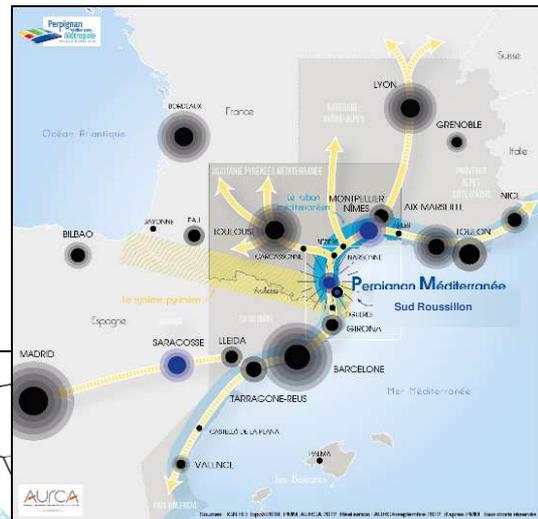
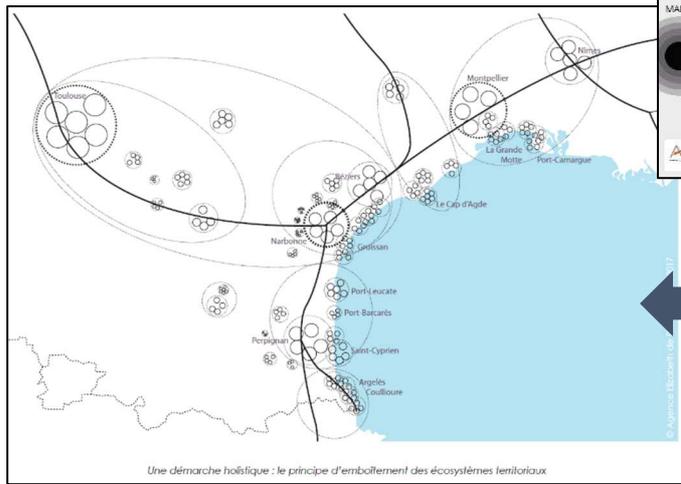


Figure 1 : Situation du territoire de PMM et de CCSR

Un territoire d’exception, inscrit également dans l’espace catalan transfrontalier qui associe le département des Pyrénées-Orientales, la province de Girona, les villes de Perpignan, Figueres et Girona.

### 3.1.2 Un territoire d'interfaces pour une métropole et une intercommunalité à la fois méditerranéenne, pyrénéenne, porte d'entrée de l'espace catalan transfrontalier

**Territoire équilibré** qui tire profit de sa situation géographique en bord de Méditerranée, **sur un corridor transfrontalier stratégique** à l'échelle européenne, et **aux portes des Pyrénées** qui viennent enserrer la plaine du Roussillon et servent d'écrans à plusieurs communes de la métropole (Corbières catalanes et massif de Força Real), le territoire de PMM et de la CCSR s'inscrit au sein de quatre grands espaces qui se chevauchent, à savoir : **le bassin méditerranéen, le massif des Pyrénées, l'espace catalan transfrontalier et l'espace Sud-Est régional.**



Emboîtement de l'écosystème territorial de Saint-Cyprien et Sud-Roussillon dans la plaine du Roussillon et l'espace métropolitain de Perpignan

*In Rapport final MISSION LITTORAL 21, page 10, avril 2017, Portzamparc*

#### Une métropole et une intercommunalité méditerranéenne

Perpignan Méditerranée s'inscrit dans l'arc Ouest-Méditerranéen. Quatre communes se partagent sa façade littorale, participent à « l'industrie touristique littorale » et contribuent au développement de l'économie maritime : l'économie bleue. Trois autres communes en appui sont concernées par une façade lagunaire.

Sud Roussillon occupe une place singulière dans le paysage roussillonnais. Elle s'étend sur un territoire de 40,7 km<sup>2</sup> résolument tourné vers la mer avec près de 5 km de façade maritime. Son profil économique est fortement marqué par un tourisme balnéaire et de loisirs dont le modèle peu productif nécessite d'être repensé à l'aune des nouvelles transitions. Le Port de Saint-Cyprien, centralité majeure de l'économie touristique et nautique de Sud Roussillon, troisième port de plaisance européen, constitue un enjeu économique majeur pour l'avenir de la Ville, conditionnant à la fois son attractivité, son identité et son développement.

#### Une métropole pyrénéenne ; une intercommunalité diversifié, structurée et multipolarisée

Perpignan Méditerranée est une métropole péri-pyrénéenne qui s'appuie et irrigue ses vallées et plaines Pyrénéennes mitoyennes. Elle s'inscrit aux portes du massif transfrontalier des Pyrénées, dans un vaste quadrant Bordeaux-Bilbao-Barcelone-Montpellier de 21 millions d'habitants. La vallée de la Têt permet un accès direct et relativement court aux Pyrénées-Catalanes et à ses stations thermales et de sports d'hiver, et à l'Andorre et l'Ariège. La vallée de l'Agly offre un accès aux Corbières, aux Fenouillèdes et aux Pyrénées audoises et ariégeoises.

Sud Roussillon est un condensé de la plaine du Roussillon autour d'espaces naturels, agricoles et littoraux de valeur. Son armature territoriale est structurée par le « bipôle » Saint-Cyprien – Latour-Bas-Elne et leurs 12 860 habitants cumulés, assorti de quatre autres communes ayant chacune une fonction de centralité avérée (Corneilla-del-Vercol, Alenya, Théza, Montescot).

Sud Roussillon est un territoire multipolarisé, indépendamment des périmètres administratifs ou de projets. L'articulation avec Perpignan et son cœur de métropole, ou encore les liens fonctionnels forts avec Elne, Canet-en-Roussillon ou Argelès-sur-Mer en témoignent.

### Une métropole et une intercommunalité européennes, porte d'entrée de la péninsule ibérique

Perpignan Méditerranée occupe une place singulière au sein de la région Occitanie-Pyrénées Méditerranée. Elle est une métropole catalane qui s'inscrit dans un réseau de villes transfrontalier connecté par la grande vitesse ferroviaire (Figueres, Girona, Barcelona, Tarragona), lui-même intégré dans un espace transfrontalier plus large. A 30 mn d'une frontière, et à moins de 2h de la ville-monde qu'est Barcelone, Perpignan Méditerranée est à la fois un espace métropolitain « tête de pont » vers la péninsule ibérique et une porte d'entrée sur le marché français, en atteste le déploiement de la filière logistique. De par sa situation d'interface, elle est par ailleurs le nouveau siège du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée et accueille un Consulat d'Espagne mais également une Délégation de la Generalitat de Catalunya.

Sud Roussillon est également une interface entre le territoire de Perpignan Méditerranée Métropole et la zone frontalière de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris.

### Une métropole, 3<sup>ème</sup> pôle urbain régional

Grâce à son poids démographique, économique et ses fonctions métropolitaines, Perpignan Méditerranée s'inscrit dans l'armature urbaine régionale. Elle constitue l'unique Communauté Urbaine et la troisième agglomération de la nouvelle région et entend se donner les moyens d'exister en valorisant son positionnement unique de pôle urbain majeur à l'échelle régionale et transfrontalière (Cf. Figure 2).

Perpignan Méditerranée évolue aux côtés d'autres établissements publics et associations territoriales avec lesquels sont nouées des habitudes de travail, à l'image des Communautés de communes Sud Roussillon ou encore Agly-Fenouillèdes.

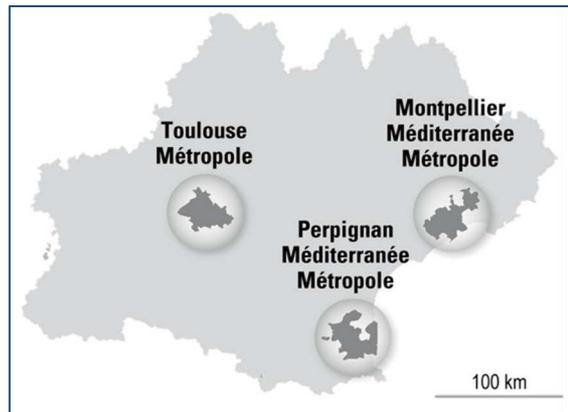


Figure 2 : PMM, une eurométropole d'équilibre

### **3.2 Résumé du diagnostic de territoire identifiant les besoins recensés et le potentiel de développement du territoire dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales**

#### *Perpignan Méditerranée Métropole (PMM), une eurométropole d'équilibre au service de l'attractivité régionale forte de son identité catalane et trait d'union entre Pyrénées et Méditerranée* *Sud Roussillon, un territoire attractif à forte identité au cœur du littoral catalan*

Par ses spécificités et sa situation géographique, PMM, Métropole atypique à laquelle s'associe la Communauté de Communes Sud Roussillon, bénéficie de nombreux atouts différenciants qui en font un territoire d'équilibre au niveau régional (cf. annexe 1).

Plusieurs diagnostics récents, croisés avec des ateliers d'élus, la contribution des directions et services de PMM et du Conseil de Développement Citoyen, et de la grande consultation citoyenne ont permis d'établir un portrait de territoire, confronté à 8 grands défis à relever.

Nous présentons ci-dessous les tendances marquantes pour le territoire :

#### **① Un héritage et un avenir culturels, Catalans et Méditerranéens, confrontés aux défis du XXI<sup>ème</sup> siècle**

Perpignan Méditerranée ainsi que Sud Roussillon s'inscrivent dans un territoire à **forte identité catalane, méditerranéenne** et riche de son brassage culturel au gré des composantes et vagues migratoires et de la culture française. Cette identité millénaire enrichie, a longtemps servi de base au lien social.

Aujourd'hui notre territoire se cherche et s'interroge dans un contexte déstabilisant de globalisation et standardisation. Il connaît un double mouvement, avec une **réappropriation** et réinterprétation de la **culture catalane** qui se manifeste par un **intérêt renouvelé pour la langue** (en immersion, bilinguisme, en cours du soir, ou au sein d'entreprises), pour son patrimoine immatériel (musiques, danses, arts, gastronomie, etc.), dans les événements populaires comme les fêtes, festivals et les événements sportifs. Parallèlement, et paradoxalement,

l'espace social du Catalan se contracte, sa visibilité dans l'espace public reste confidentielle, et un glissement vers une certaine folklorisation ou opportuniste économique pointe.

## ② Des atouts naturels considérables à mieux mettre au service de la transition écologique et énergétique

Au cœur de la plaine roussillonnaise, Perpignan Méditerranée bénéficie d'un territoire composite aux nombreux atouts. Étendue des contreforts des Corbières à la mer Méditerranée, la communauté urbaine embrasse **différents milieux agricoles, boisés, naturels, lagunaires et littoraux** qui constituent le cadre de vie des populations regroupées dans les tissus urbains. Cette mosaïque d'espaces confère une **grande richesse et diversité paysagère** ainsi qu'une **importante biodiversité** au territoire.

Sud Roussillon quant à elle, s'inscrit à cheval sur deux grands ensembles paysagers, à savoir la plaine agricole du Roussillon matérialisée localement par un espace bocager d'intérêt, et la côte sableuse et lagunaire nord-catalane. Baignée par la Mer Méditerranée, mais également concernée par la zone humide de l'étang de Canet-Saint-Nazaire, elle est encadrée par le voisinage du fleuve côtier Tech au Sud et du Réart au Nord. Sud Roussillon est parcourue par un **réseau de canaux**, au premier rang desquels le Canal d'Elne irrigue les secteurs de maraîchage et d'arboriculture. Outre son rôle dans la structuration du territoire, ce patrimoine représente un potentiel important pour **valoriser la qualité paysagère, améliorer la qualité de vie**, développer les **liaisons douces** et les **circuits touristiques** ou encore développer le capital attractif et identitaire du territoire.

Par ailleurs, si l'absence d'industrie a pu pénaliser le développement économique du territoire, elle se traduit aujourd'hui par un **cadre de vie plus préservé** qu'ailleurs. Les différents signaux environnementaux sont au vert (qualité de l'eau et des milieux aquatiques, de l'air, des sols...) et la **richesse écologique importante**. Différents zonages en témoignent et des outils nouveaux ont été instaurés pour mieux les protéger et les valoriser : Parc Naturel régional Corbières Fenouillèdes et Parc Naturel Marin du Golfe du Lion.

**Les gisements d'énergie sont divers et abondants : soleil, vent, biomasse, chaleur fatale...** La topographie et la concentration de la population et des activités sont favorables au développement des énergies renouvelables et aux mobilités actives. Pour répondre aux défis de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, Perpignan Méditerranée et Sud Roussillon se sont déjà dotée d'outils : un PCAET adopté en décembre 2019 pour PMM et en cours d'élaboration pour CCSR, une trajectoire « Territoire à énergie positive » d'ici 2050, et un Schéma Directeur des Énergies (en cours d'élaboration pour PMM). Elles peuvent compter sur un chapelet d'entreprises, d'établissements d'enseignement et de recherche, d'ingénierie, d'expertises, au premier rang desquels le pôle de compétitivité DERBI.

Ces qualités naturelles et organisationnelles intrinsèques sont des facteurs de différenciation et de compétitivité pour le Pays Catalan comme Perpignan Méditerranée et Sud Roussillon. Elles constituent des marqueurs d'identité et des leviers de développement économiques qui mobilisent des compétences, des savoir-faire, des ressources et qui nourrissent l'image et la notoriété du territoire.

## ③ Une forte attractivité résidentielle à assumer, et des fragilités sociales et économiques à corriger

Le territoire de PMM se caractérise par son **attractivité**, avec un **rythme de croissance deux fois supérieur à la moyenne nationale**. Régulière jusqu'alors (1,5%/an entre 1970 et 2010), et portée par le seul solde migratoire, la croissance démographique ralentit mais la population continue de croître portée par l'héliotropisme et des coûts du foncier et de l'immobilier encore attractifs. Et, avec elle, les besoins afférents, notamment en logements, équipements, commerces et services.

Parallèlement, la taille moyenne des ménages se contracte et la population vieillit avec une pyramide des âges qui interroge notre **modèle urbain, constructif, serviciel à destination de la population la plus âgée** (16% de plus de 75 ans estimés en 2035, contre 12% aujourd'hui).

Les **fragilités sociales** sont légion, avec des **indicateurs défavorables** qui invitent le territoire à poursuivre son engagement en matière d'action culturelle de proximité, de politique de la ville, de solidarités, de mobilités, ou encore d'économie et d'emploi.

## ④ Un 3<sup>ème</sup> pôle urbain régional à inscrire dans le paysage par ses stratégies, politiques et projets

Perpignan Méditerranée et le Roussillon constituent un système territorial singulier, multipolarisé. **Perpignan est la 31<sup>ème</sup> ville française**, au sein d'une intercommunalité devançant en population des métropoles au sens statutaire du terme. **L'aire d'attraction de Perpignan compte 415 266 habitants** selon l'INSEE en 2019. Elle est le **troisième pôle urbain d'Occitanie-Pyrénées Méditerranée**.

Perpignan Méditerranée s'appuie sur des équipements de rang métropolitain et régional et fourmille de projets et d'initiatives d'avenir. Ces équipements permettent au territoire d'assumer des fonctions métropolitaines et un

rôle moteur dans l'armature régionale, sans pâtir des inconvénients des grandes métropoles (coûts du foncier et de l'immobilier prohibitifs, congestions et temps de transport, pollution de l'air et sonore, espaces naturels et agricoles grignotés ou éloignés, etc.).

Sud Roussillon est un territoire démographiquement dynamique, bénéficiant à la fois de l'attractivité de son littoral, de la persistance d'espaces agricoles et ruraux, et de la périurbanisation perpignanaise. La **grande accessibilité routière** à Sud Roussillon **s'est améliorée mais reste perfectible**.

En matière d'enjeux concernant la démographie médicale, les démarches sont en engagées pour répondre aux enjeux et aux besoins : MSP à venir, le contrat local de santé de Perpignan, la CPTS Ruscino...

En matière de politique de la ville, des outils partenariaux sont en cours de discussion, comme Action Cœur de Ville, NPNRU et les différents contrats de ville sur les QPV.

Perpignan Méditerranée et Sud Roussillon sont cependant conscientes du chemin restant à parcourir pour **renforcer leur attractivité**, parfaire leur couverture en équipements structurants (santé, enseignement-formation, etc.), **améliorer leur grande accessibilité** (ligne nouvelle TGV® Montpellier-Perpignan, aéroport Perpignan-Rivesaltes). Les pistes d'amélioration visent également à **favoriser l'accueil d'emplois tertiaires supérieurs et d'emplois productifs en capitalisant sur ses filières d'excellence et identitaires** (la logistique internationale, l'industrie du nautisme, l'agroalimentaire, l'agriculture-viticulture, l'industrie touristique, etc.) et des **filières d'avenir qui s'appuient sur les marqueurs forts de notre territoire** et qui le valorisent : maritime et nautique, aéronautique, tourisme d'excellence, énergies renouvelables, connaissance et savoir, nouvelles technologies, robotique et domotique dont éclosion de startups, numérique et arts créatifs, économie du sport.

Notre image est celle d'une grande ville moyenne, ou d'une petite « métropole ». Nous sommes un territoire à taille humaine qui évoque le bien-vivre pour tous, et un art de vivre « entre mer et montagne » au cœur d'une mosaïque de paysages et d'ambiances, et qui mérite d'être confortée par des politiques publiques de référence.

#### 5 Une ville-centre et son aire d'influence à coordonner pour asseoir l'attractivité du Roussillon

Perpignan, ville d'art et d'histoire, est la capitale incontestée du Roussillon. Elle concentre 44% de la population, et 66% des emplois de Perpignan Méditerranée. Elle est dotée de **nombreux équipements de rang métropolitain** (Université de plein exercice, gare TGV®, Centre hospitalier, équipements culturels, sportifs et de loisirs, etc.) qui bénéficient à l'ensemble du Pays Catalan et d'un **riche patrimoine** et d'une **programmation culturelle** qui favorisent le développement du **tourisme urbain**.

Cependant, la ville-centre concentre des points de fragilité, et se classe parmi les **villes les plus pauvres de France**. Une fragmentation urbaine et un certain déclassement sont constatés, avec par exemple l'ensemble des quartiers prioritaires de PMM concentrés à Perpignan. Le prix de l'immobilier à Perpignan est globalement inférieur de 15% à la moyenne de la plaine du Roussillon, et de 20 à 25% inférieur aux prix relevés en première couronne.

Le **dynamisme** des **communes de première couronne**, et le desserrement des activités économiques, des commerces et des équipements en périphérie du propre territoire communal de Perpignan ou sur les grands portes « métropolitaines » ont par ailleurs **affaibli la centralité perpignanaise**.

En ce sens, l'accompagnement spécifique de Perpignan, notamment au prisme des démarches engagées Perpignan 2035 et Action Cœur de ville, de la compétence politique de la ville, mais également la relance d'un processus de travail avec le SCOT de la plaine du Roussillon sur l'armature territoriale du Roussillon s'avèrent importantes.

#### 6 Une identité maritime à assumer et à mettre au service de notre plaine et nos vallées

Notre territoire est un **territoire de contrastes** : à la fois urbaine et rurale ; naturelle, éminemment agricole, et construite ; littorale, de plaine et de massifs. Ces contrastes, et la diversité des terroirs agricoles et viticoles du Roussillon et de ses coteaux qui ont fait la richesse de notre terre, ont parfois éclipsé le caractère maritime et lagunaire de notre territoire.

Aujourd'hui, les **22 km de littoral de PMM** auxquels s'ajoutent les **5 km de façade maritime de CCSR**, nos **deux étangs**, et nos **deux embouchures de fleuves côtiers**, représentent des atouts territoriaux décisifs vers lesquels se tournent les stratégies coordonnées de l'État, de la Région, du Département, de PMM et des communes via le plan Littoral 21 mêlant **attractivité** et **protection de la biodiversité**, et en intégrant la **gestion du trait de côte** et **l'adaptation du littoral au changement climatique**.

Un nouveau récit se construit peu à peu pour (re)faire du littoral **une porte d'entrée majeure de notre territoire, au service d'un tourisme de vallées**, qui combine tourisme balnéaire de qualité, tourisme urbain, et tourisms

durable, vert et culturel « d'avant-pays » par la mise en réseau des équipements touristiques autour de locomotives comme peut l'être l'Aquarium Oniria.

Il renoue également avec une **économie diversifiée**, touristique, tertiaire, industrialo-nautique, de la connaissance et son ouverture sur la Méditerranée et le monde. De nouvelles pistes émergent grâce à la recherche et au savoir, en appui sur nos outils de recherche en place à l'Université de Perpignan à l'exemple du CRILOBE, laboratoire mondialement reconnu pour ses travaux.

Ce nouveau récit invite également à **préserver, restaurer, mettre en valeur les milieux naturels et l'environnement marin** qui font leur richesse : la mer Méditerranée et son cordon dunaire, les fleuves et leurs embouchures, leurs berges et ripisylves, les étangs et leurs espaces lagunaires, l'Agulla de l'Auca, la Divisió et ses ramifications, l'Agulla ventosa, l'embouchure du Bordigou, etc.

Enfin, il rend inévitable de **prendre le tournant d'un nouveau modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique par l'aménagement durable de nos villes maritimes et accompagner la résidentialisation sans la subir, en lien avec les ressources disponibles** : adéquation entre les besoins en logements permanents et touristiques, résorption massive d'habitat privé déqualifié voire rénovation urbaine lourde, espaces publics, nature en ville, désimperméabilisation et « verdissement », lutte contre les îlots de chaleur urbains, équipements et services, mobilités actives et décarbonées, etc.

### ⑦ **Une force de production agricole à soutenir pour son rôle essentiel dans notre territoire, son économie, son identité, son authenticité**

Au cœur du Roussillon, notre territoire conserve une **importante force de production agricole et vitivinicole** qui s'appuie sur des sols riches et variés, des infrastructures d'irrigation et l'accès à différentes ressources en eau, des savoir-faire multiples dans différentes filières, principalement maraichères, arboricoles et vitivinicoles, des organisations professionnelles, ou encore des organismes de formation.

Le territoire, à l'extrémité méridionale du territoire national, a longtemps joué la carte des fruits et légumes primeurs, favorisant ainsi les circuits d'expédition, soutenus par des outils logistiques majeurs. Mais l'entrée de l'Espagne dans la Communauté Economique Européenne en 1986 a rebattu les cartes et les différentes crises structurelles et conjoncturelles de la filière viticole en particulier ont fragilisé les exploitations. Parallèlement, **le dynamisme démographique de la plaine s'est soldé par une urbanisation grandissante qui a gagné du terrain sur les espaces agricoles**, dans un contexte de transmission des exploitations difficile.

De par le rôle essentiel de l'agriculture dans l'économie locale, l'identité, le patrimoine, les paysages, la prévention des risques naturels, et l'alimentation des populations, et parce que de nombreuses opportunités peuvent être saisies, en matière de qualité, de transformation, de diversification, de valorisation des productions via le développement des circuits courts notamment, il est important d'accompagner les changements à l'œuvre pour faire de PMM une agro-métropole innovante.

### ⑧ **Une réalité transfrontalière à ancrer**

Longtemps la frontière consolidée à partir de 1659 a perturbé les flux économiques et des personnes. **Perpignan est devenue une ville-frontière**, une ville-forteresse enserrée dans ses murailles, et aux capacités de développement contrariées.

Le fait frontalier s'est développé, générant distorsions économiques, salariales, fiscales, juridiques, démocratiques, au gré des vicissitudes de l'Histoire. Parfois notre territoire en a bénéficié. La rupture de charge ferroviaire a favorisé la création et le déploiement de nos plateformes logistiques, au premier rang desquelles le Marché international de Saint-Charles. En d'autres cas, notre économie en a pâti (agriculture, consommation).

Aujourd'hui, le fait est devenu transfrontalier. Mais **l'espace transfrontalier intégré reste à construire** (mobilités, économie et marché de l'emploi solidaires, campus transfrontalier, culture, etc.), dans un contexte paradoxal de coopération-compétition toujours présent, et où les échanges culturels restent les plus simples à mener à bien. Cependant, la concrétisation de cet espace est nécessaire pour atteindre une masse critique de population et d'emplois favorables à l'avènement de politiques, équipements, services de portées supérieures, métropolitaines, sans avoir à contrarier notre capital territorial relativement préservé.

**De ce portrait de territoire aux tendances marquées et contrastées émane les projets de territoires de Perpignan Méditerranée Métropole et de Sud Roussillon : deux projets qui œuvrent pour la cohésion/rééquilibrage, attractivité et développement de tout un territoire à l'aune de grandes mutations et transitions des territoires de demain.**

### 3.3 Stratégie de territoire retenue pour répondre aux besoins sur la période 2022-2028

Le partenariat construit autour du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 (CTO), participe à fédérer les acteurs autour d'une vision globale du territoire et d'un développement concerté, ainsi qu'à favoriser l'émergence de sujets en partage avec des porteurs de projets engagés et réunis dans le cadre d'une instance de dialogue et de coopération. Elle appelle donc à l'élaboration de projets de territoire partagés dans leurs principales lignes d'actions.

#### Le projet de territoire de la Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique a été construite sur :

- L'identification des enjeux du territoire, à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale, tout en favorisant l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. et les synergies et complémentarités entre les territoires ;
- Leur déclinaison en orientations stratégiques et en plans d'actions

Cette vision a été élaborée en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle a été construite et partagée avec une grande partie des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc.

La vision stratégique du territoire de Perpignan Méditerranée Métropole est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

#### **3.3.1 Le projet de territoire de PMMCU : un projet de territoire collaboratif et partagé qui s'inscrit dans une continuité de réflexion et d'action**

Depuis le premier projet d'agglomération de 2003, qui visait alors l'échéance de 2015, Perpignan Méditerranée s'est construite, structurée sur son territoire et au travers de ses compétences. Peu à peu « l'Agglo » a pris sa place, pour être le trait d'union de ses communes membres. En 2015, la Communauté d'Agglomération adopte un ambitieux projet de territoire baptisé « Terra Nostra », fédérateur et bâti avec les 36 communes.

Fin 2015, un tournant se fait jour avec d'abord notre changement de statut, de Communauté d'agglomération à Communauté urbaine effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Mais également avec l'avènement de la grande Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée. Ces deux événements réinterrogeant notre positionnement et notre stratégie.

En 2019, les premières graines du nouveau projet de territoire sont semées avec notre contribution à la Région sur les objectifs affichés par le projet de Schéma régional Occitanie 2040 puis par nos Ateliers « Vision d'avenir Terra Nostra 2030 ».

L'histoire de « Terra Nostra 2021-2035 » a débuté en octobre 2020, une réflexion de plusieurs mois pour jeter les bases d'un projet de territoire qui a fortement mobilisé les élus autour d'ateliers de co-construction et de conférences dédiées à laquelle a ensuite été associée l'ingénierie technique de Perpignan Méditerranée Métropole via des sessions plénières et des auditions. Enfin les premières esquisses du projet de territoire revisité ont été partagées avec les acteurs du grand territoire via le Conseil de Développement Citoyen qui a rendu sa contribution le 5 novembre 2021 ainsi qu'une grande consultation citoyenne organisée entre le 15 septembre et le 20 octobre 2021 et un grand séminaire de travail en avril 2022 réunissant plus de 150 participants.

C'est donc dans le cadre d'un travail de co-construction avec les communes et un grand nombre d'acteurs engagés dans la démarche que Perpignan Méditerranée Métropole a formalisé les ambitions partagées en faveur d'un nouveau modèle de développement résilient, alliant transition écologique, développement économique et cohésion territoriale.

Soumis à l'instance délibérante de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine du 19 décembre 2022, le projet de territoire « Terra Nostra 2021-2035 », qui au-delà de s'affirmer comme le 3<sup>ème</sup> pôle urbain

régional, maritime et transfrontalier, s'inscrit activement dans l'action face aux urgences climatiques et sociales, dans la relance économique et pour l'emploi :

- Nourrir la dynamique métropolitaine et territoriale d'équilibre, pour éviter tout risque de décrochage et contrebalancer nos fragilités socio-économiques,
- Inscrire notre projet en synergie avec le Pacte Vert pour l'Occitanie et le Programme Régional FEDER-FSE+ 2021-2027 qui combinent transition écologique et opportunité économique, nouveau modèle et rééquilibrage territoriaux,
- Faire de Perpignan Méditerranée un chef-de-file départemental,
- Conforter Perpignan dans son rôle de ville-centre par l'accompagnement de ses projets majeurs,
- Se doter d'une vision et d'une ambition pour notre littoral,
- Alimenter des stratégies transfrontalières.

Un **projet collaboratif** dont la grande majorité des actions sont l'émanation d'attentes ou propositions nouvelles pour lequel :

- **Des valeurs et des ressources, ferments de rayonnement** ont été identifiées :
  - L'identité catalane et méditerranéenne comme facteur de différenciation et de rayonnement,
  - Un capital territorial associé à des excellences environnementales et agricoles, ainsi que des atouts comme leviers de bien-vivre, d'accueil, de bien-être, de développement.
- **Des priorités transversales** qui innervent le projet ont guidé la réflexion :
  - Mettre l'Homme, l'utilisateur, et la biodiversité au cœur de la réflexion pour s'inscrire au plus proche des citoyens, et dans le respect de notre cadre naturel et des ressources disponibles,
  - Agir face aux urgences climatiques et sociales, en mobilisant nos compétences, et en synergie avec nos partenaires,
  - S'inscrire activement dans les transitions (climatiques, environnementales, écologiques, sociales, économiques, sociétales, sanitaires, etc.) et accompagner les changements de nos modes de vie (alimentation, santé et bien-être, mutations du travail et création d'activités, économie intelligente et innovante, économie circulaire, mobilités douces et décarbonées, logements sobres et formes d'habiter, numérique, citoyenneté, etc.),
  - Systématiser la solidarité et promouvoir le rééquilibrage territoriaux (littoral ↔ intérieur, ville-centre ↔ 35 autres communes, vallées, entités et bassins, Perpignan Méditerranée ↔ Pyrénées-Orientales),
  - Bâtir une vision à plus grande échelle par une ouverture territoriale et maritime à soigner,
  - Tirer les leçons de la crise sanitaire et s'appuyer sur nos atouts territoriaux qui se sont avérés importants lors des confinements (ensoleillement, Tramontane, accès à la nature et aux espaces ouverts, massifs, mer, cours d'eau et canaux, etc.),
  - S'inscrire dans une exigence de qualité territoriale.

Les réponses apportées ont suivi les trois ambitions du Pacte de gouvernance 2020-2026 de PMM : bâtir une gouvernance respectueuse de la richesse et de la diversité des territoires, maintenir et renforcer les services de proximité et les spécificités territoriales, construire une « Communauté de projets » pour relever les défis de demain.

### 3.3.2 « Terra Nostra 2021-2035 », le projet de territoire de Perpignan Méditerranée Métropole

#### *Une vision stratégique pour un développement harmonieux du territoire*

« Terra Nostra » annonce l'identité et met en avant les atouts de notre territoire, il constitue surtout la plateforme d'enjeux élaborée en complémentarité et en adéquation avec chaque commune membre de la communauté urbaine.

Le développement territorial proposé par le projet de territoire 2015-2020 s'est résumé en 4 défis : **Attractivité, Solidarité, Rayonnement, Innovation** et 9 orientations stratégiques.

Le projet de territoire « Terra Nostra 2021-2035 », s’est construit de temps d’échanges, d’ateliers et de discussions menés à l’échelle des 5 bassins de vie (Littoral, Agly-Rivesaltes, Riberal, Sud Métropole et Cœur de Métropole) définis par « Terra Nostra 2015-2020 ». Réalisé selon une approche globale systémique où tout se maille et s’enrichit mutuellement, une fresque conclusive (cf. Figure 5) atteste des trois grandes entrées au service de la qualité et de la montée en gamme du territoire :

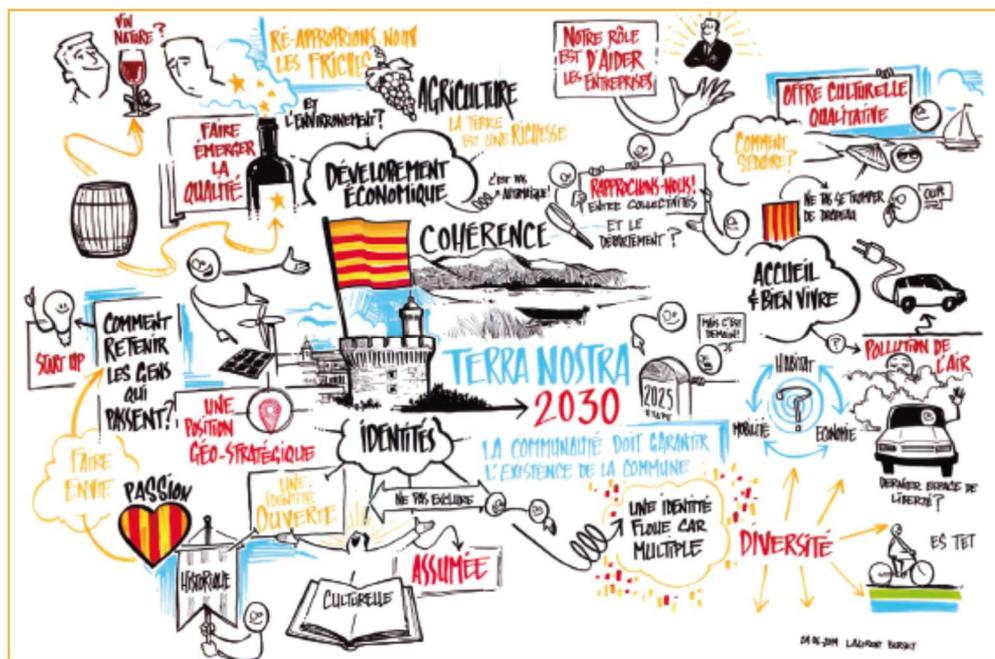


Figure 5 : Fresque conclusive des ateliers de co-construction\_TERRA NOSTRA 2021-2035

- Le rayonnement et l’attractivité
- L’identité et la différenciation
- L’adaptation aux changements, de toutes natures

Ressortent également des « territoires de projets », identifiés pour leur transversalité territoriale et opérationnelle, pouvant concerner l’ensemble du territoire (Grand Site Occitanie Perpignan-Méditerranée), une association de communes (Es Têt – Valorisation des berges de la Têt, Ecoparc Catalan, Projet Partenarial d’Aménagement Têt Med) ou une seule commune (Bourg-Centre, Petites Villes de Demain, Action Cœur de Ville ou NPNRU) ; ainsi que des logiques et stratégies par vallées ou par territoires de projets pour être le support de discussions autour de l’économie, l’agriculture, le tourisme et les mobilités, mais aussi sur la solidarité aval-amont, littoral-plaine-massif.

### Un territoire de projets

« Terra Nostra 2021-2035 » mobilise les énergies et fixe le cap de l’action collective pour s’affirmer en tant que 3<sup>ème</sup> pôle urbain régional transfrontalier ; un cadre stratégique partagé avec les habitants et les usagers, avec les acteurs socio-économiques du territoire (économiques, associatifs, citoyens) ainsi que les partenaires institutionnels (État, Région, Département, transfrontalier) dans le cadre d’une programmation financière. Le projet de territoire est l’illustration d’une vision à grande échelle des nouveaux défis à relever par la collectivité pour faire de Perpignan Méditerranée Métropole une destination, un territoire équilibré, durable et solidaire, pour celles et ceux qui veulent y vivre, y travailler, y investir ou encore le visiter.

« Terra Nostra 2021-2035 » pose l'ambition du développement de PMM autour de 5 ambitions stratégiques (cf. Figure 6) pour une :

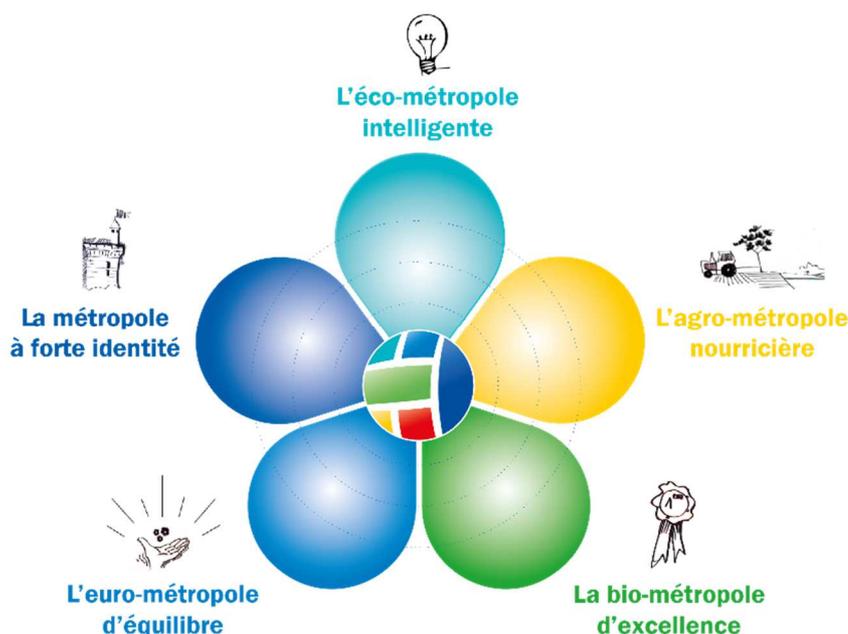


Figure 6 : Ambitions stratégiques\_TERRA NOSTRA 2021-2035

- **Eco-métropole Intelligente**

*Bâtir un véritable écosystème territorial, autour de l'économie, la formation, les équipements, et l'ensemble des composantes propices à l'attractivité et au rayonnement de notre territoire*

- **Agro-métropole Nourricière**

*S'appuyer sur notre identité agricole et viticole, sur nos produits et savoir-faire, pour contribuer à notre rayonnement économique et prendre le virage de la transition alimentaire*

- **Bio-métropole d'Excellence**

*S'appuyer sur notre capital et nos excellences environnementales et énergétiques pour jouer un rôle de premier plan à échelles régionale et nationale, et réussir la transition écologique et énergétique*

- **Euro-métropole d'Équilibre**

*Affirmer une dynamique d'eurométropole d'équilibre régional et transfrontalière, connectée au monde, au cœur d'alliances territoriales, et appuyée sur la notion de proximité et la cohésion de ses 36 communes*

- **Métropole à forte Identité**

*Mobiliser la ressource colossale que constitue notre identité, assumée comme levier de développement territorial qualitatif, de bien-vivre, d'accueil*

**Cinq ambitions stratégiques pour prendre des engagements forts qui convergent tous autour d'un seul et même cap fixé par une volonté commune** d'accéder au rang de 3<sup>ème</sup> pôle d'équilibre de la Région, moteur d'une aire métropolitaine au sein d'un territoire transfrontalier.

### 3.3.3 Le projet de territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon

En 2018, dans le cadre de ses compétences et du confortement de sa stratégie de développement, Sud Roussillon a souhaité se doter d'un **projet de territoire « Horizon 2026 »**.

Ce projet dynamique s'articule autour de quatre « pré-requis » garants de la vision partagée des élus des six communes fédérées :

- Confirmer l'**identité** de ce territoire au sein de la plaine du Roussillon ;
- Poursuivre l'affirmation de la stratégie économique autour d'un **développement territorial raisonné et solidaire** ;

- Inscrire l’action communautaire dans les dynamiques roussillonnaises (SCOT, etc.) et régionales (Plan Littoral 21, politique Bourgs-centres, SRADDET « Occitanie 2040 », GSO, REPOS 2050, H2O 2030, EGRIM, etc.) ;
- Constituer un outil de dialogue et d’articulation avec les communautés voisines

Cette vision commune de l’avenir du territoire, fil rouge adaptable et évolutif, a permis de préciser **3 grands axes stratégiques** qui s’inscrivent dans le **défi transversal de l’atténuation et l’adaptation au changement climatique** :

- **Accueillir**, dans une optique de renforcement des centralités, de remobilisation des cœurs de villages, et de recherche de qualité urbaine pour garantir une meilleure cohésion territoriale ;
- **Rayonner**, notamment en engageant la mutation d’un tourisme traditionnel quasi-exclusivement balnéaire vers un tourisme durable et diversifié ;
- **Coopérer**, en s’inscrivant dans les grandes dynamiques territoriales dans le cadre de partenariats de projets.

Pour conforter son projet de territoire et afin de l’adapter notamment aux nouveaux enjeux identifiés dans le SRADDET Occitanie 2040, la Communauté de communes a missionné un bureau d’études pour élaborer un schéma directeur de développement structuré autour des points suivants :

- La limitation de la vulnérabilité économique (du territoire, de ses entreprises et ménages);
- La définition de nouveaux postulats économiques et territoriaux ;
- La possibilité de se donner les moyens d’une diversité « exceptionnelle » (cadre de vie, circuits courts avec actions fortes sur le secteur agricole, la culture, les mobilités...);
- L’accroissement de la valeur de transaction territorial (par augmentation de la qualité générale des services et des prestations) ;

... le tout au service d’une économie touristique en mutation (subie jusqu’à aujourd’hui)

### 3.3.4 Points de convergence entre les projets de territoire de Perpignan Méditerranée Métropole et la Communauté de Communes Sud Roussillon

La Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole et la Communauté de Communes de Sud Roussillon ont des projets de territoire dont les ambitions s’articulent avec le SCOT de la Plaine du Roussillon (en cours de révision et en voie d’être arrêté à l’été 2023) et notamment son PADD, dont ils en constituent le périmètre avec la Communauté de Communes Roussillon Conflent et la Communauté de Communes des Aspres.

**Un diagnostic stratégique établi sur le territoire de contractualisation présente (cf. annexe 1) les principaux points de convergence des enjeux identifiés pour les deux territoires concernés.**

### 3.4 Contractualisations Bourgs-Centres et insertion/contribution aux projets de territoire

Sur le territoire de la Communauté urbaine, 26 communes sont éligibles à la politique régionale en faveur des bourgs centres ; 22 Contrats pluriannuels « Bourg Centre Occitanie/Pyrénées-Méditerranée » ont été approuvés en :

Nom communes	Contrats BOURGS CENTRES 2018-2021	Contrats BOURGS CENTRES 2022-2028
BAHO	Approuvé par la CP du 11 décembre 2020	Avenant en cours d’élaboration
BAIXAS		Dossier de pré-candidature en cours d’élaboration
BOMPAS	Approuvé par la CP du 11 décembre 2020	Version finale de l’avenant actualisée et déposée
CABESTANY	Approuvé par la CP du 16 avril 2021	Avenant en cours d’élaboration
CANET-EN-ROUSSILLON	Approuvé par la CP du 7 décembre 2018	Version finale de l’avenant actualisée et déposée

CANOHES	Approuvé par la CP du 7 décembre 2018	Avenant en cours d'élaboration
ESPIRA-DE-L'AGLY	Approuvé par la CP du 13 décembre 2019	Avenant en cours de relecture
ESTAGEL	Approuvé par la CP du 7 février 2020	Avenant en cours d'élaboration
LE BARCARES	Approuvé par la CP du 7 décembre 2018	Avenant en cours d'élaboration
LE SOLER	Approuvé par la CP du 21 février 2019	Version finale de l'avenant actualisée et déposée
LLUPIA	Approuvé par la CP du 13 décembre 2019	Avenant en cours d'élaboration
PEZILLA-LA-RIVIERE	Approuvé par la CP du 7 décembre 2018	Version finale de l'avenant actualisée et déposée
POLLESTRES	Approuvé par la CP du 7 décembre 2018	Avenant en cours de relecture
PONTEILLA		Dossier de pré-candidature en cours d'élaboration
RIVESALTES	Approuvé par la CP du 07 juin 2019	Avenant en cours d'élaboration
SAINTE-MARIE	Approuvé par la CP du 07 juin 2019	Version finale avenant actualisée et déposée
SAINT-ESTEVE	Approuvé par la CP du 7 décembre 2018	Avenant en cours d'élaboration
SAINT-FELIU-D'AVALL		Dossier de pré-candidature en cours d'élaboration
SAINT-HIPPOLYTE		
SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE	Approuvé par la CP du 21 février 2019	Avenant en cours de relecture
SAINT-NAZAIRE	Approuvé par la CP du 11 décembre 2020	Avenant en cours de relecture
SALEILLES	Approuvé par la CP du 21 février 2019	Version finale avenant en cours d'actualisation
TORREILLES	Approuvé par la CP du 07 juin 2019	Avenant en cours d'élaboration
TOULOUGES	Approuvé par la CP du 21 février 2019	Avenant en cours d'élaboration
VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE	Approuvé par la CP du 12 février 2021	Avenant en cours d'élaboration
VILLENEUVE-DE-LA-RAHO	Approuvé par la CP du 7 février 2020	Avenant en cours d'élaboration
Communauté de Communes SUD ROUSSILLON	Approuvé par la CP du 7 février 2020	Avenant en cours d'élaboration

### **BAHO**

Le territoire communal bénéficie d'une position stratégique en première couronne de l'agglomération perpignanaise et d'un emplacement central dans la microrégion du Riberal. Baho dispose d'une offre diversifiée en commerces, équipements et services quelque peu vieillissants, qui bénéficient largement aux habitants des communes alentours. Ceux-ci bénéficient d'une vie associative, sportive et culturelle importante et d'événements festifs fédérateurs dont le rayonnement dépasse le cadre communal.

Le centre ancien est progressivement valorisé autour de sa cellera et des vestiges des remparts. Le village est empreint d'originalité avec ses nombreux ruisseaux et canaux. La ville a donc su conserver une identité villageoise tout en se situant aux portes de l'agglomération perpignanaise. Cependant, comme toutes les communes périurbaines, elle voit son développement économique entravé par la domination des grandes zones commerciales périphériques, rapidement accessibles en voiture. La maîtrise du développement urbain est par conséquent un enjeu majeur pour préserver l'identité villageoise.

**Principaux enjeux du bourg centre :**

- **Enjeu 1 : Renforcer l'attractivité du territoire**, notamment en rénovant les équipements publics et sportifs, pour préserver la qualité de vie et le dynamisme citoyen
- **Enjeu 2 : Attirer de nouvelles populations** en continuant, à un rythme raisonnable, de proposer une offre de logements modernes et accessibles (éco quartiers, logements sociaux) et en soutenant la rénovation du centre ancien
- **Enjeu 3 : Valoriser l'environnement et la vocation agricole du territoire communal** en préservant les sites naturels remarquables, en favorisant l'installation de nouveaux agriculteurs, en développant le sentiment d'éco-citoyenneté

Dans le cadre de son contrat Bourg Centre, la stratégie de développement et de valorisation de Baho consiste à :

1. **Rénover les équipements publics**
2. **Renforcer la centralité de proximité** (offre sportive et de loisirs)

### **BOMPAS**

Située aux portes de Perpignan, et sur l'axe qui relie la ville-centre à la mer, Bompas présente les caractéristiques classiques des communes périurbaines, à savoir majoritairement résidentielles et sous l'influence directe du pôle structurant.

Toute une série d'équipements publics viennent conforter l'offre de services à la population. Le commerce de détail participe de la vitalité communale, et notamment de son cœur historique, grâce au maintien de commerces et de services sur les avenues le bordant. De grands parcs et espaces de nature en ville ponctuent la commune, aux premiers rangs desquels le Parc des sports et des loisirs qui intègre un lac.

Le site sur lequel s'est développé Bompas est un haut-lieu patrimonial de la plaine du Roussillon, aux portes de la cité protohistorique puis antique de Ruscino.

**Principaux enjeux du bourg centre :**

- **Enjeu 1 : La revitalisation du cœur de ville de Bompas** en lui redonnant une attractivité et une force en requalifiant ses espaces publics, en valorisant son patrimoine, en le rendant attractif et vivant (habitat, commerces, services, équipements, nature en ville, etc.)
- **Enjeu 2 : Le confortement d'une offre de services et d'équipements de qualité et diversifiée**, et en lien avec des partenariats et mutualisations à l'échelle du pôle de proximité Salanque
- **Enjeu 3 : L'accentuation d'une démarche environnementale forte**, qui s'appuie sur les atouts en place et une volonté de réfléchir à l'atténuation et adaptation au changement climatique et au concept de résiliences à l'échelle communale, de la Salanque et du SCOT

Dans le cadre de son contrat Bourg Centre, la stratégie de développement et de valorisation de Bompas consiste à :

1. **Créer une réelle attractivité de la ville** pour faire émerger une centralité forte et pérenne
2. **Garantir un cadre de vie de qualité au bénéfice de nos habitants et de l'attractivité communale**
3. **S'inscrire dans une démarche environnementale forte**

### **CABESTANY**

Cabestany est dotée d'une offre étoffée en équipements et services à la population, attractive également pour les habitants des communes environnantes, y compris provenant des intercommunalités voisines de Sud Roussillon et Albères Côte Vermeille Illibéris. Située aux portes de Perpignan, Cabestany se distingue par le dynamisme de ses deux pôles d'emplois majeurs spécialisés que sont Médipôle (pôle santé, 600 professionnels à la Polyclinique) et le Mas Guérido (pôle commercial), ainsi que par l'économie résidentielle. Son indice de concentration de l'emploi (114 emplois pour 100 actifs) est ainsi très supérieur à ceux des communes de la première couronne perpignanaise, à vocation essentiellement résidentielle. Soucieuse de préserver la qualité de son cadre de vie, Cabestany est dotée d'un Agenda 21 et s'est notamment engagée dans la production et l'utilisation d'énergies renouvelables.

**Principaux enjeux du bourg centre :**

- **Enjeu 1 : Aménager des quartiers équilibrés et une mixité d'usages**
- **Enjeu 2 : Rester une ville attractive par l'offre de services et d'emplois**

- **Enjeu 3 : Préserver la ceinture verte et la ressource en eau**
- **Enjeu 4 : Conforter la diversification des zones d'activité**
- **Enjeu 5 : Réussir la transition énergétique**

Dans le cadre de son contrat Bourg Centre, la stratégie de développement et de valorisation de Cabestany consiste à :

- 1. Conforter l'accueil des familles et le dynamisme de la ville**
- 2. Préserver le cadre de vie et l'image de la ville**
- 3. Conforter le dynamisme économique local**
- 4. Favoriser les déplacements et la mobilité**

### **CANET-EN-ROUSSILLON**

Située à une quinzaine de kilomètres à l'Est du centre de Perpignan, la commune de Canet en Roussillon possède une façade littorale d'environ 9 km constituée de plages de sable. L'intensification de nombreuses activités humaines a entraîné la perte ou la fragmentation des milieux naturels, laissant peu de place à la vie sauvage ou la cantonnant sur une partie exiguë du territoire communautaire.

La part de la population au chômage sur Canet est de 14,7 % (20,7% à l'échelle de PMM). Si le foncier économique se raréfie, les réserves économiques mobilisables sont suffisantes à l'horizon 2040, notamment grâce aux phases de commercialisation du Pôle nautique et un fort potentiel d'accueil dans la Zone d'Aménagement Commerciale des Alizés, identifiée par le SCOT de la plaine du Roussillon. Ce pôle industriel nautique compétitif vient conforter les activités plus anciennes de tourisme et d'agriculture-viticulture de qualité. Animée à l'année, la ville accueille de grands évènements culturels et sportifs et peut d'ores et déjà s'appuyer sur des équipements de rang métropolitain (Centre de natation, Aquarium Oniria, port aux usages multiples...).

**Principaux enjeux du bourg centre :**

- **Enjeu 1 : Préserver et valoriser le territoire et ses ressources au bénéfice d'une croissance durable ;**
- **Enjeu 2 : S'engager pour une croissance économique équilibrée entre l'activité liée à la saisonnalité et les nouvelles activités portées par l'innovation, la recherche et le développement portuaire,**
- **Enjeu 3 : Renforcer l'attractivité, la revitalisation et le renforcement des centralités** par la requalification des espaces publics et urbains abordée sous un angle patrimonial et fonctionnel, synonyme de « bien vivre ».

Dans le cadre de son contrat Bourg Centre, la stratégie de développement et de valorisation de Canet-en-Roussillon consiste à :

- 1.1 Anticiper le changement climatique et le durcissement des normes => faire de Canet une ville résiliente**
- 1.2 Améliorer la connaissance et la mise en valeur du patrimoine historique**
- 2.1 Développer et mettre en valeur les différents espaces portuaires et les filières maritimes**
- 2.2 Favoriser l'émergence d'une économie du savoir à l'aide de la mise en réseau de nos équipements publics et du développement de sites orientés vers l'enseignement supérieur et la recherche => création d'une technopole en rhizome**
- 2.3 Améliorer et renforcer l'économie touristique d'excellence** en développant l'économie du sport et de la santé : objectif « Occitanie Olympique 2024 »
- 3.1 Valoriser la ville littorale par une stratégie de destination touristique de qualité**
- 3.2 Faire de Canet une ville touristique accueillante** grâce à une requalification urbaine intégrée
- 3.3 Moderniser les lieux d'accueil et les équipements publics et développer l'offre d'habitat**

### **CANOHES**

La commune de Canohès a instauré depuis 2008 une politique de « reconquête » de son centre ancien par l'acquisition et la restauration de vieilles bâtisses, l'amélioration de la circulation et du stationnement, la densification et la re-végétalisation d'espaces exigus afin de rendre plus attractif son cœur de ville.

Dès 2008, la ville a entrepris de préserver son environnement exceptionnel, consciente de la richesse que pouvait représenter cet aspect de la commune. La création du premier PAEN de France (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) offre désormais un véritable « poumon vert » aux

portes de la ville. Les mutations urbaines et sociologiques ont conduit à une déprise agricole au profit de l'urbanisation ou de friches. Toutefois, l'enracinement fort et l'attachement au territoire de certains agriculteurs ont permis de préserver quelques exploitations, qui aujourd'hui s'inscrivent dans une démarche de préservation et redynamisation de l'agriculture péri-urbaine. La commune de Canohès est caractérisée par sa multitude de canaux qui alimentent et traversent la ville. L'un des plus remarquables est le canal de Perpignan datant des rois de Majorque. Cette situation donne à la commune une identité particulière et cette culture de l'eau a permis une prise de conscience précoce de la valeur des ressources en eau et du devoir de la protéger.

#### **Principaux enjeux du bourg centre :**

- **Enjeu 1 : Dynamisation du territoire par l'accueil de nouveaux arrivants** tout en maîtrisant le rythme de croissance de la ville
- **Enjeu 2 : Favoriser la croissance économique liée à l'évolution de l'offre numérique / Développer les pratiques innovantes**
- **Enjeu 3 : Conforter les générations futures autour d'un cadre de vie préservé et un environnement protégé**

Dans le cadre de son contrat Bourg Centre, la stratégie de développement et de valorisation de Canohès consiste à :

- 1 Consolider l'attractivité pour l'accueil de nouvelles populations**
- 2 Renforcer le développement économique du territoire**
- 3 Promouvoir la qualité environnementale et l'agriculture péri-urbaine**

#### **ESPIRA-DE-L'AGLY**

La commune d'Espira-de-l'Agly s'inscrit dans l'aire urbaine de Perpignan. Pôle urbain et économique important de la vallée de l'Agly, elle joue un rôle de transmission pour les territoires amont. Dans ce Nord Métropole, elle a un rôle d'interface majeur entre littoral et arrière-pays, entre Le Barcarès et la plaine salanquaise et les Corbières et le Fenouillèdes, avec comme fil conducteur la vallée de l'Agly. La commune d'Espira-de-l'Agly constitue un pôle de services de proximité qui, par son offre de services (équipements, commerces, etc.) remplit une fonction de centralité vis-à-vis d'un petit bassin de vie, en articulation avec Rivesaltes, Clairac et Perpignan pour les services intermédiaires, supérieurs et métropolitains.

Le centre ancien, historiquement ponctué de commerces et de services, a pâti de fermetures successives. Pour asseoir la caractéristique communale de petit pôle commercial, la commune a récemment inauguré une halle commerçante qui abrite commerces sédentaires mais aussi commerçants ambulants et occasionnels.

#### **Principaux enjeux du bourg centre :**

- **Enjeu 1 : Redonner une attractivité et une force au centre ancien d'Espira-de-l'Agly** en requalifiant ses espaces publics, en valorisant son patrimoine, en le rendant attractif et vivant (habitat, commerces, services, équipements, nature en ville, etc.) et en l'intégrant dans des circuits partagés avec Rivesaltes et les villages traversés par l'Agly.
- **Enjeu 2 : Répondre aux besoins d'une population** en place, jeune, active, et partie prenante d'un **monde associatif** dépassant les seules limites communales (culture, sport, etc.) et au service du **rayonnement du bourg-centre sur son petit bassin de vie.**

Dans le cadre de son contrat Bourg Centre, la stratégie de développement et de valorisation d'Espira-de-l'Agly consiste à :

- 1 Renforcer l'attractivité du Bourg-Centre en dynamisant le centre-ville et ses accroches**
- 2 Renforcer l'attractivité du Bourg-Centre en faisant évoluer l'offre de service**
- 3 Renforcer le lien social par la création ou restructuration d'équipements à destination du tissu associatif et sportif**

#### **ESTAGEL**

#### **Principaux enjeux du bourg centre :**

- **Enjeu 1 : Conforter Estagel comme bourg structurant et pôle de services de proximité** en valorisant le potentiel existant et en tenant compte des différents projets qui auront un impact sur la centralité d'Estagel. Le projet de déviation du centre-bourg par le nord est aujourd'hui une opportunité intéressante en faveur d'un regain d'attractivité d'Estagel. Il permettra en effet de requalifier la RD117 sur la traversée du village, de réduire considérablement les nuisances liées au trafic sur l'axe et donc de permettre le réinvestissement des logements. D'autre part, une nouvelle entrée de ville sera confortée au nord du centre, au niveau de la cave. La qualification de cette entrée (notamment par le traitement des berges de l'Agly) pourra inciter à la découverte du village.
- **Enjeu 2 : S'engager pour le maintien des activités sur le village et pour la création d'emplois** en réalisant une Zone d'Activités Economiques, en entrée est du village, en direction de Perpignan. La stratégie proposée se base et accompagne ce projet de déviation du centre-bourg, qui permettra de lever un certain nombre d'obstacles à l'attractivité de la commune.

Dans le cadre de son contrat Bourg Centre, la stratégie de développement et de valorisation d'Estagel consiste à :

- 1 **Conforter le cœur ville d'Estagel comme centralité communale**
- 2 **Définir une nouvelle armature urbaine autour de la polarité Nord**
- 3 **Conforter Estagel comme pôle intermédiaire de proximité**

### **LE BARCARÈS**

Situé à moins de 30 minutes de Perpignan, Le Barcarès est une station littorale issue de la Mission Racine dont le développement s'essouffle et qui aujourd'hui doit faire évoluer son offre touristique et gagner en qualité.

La commune compte deux zones d'activités, l'une en bordure de la RD 83 avec des activités dynamiques liées au nautisme ainsi que des activités artisanales et la seconde plus axée sur le commerce. La pêche reste un secteur d'activité qui imprègne la culture et la vie locale. Le port de plaisance du Barcarès abrite une flotte de pêche traditionnelle catalane. La criée, située au sud du port, constitue une attraction à la fois économique et culturelle. L'offre de services et équipements à la population est suffisamment calibrée pour répondre aux besoins des habitants permanents comme des résidents secondaires et des touristes. Mais pour certains d'entre eux, notamment pour les équipements sportifs et culturels, une mise à niveau s'impose.

La commune a très tôt affirmé sa vocation artistique et culturelle, avec la 1<sup>ère</sup> création de musée d'art public à ciel ouvert en France.

Le Barcarès recense de nombreux espaces naturels extrêmement riches en terme de biodiversité : frange littorale, forêts méditerranéennes, pinède, étang de Salses, le site des Dosses, le parc Naturel Marin.

**Principaux enjeux du bourg centre :**

- **Enjeu 1 : Valoriser une identité fondée sur l'authenticité, les traditions catalanes maritimes, les fonctions originelles de l'économie de la pêche et les caractéristiques d'une cité d'origine catalane et méditerranéenne**
- **Enjeu 2 : Miser sur la modernité, l'exceptionnel, la promesse de vivre des expériences émotionnelles simples et hors du commun, la structuration d'une ville-port du futur et d'une station littorale du XXI<sup>ème</sup> siècle** dans l'ambition du plan Littoral 21, l'esprit novateur, durable et intégré des stations de montagne, de la charte Sud de France Nautique, des 6 modèles du label européen Odyssea Croissance Bleue, de la charte du Parc naturel marin du golfe du Lion.
- **Enjeu 3 : S'inscrire dans la dynamique d'un modèle de développement durable de croissance bleue et dans l'esprit de la Méditerranée et son histoire catalane.**

Dans le cadre de son contrat Bourg Centre, la stratégie de développement et de valorisation de Le Barcarès consiste à :

- 1 **Des aménagements urbains durables pour un meilleur cadre de vie, une identité méditerranéenne plus lisible, favorisant la cohésion, l'économie locale et l'attractivité de la ville**
- 2 **Les ports, des espaces facteurs de développement de l'économie bleue du territoire et moteurs de l'attractivité d'une station littorale d'excellence**
- 3 **Les éléments fondateurs de la culture, du patrimoine, des paysages méditerranéens de la destination au service de l'attractivité internationale**

- 4 Des itinéraires d'excellence, des modes d'itinérances multimodales pour une connexion des espaces Mer & Terre
- 5 Des évènementiels remarquables et un choix de niche original pour un rayonnement à l'international

## LE SOLER

Le projet ES TÊT comme élément de mise en valeur du patrimoine naturel communal (l'eau, la végétation, la biodiversité) est au service de son cadre de vie : une voie douce le long du têt comprendra des liaisons cyclables avec le cœur des 12 villages traversés par le Têt, tout en permettant, outre les déplacements, aux citoyens de se réapproprier cet espace naturel.

**Pôle numérique de la plaine du Sud Roussillon** : depuis 20 ans, la commune développe un pôle d'excellence autour des métiers créatifs et numériques, comprenant notamment dans les dernières années la création du premier CFA régional transfrontalier des industries créatives et numériques, l'Ecole Régionale du Numérique et la présence en cœur de ville de l'entreprise internationalement reconnue « the place to be ».

**Centre du Pôle territorial Grand Ouest** : le Soler est le centre de la territorialisation de l'action communautaire par le renforcement des services de proximités à destination de l'Ouest de la CU.

**Projets transfrontaliers** : la commune porte des actions de développement de la langue catalane, mais aussi via l'installation d'un double-campus IDEM Le Soler/Barcelone. Le programme POCTEFA européen en lien avec le projet Es-Têt et le jumelage avec la commune de Puigcerdá renforcent cette coopération transfrontalière.

### Principaux enjeux du bourg centre :

- **Enjeu 1 : Rapprocher les citoyens des pôles de centralités pour renforcer le lien social :**
  - Confirmer le centre ancien comme une centralité historique
  - Faire émerger le pôle gare comme vitrine économique de demain
  - Faire du développement urbain au Sud de la voie ferrée une nouvelle centralité à l'urbanisme qualitatif et maîtrisé, axé sur la proximité, la mixité et le lien social
- **Enjeu 2 : Le Soler, ville résiliente :**
  - Ramener la nature en ville et valoriser le patrimoine naturel jusqu'ici délaissé
  - Se déplacer en mode raisonné
  - Confirmer Le Soler comme première ville du département à énergie positive
  - Maîtriser la politique foncière pour améliorer la qualité de l'habitat
- **Enjeu 3 : Placer l'économie au cœur de la ville et ancrer la filière numérique du territoire :**
  - Confirmer Le Soler comme pôle numérique du Sud-Est régional
  - Conforter la centralité commerciale de proximité qu'est Le Soler en Riberal
- **Enjeu 4 : Le Soler, ville des proximités : Repenser le service public**
  - Accompagner le rajeunissement de la commune par la création, réhabilitation ou adaptation d'espaces et équipements fédérateurs
  - Garantir la cohésion sociale et intergénérationnelle solérienne par la poursuite de l'équipement de la ville
  - Améliorer l'accessibilité aux services publics en les rapprochant du citoyen solérien

Dans le cadre de son contrat Bourg Centre, la stratégie de développement et de valorisation de Le Soler consiste à :

- 1 Le Soler : un grand cœur de ville ou rapprocher les citoyens des pôles de centralité pour renforcer le lien social
- 2 Le Soler, ville résiliente : construire une ville où le développement durable est inscrit dans l'ADN de chaque action et projet
- 3 Le Soler, ville numérique : placer l'économie au cœur de la ville et ancrer la filière numérique du territoire
- 4 Le Soler, ville des proximités : repenser le service public



## **LLUPIA**

Le territoire de Llupia s'étend de la plaine du Roussillon au pied du massif des Aspres, il appartient à l'unité urbaine de Thuir. Le village ancien de la commune, positionné à l'Ouest du territoire communal, est constitué d'un bâti médiéval bien conservé. Centre historique du village, il n'est pas le centre social et économique de la commune. L'espace bâti est très ramassé et regroupé sur lui-même. 90% des logements de la commune sont des logements individuels de types pavillonnaires. Les pôles de centralité se sont donc développés le long des axes structurants, sont accessibles facilement en voiture, et sont dotés de parkings à proximité.

Thuir représente la ville centre des Aspres. La zone urbaine Thuir-Llupia ne connaît pas de frontière visible au niveau du bâti, la seule frontière physique est représentée par le ruisseau la Riberette, et les différentes municipalités luttent pour ne pas devenir un quartier dortoir de Thuir : soutien aux associations, équipements publics de qualité, services et équipements de centralité (commerces, santé, ...) le long des axes de communication.

La commune a décidé de se donner les moyens de repenser en profondeur sa politique de développement, ses projets urbains et son organisation territoriale pour le compte et le bien-être de ses habitants et des acteurs économiques.

### **Principaux enjeux du bourg centre :**

- **Enjeu 1 : S'assurer d'un développement équilibré entre 2 centralités : centre ancien et nouvelle centralité en couronne**
- **Enjeu 2 : Maintenir un cadre de vie agréable et différenciant des communes voisines**
- **Enjeu 3 : Attirer de nouvelles populations**

Dans le cadre de son contrat Bourg Centre, la stratégie de développement et de valorisation de Llupia consiste à :

- 1 Revitaliser le centre ancien tout en préservant le développement de la ville en périphérie aux abords de la RD**
- 2 Promouvoir un cadre de vie agréable**
- 3 Accueillir une population nouvelle**

## **PEZILLA-LA-RIVIERE**

Pézilla-la-Rivière est un bourg-centre agri-viticole historique. La commune souhaite poursuivre la valorisation de son riche patrimoine communal autour de la forme urbaine de son centre le plus ancien : une « Celleria ». Elle souhaite également capitaliser sur la présence plus récente, sur le Nord de son territoire, d'une partie du parc éolien « Éco-parc Catalan » ; cet ensemble éolien a permis l'émergence d'un projet de territoire sur les communes concernées. Ce parc éolien est susceptible d'enclencher une communication positive autour des énergies renouvelables et de la transition énergétique en partenariat avec Baixas, Villeneuve-de-la-Rivière et Calce - PMM s'étant fixé l'objectif de devenir un territoire à énergie positive « TE-POS » à horizon 2050.

Pézilla-la-Rivière a également su conserver et développer un tissu d'équipements rayonnants bien au-delà de son seul territoire communal. Elle offre une concentration de fonctions urbaines diversifiées dans la vieille ville (habitat, commerces, équipements, services, etc.). En matière d'équipements, la médiathèque Ramon Llull, la Maison des services, le nouveau centre médical, le Centre culturel, la Casa Pau Berga destinée aux associations et à l'école de La Bressola, ou encore la nouvelle Mairie, favorisent la fréquentation du cœur de ville médiéval.

D'autres équipements, hors centre ancien, rayonnent au-delà des limites communales et participent de cette centralité en croissance : l'EHPAD, le centre sportif (Parc des sports, Halle des sports, Stade d'honneur Armel Costa), le Centre de secours (pompiers). Le commerce de détail participe de la vitalité communale, et notamment de son cœur historique, grâce au maintien de nombreux commerces de proximité qui permettent d'offrir des produits locaux tout en favorisant les circuits courts, contribuant ainsi au dynamisme du cœur de ville.

Pézilla est l'une des douze communes concernées par le projet communautaire de préservation et valorisation des berges de la Têt. Dans ce cadre, une voie verte cyclable à des fins principales de loisirs, tourisme et découverte du territoire structurera une épine dorsale favorable aux modes doux.

### **Principaux enjeux du bourg centre :**

- **Enjeu 1 : Conforter l'identité du village** en retrouvant un centre-ville attractif et vivant
- **Enjeu 2 : Répondre aux besoins d'une vie associative riche débordant les limites de la commune**
- **Enjeu 3 : Développer une économie locale alternative et complémentaire à l'agriculture**

- **Enjeu 4 : Maintenir la viticulture et lui donner un nouveau souffle sur un terroir d'excellence**

Dans le cadre de son contrat Bourg Centre, la stratégie de développement et de valorisation de Pézilla-la-Rivière consiste à :

- 1 Qualification et valorisation du cœur de ville**
- 2 Renforcer l'attractivité du bourg-centre par une offre de services diversifiée et de qualité**
- 3 Consolider la vocation touristique du bourg centre autour du patrimoine et de sa filière économique**
- 4 Autres opérations contribuant à la dynamisation du bourg centre**

### **POLLESTRES**

Exemple type du phénomène de la rurbanisation, Pollestres attire une population jeune souvent avec des enfants en bas âge. Les lotissements, très consommateurs d'espace, se sont développés à Pollestres, tout autour du centre ancien. La commune continue de se développer du fait de l'attractivité toujours plus croissante de Perpignan. Néanmoins, les extensions d'urbanisation se font de manière plus globale dans le cadre d'opérations d'ensemble comme des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC).

L'offre de services et équipements à la population est assez étoffée, mais connaît un risque de délocalisation vers d'autres communes, principalement Perpignan.

Pollestres a initié une transformation importante de ses bâtiments publics afin d'en améliorer la consommation énergétique. De plus, la commune est engagée dans une démarche Agenda 21.

**Principaux enjeux du bourg centre :**

- **Enjeu 1 : Maintenir un cadre de vie agréable en développant des espaces verts, des places de stationnement, répartie sur l'ensemble du territoire communal en privilégiant plusieurs parcs de taille moyenne au lieu d'un seul parc très grand.**
- **Enjeu 2 : Maintenir un commerce de proximité afin de maintenir un lien entre les habitants ainsi qu'une activité économique locale pour éviter la délocalisation des commerces.**
- **Enjeu 3 : Maintenir une urbanisation harmonieuse dans l'ensemble du village sans en délaisser les parties les plus anciennes.**
- **Enjeu 4 : Anticiper l'arrivée de nouvelle population tout en maintenant un niveau de prestations élevé ainsi que développer les offres culturelles, associatives et sportives sur l'ensemble du territoire communal.**

Dans le cadre de son contrat Bourg Centre, la stratégie de développement et de valorisation de Pollestres consiste à :

- 1 Renforcer l'attractivité du Bourg Centre par une offre de service diversifiée pour les populations existantes et à venir**
- 2 Maintenir et renforcer le lien social et économique dans le centre-ville**

### **RIVESALTES**

Centralité démographique de la Vallée de l'Agly, Rivesaltes est aussi le pôle économique et industriel du Nord Métropole. Au contact du péage autoroutier et des grands axes de communication, la zone commerciale Cap Roussillon et la zone industrielle du Mas de la Garrigue, à proximité de l'Espace Entreprises Méditerranée poursuivent leur croissance.

L'agriculture et la viticulture contribuent au capital-image de la commune au travers de l'AOC Rivesaltes.

La ville propose une gamme de services et d'équipements (éducation, santé, sports, commerces...) qui rayonne sur tout le secteur Agly-Rivesaltais.

Ville natale du Maréchal Joffre, Rivesaltes développe des manifestations culturelles et évènements d'envergure qui prennent appui sur le rôle de la ville dans l'Histoire (notamment camp militaire et Mémorial) et son patrimoine.

**Principaux enjeux du bourg centre :**

- **Enjeu 1 : Attractivité résidentielle, notamment en centre-ville, sous l'angle d'une offre de services et équipements de qualité et diversifiée.**

- **Enjeu 2 : Attractivité économique en confortant les entreprises endogènes et attirer les entreprises exogènes sur la base d'un profil productif très diversifié, de rang métropolitain.**
- **Enjeu 3 : Attractivité touristique, en renforçant le rôle de pivot de Rivesaltes entre les villes littorales et l'arrière-pays, en requalifiant le centre historique sous l'angle patrimonial et fonctionnel et en tirant parti de la marque viticole Rivesaltes.**

Dans le cadre de son contrat Bourg Centre, la stratégie de développement et de valorisation de Rivesaltes consiste à :

- 1 Conforter la centralité de Rivesaltes sur son grand bassin de vie**
- 2 Valoriser la dimension résidentielle et touristique de Rivesaltes autour de ses patrimoines et savoir-faire**

### **SAINTE-MARIE-LA-MER**

Proche de la sortie d'autoroute Perpignan nord et de l'aéroport, Ste Marie est l'un des 4 pôles littoraux complémentaires de PMM.

La trame urbaine est issue de la cabanisation à la plage et se scinde en 2 entités distinctes : village et plage traversées par la RD 81. La fin programmée de l'urbanisation du fait d'un PPRI très contraignant incite la commune à développer un projet équilibré entre le village et la plage.

La ville est animée par un réseau économique qui couvre les besoins de la population permanente et touristique en matière de commerces, artisanat, santé, activités sportives et culturelles.

Le tourisme reste le principal pourvoyeur d'emplois et de richesses. Sainte-Marie-la-Mer possède une image de station familiale et s'appuie sur des espaces naturels très présents. Un port de 500 anneaux occupe un site de qualité et se positionne en complémentarité de ports plus importants, en particulier celui de Canet-en-Roussillon.

**Principaux enjeux du bourg centre :**

- **Enjeu 1 : Préserver et valoriser le territoire et ses ressources au bénéfice d'une croissance durable**
- **Enjeu 2 : Conserver une station balnéaire attractive à l'année et des équipements touristiques de qualité**
- **Enjeu 3 : Renforcer l'attractivité, revitaliser les centralités pour un bourg centre synonyme de « bien vivre » (offre de services et équipements / lien et équilibre entre village et plage / préservation d'une identité forte mais « universelle » / lien social et intergénérationnel réaffirmé et renouvelé)**

Dans le cadre de son contrat Bourg Centre, la stratégie de développement et de valorisation de Rivesaltes consiste à :

- 1.1 Préserver et valoriser le patrimoine naturel et ses ressources**
- 1.2 Valoriser le patrimoine historique pour une réappropriation du territoire : le littoral comme territoire d'histoire et de culture**
- 2.1 Favoriser le développement d'une économie bleue contribuant à l'attractivité du village littoral**
- 2.2 Favoriser l'émergence d'une économie d'avenir et génératrice d'emplois (le numérique) au coeur de la ville**
- 2.3 Valoriser la ville littorale par une stratégie de destination touristique d'excellence**
- 3.1 Une requalification urbaine pour faire de Ste Marie un village touristique accueillant, authentique, au cadre de vie préservé**
- 3.2 Moderniser les lieux d'accueil et les équipements publics**

### **SAINTE-ESTEVE**

La situation privilégiée au cœur de la communauté urbaine PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE, les équipements existants sur la ville, la rareté du foncier sur la première couronne, les problématiques hydrauliques d'inondabilité de la majorité des territoires situés rive gauche de la Têt favorisent l'attrait actuel de Saint-Estève pour de nouvelles populations.

La commune est en déficit de logements locatifs sociaux et dispose de possibilités limitées d'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation.

Administrativement chef-lieu du canton du Ribéral, de par son attractivité en matière d'équipements publics, en matière associative (80 associations présentes) mais également en matière économique et commerciale (ZAE d'environ 200 entreprises et divers commerces de proximité), Saint Estève se présente comme bourg centre du territoire du Ribéral et à ce titre doit assumer des charges centralité. Or, les équipements et infrastructures sont souvent inadaptés et sous-dimensionnés par rapport aux attentes.

L'appareil productif a tendance à se fragiliser et le marché de l'emploi est frappé par la récession. Le tissu économique est concurrencé par l'offre perpignanaise.

**Principaux enjeux du bourg centre :**

- **Enjeu 1 : Conforter l'image d'une ville urbaine verte**
- **Enjeu 2 : Maintenir et développer les commerces de proximité en requalifiant et modernisant le secteur Méditerranée**
- **Enjeu 3 : Répondre aux objectifs de la loi SRU : développer l'offre de logements locatifs sociaux**
- **Enjeu 4 : Développer l'offre en équipement sportif**
- **Enjeu 5 : Développer les structures d'accueil de la petite enfance**
- **Enjeu 6 : Répondre aux besoins croissants des Stéphanois et des nouveaux arrivants**

Dans le cadre de son contrat Bourg Centre, la stratégie de développement et de valorisation de Saint-Estève consiste à :

- 1 Restructuration de l'espace urbain et développement de l'attractivité**
- 2 Répondre aux besoins en matière d'offre de services**
- 3 Renforcer l'offre sportive et de loisirs**

### **SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE**

Le parc de logement de Saint-Laurent-de-la-Salanque est composé essentiellement de maisons individuelles relativement récentes. La paupérisation du centre-ville va de pair avec la dégradation de son habitat ancien.

L'économie laurentine est ancrée dans la sphère présentielle. Elle souffre du manque de foncier constructible lui permettant de se moderniser ou se développer. L'activité commerciale est fortement concurrencée par le pôle SALANCA de Clairia Rivesaltes. La commune dispose d'une offre importante d'équipement et de services à la population.

Engagée depuis 5 ans dans un agenda 21, membre du syndicat RIVAGE et signataire de la charte NATURA 2000, la commune participe à la préservation de l'étang.

**Principaux enjeux du bourg centre :**

- **Enjeu 1 : DONNER LA PRIORITE A LA QUALITE URBAINE : la commune a pour projet la destruction d'îlots et la réhabilitation de bâtiments dégradés, ainsi qu'une meilleure desserte par les modes doux en lien avec la voie verte.**
- **Enjeu 2 : RENOUELER L'EXISTANT : la commune mène une politique de densification des dents creuses en conventionnant avec les partenaires sociaux (bailleurs) et institutionnels (EPF) afin de réhabiliter les locaux pré-identifiés.**
- **Enjeu 3 : ALLER VERS UNE VILLE TOUJOURS PLUS DYNAMIQUE : En parallèle du développement du tissu économique, la commune souhaite profiter de la disponibilité de foncier agricole afin d'attirer de nouveaux agriculteurs. Elle entend également mettre en valeur son passé aéronautique en créant un musée Latécoère.**
- **Enjeu 4 : CAPITALISER UN PATRIMOINE NATUREL D'EXCEPTION : Afin de lutter contre la dégradation des milieux naturels, la commune souhaite conserver les éléments patrimoniaux (réseau irrigation) et réglementer les activités nautiques.**

Dans le cadre de son contrat Bourg Centre, la stratégie de développement et de valorisation de Saint-Laurent-de-la-Salanque consiste à :

- 1 **Améliorer l'urbanité** : l'objectif est d'améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants, mais également de se doter d'une vision à long terme de l'urbanité.
- 2 **Optimiser la capacité d'accueil**: La commune est dans une situation très particulière ; à la fois en plein essor démographique, en cours de métamorphose (d'un fonctionnement de bourg à celui d'une véritable ville), elle est aussi particulièrement contrainte par sa vulnérabilité à l'inondation.
- 3 **Vivifier l'attractivité du Bourg-centre** : La dynamique de la commune est intimement liée à celle de son économie et de l'entrepreneuriat sur son territoire. Elle dépend aussi de la qualité de vie que peuvent offrir les aménagements publics de qualité, et qui fixe les nouveaux habitants sur le long terme.
- 4 **Valoriser les atouts environnementaux** : Ce territoire en bord d'étang est riche de ses espaces naturels, qui demandent protection et gestion. Ces habitats pré-lagunaires, rares et reconnus, ne sont pourtant pas uniquement à sanctuariser : ils offrent aussi une plus-value à la commune, en constituant à la fois un patrimoine à respecter et une ressource valorisante.

### **SAINT-NAZAIRE**

Saint-Nazaire est un petit bourg-centre qui rayonne sur un bassin de vie de proximité. Ce rayonnement repose sur une vie associative riche, et sur des équipements et services singuliers, autour du projet scientifique de la médiathèque, de l'école de musique très attractive et complémentaire de l'offre présente à Canet (antenne du CRR PM). Trois polarités équilibrent l'offre de commerces et services sur le territoire communal : administrative et culturelle, commerciale et artisanale à l'Ouest, scolaire et sportive à l'Est. La commune dispose d'une offre médicale conséquente, diversifiée et adaptée par ailleurs à une population vieillissante.

La commune, plus résidentielle que productive et sous l'influence directe du pôle perpignanaise, a cependant gagné des emplois entre 2007 et 2017 et amélioré significativement son indice de concentration de l'emploi.

L'espace lagunaire et sa mosaïque de milieux constitue une richesse écologique remarquable, bien identifiée (ZNIEFF, ZICO...). Il cumule fonctions écologique, pastorale, agricole, récréative, et de protection et martèle l'identité de la commune par son paysage.

**Principaux enjeux du bourg centre :**

- **Enjeu 1** : Le confortement de l'attractivité du bourg-centre grâce à une urbanisation maîtrisée, tout en répondant aux besoins de ses habitants et en s'adaptant aux nouvelles aspirations sociétales.
- **Enjeu 2** : L'engagement proactif de la commune dans la préservation de ses espaces naturels et dans l'intégration du développement durable dans ses projets.

Dans le cadre de son contrat Bourg Centre, la stratégie de développement et de valorisation de Saint-Nazaire consiste à :

- 1 **Conforter l'attractivité du bourg-centre grâce à une urbanisation maîtrisée, tout en répondant aux besoins de ses habitants et en s'adaptant aux nouvelles aspirations sociétales**
- 2 **Poursuivre l'implication de Saint-Nazaire dans une démarche de développement durable assumée**

### **SALEILLES**

Saleilles dispose de trois Zones d'Activités Economiques : le parc d'activités "Sud Roussillon", LA ZAE "Réart" avec les professionnels de la construction et des VRD, la ZAE "l'Oliu" à dominante artisanale. La rivière Réart au sud de la commune limite le développement urbanistique, voire économique, dans les zones à risques fort et moyen d'inondation. La présence d'une forêt communale de 7 ha constitue un véritable poumon vert. Un plan d'eau aménagé à l'ouest de la ville offre une zone récréative appréciée.

La commune est plutôt bien dotée en services et équipements structurants.

**Principaux enjeux du bourg centre :**

- **Enjeu 1** : Consolider le développement économique dynamique, varié, de qualité et attractif autour de la filière sportive et de loisirs notamment.
- **Enjeu 2** : Répondre à la forte demande d'installation sur le territoire en conservant un lien fort entre les habitants du centre-ville et ceux des nouveaux lotissements.

- **Enjeu 3 : Améliorer le cadre de vie dans le centre-ville et dans les lotissements et consolider le commerce de proximité en centre-ville afin de créer du lien et de l'activité dans ce secteur.**
- **Enjeu 4 : Développer la centralité et l'attractivité du bourg-centre par une offre de salles associatives et d'équipements culturels adaptés pour assurer un niveau de prestation élevé en vue de répondre aux besoins de la population actuelle et de celle à venir.**

Dans le cadre de son contrat Bourg Centre, la stratégie de développement et de valorisation de Saleilles consiste à :

- 1 Consolider le développement économique de la commune autour de la filière sportive et de loisirs au parc d'activités « Sud Roussillon »**
- 2 Renforcer l'attractivité du territoire en structurant l'offre de salles communales pour les associations locales à vocation de loisirs et culturelles au nord et au sud-ouest du territoire.**
- 3 Améliorer le cadre de vie et le commerce de proximité en centre-ville**

## **TORREILLES**

La commune de Torreilles est l'un des 4 pôles littoraux complémentaires de PMM, dotée d'une identité locale qui s'appuie sur ses espaces agricoles (maraîchage et arboriculture), constitutifs de son remarquable patrimoine paysager. Le site naturel du Bourdigou est réputé comme l'un des derniers espaces naturels du Languedoc-Roussillon.

La station balnéaire a été bâtie à l'est de la ville. Torreilles –Plage, distante du village de 3 kms, possède un quartier résidentiel unique de par son architecture : le « Village des Sables ». Préservée du tourisme de masse, Torreilles joue la carte de la complémentarité avec les stations de Canet et du Barcarès.

Sur le plan économique, la commune a su maintenir un niveau d'équipements, de commerces et de services satisfaisants et dispose de deux ZA sur son territoire.

**Principaux enjeux du bourg centre :**

- **Enjeu 1 : Maintenir l'activité maraîchère et arboricole qui offre le paysage traditionnel et identitaire de la mosaïque bocagère salanquaise**
- **Enjeu 2 : Poursuivre la préservation de la biodiversité et des espaces naturels tant à la plage qu'au village**
- **Enjeu 3 : Favoriser le maintien des PME et conforter la filière agro-alimentaire**
- **Enjeu 4 : Maintenir une offre touristique de qualité, attractive et respectueuse de l'environnement**
- **Enjeu 5 : Mettre à la disposition des associations des locaux adaptés à leurs besoins ainsi qu'aux problématiques environnementales**
- **Enjeu 6 : Promouvoir les déplacements doux, augmenter le nombre de logements locatifs sociaux et densifier les zones à urbaniser**
- **Enjeu 7 : Fédérer la population pour améliorer le vivre ensemble**

Dans le cadre de son contrat Bourg Centre, la stratégie de développement et de valorisation de Torreilles consiste à :

- 1 Maintenir l'activité maraîchère qui offre un paysage traditionnel et identitaire**
- 2 Valoriser et préserver le patrimoine naturel torreillan**
- 3 Renforcer l'économie touristique**
- 4 Renforcer l'économie des PME agroalimentaires**
- 5 Faire de Torreilles une ville littorale accueillante, attractive, favorisant la cohésion et le bien vivre ensemble**
- 6 Faire de Torreilles une ville accueillante par une requalification urbaine**

## **TOULOUGES**

Présence d'une importante ZA : Naturopole (180 entreprises), décomposée en 3 sites : « Parc d'activités », « Bureaux de Clairfont » et « Bureaux du parc » qui permettent d'ancrer sur la ville les entreprises industrielles, artisanales, ainsi que les professions libérales et médicales. La commune attire des actifs et exerce un rayonnement économique important sur les communes limitrophes.

La commune soutient également le commerce local via des actions d'animation et la mise en place depuis 2014 d'un marché de plein vent deux jours par semaine.

Un important effort est réalisé sur le logement. Toulouges dispose d'une offre de services et d'équipements bien adaptée aux besoins de la population

Elle participe au plan intercommunal de Périmètre de Protection et Mise en Valeur des Espaces Agricoles et Naturels péri-urbains. La commune a également créé un poumon vert en cœur de ville : classé en zone naturelle au Plan Local d'Urbanisme, ce site comprend un corridor écologique, une zone humide non urbanisée, accessible et en reconversion écologique.

### **Principaux enjeux du bourg centre :**

- **Enjeu 1 : Accueillir la population souhaitant s'installer en périphérie de Perpignan**
- **Enjeu 2 : Maintenir une offre sportive et culturelle de qualité répondant aux besoins de la population**
- **Enjeu 3 : Soutenir et accompagner l'économie locale**
- **Enjeu 4 : Conserver le dynamisme du territoire**

Dans le cadre de son contrat Bourg Centre, la stratégie de développement et de valorisation de Toulouges consiste à :

- 1 Développer l'attractivité du territoire en attirant des populations variées**
- 2 Développer le rayonnement sportif et culturel grâce à la réalisation d'équipements publics adaptés**
- 3 Attirer des nouvelles entreprises grâce à des zones d'activités innovantes**

## **VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE**

La proximité de Perpignan, la mer, couplée au phénomène méditerranéen d'héliotropisme, a fortement stimulé le développement urbain communal issu d'un fort solde migratoire. Ce développement s'est poursuivi durant les années 1980 et 1990, faisant planer la menace de faire de Villelongue-de-la-Salanque une commune-dortoir de Perpignan, parmi d'autres. La commune a tenté de limiter ce risque en misant sur une forte qualité de l'aménagement de ses espaces verts et publics et en se dotant d'équipements en mesure de fixer des activités et des emplois in situ. Toutefois, au vu des contraintes du PGRI qui bloque la majeure partie de l'urbanisation potentielle, elle concentre ses efforts sur la redynamisation de son centre-bourg.

Villelongue-de-la-Salanque est un petit bourg-centre agricole et commercial pour un bassin de vie de proximité. La commune a en effet su conserver et développer un tissu diversifié d'équipements rayonnant au-delà de son territoire.

### **Principaux enjeux du bourg centre :**

- **Enjeu 1 : Le confortement d'une offre de services et d'équipements de qualité et diversifiée pour redonner une certaine dynamique à la commune, en la rendant plaisante, attractive et vivante**
- **Enjeu 2 : L'engagement proactif de la commune dans la préservation et la valorisation de ses espaces naturels et agricoles**

Dans le cadre de son contrat Bourg Centre, la stratégie de développement et de valorisation de Villelongue-de-la-Salanque consiste à :

- 1 Conforter la centralité villelonguette**
- 2 Préserver la nature et l'agriculture au cœur du territoire villelonguet le rayonnement sportif et culturel grâce à la réalisation d'équipements publics adaptés**

## **VILLENEUVE-DE-LA-RAHO**

La commune de Villeneuve-de-la-Raho constitue une véritable centralité pour les communes alentours, et offre également un cadre de loisirs préservé pour les habitants de la métropole perpignanaise. Elle fait figure d'exception et rayonne dans la mesure où ses caractéristiques lui permettent de proposer une offre unique. Elle est à la fois un village avec son identité, ses secteurs attractifs et son dynamisme, mais aussi un véritable lieu de loisirs, détente, tourisme et sport. C'est en quelque sorte un espace de respiration qui permet une alternative influente à l'engouement urbain, littoral et/ou montagnard.

Au-delà du cadre remarquable, une ambiance particulière se dégage de la commune et plus particulièrement du lac et de ses aménagements. Il s'agit d'un véritable espace de convivialité et de rassemblement qui attire et capte une population hétérogène.

### **Principaux enjeux du bourg centre :**

- **Enjeu 1 : La préservation et la valorisation du cadre de vie avec notamment une démarche durable respectant le socle agri-naturel et paysager ;**
- **Enjeu 2 : Le renforcement du pôle touristique et sportif (diversification, montée en gamme de l'offre, ...) venant en appui de la dynamique résidentielle (diversification du parc de logements, liaisons entre les quartiers, espaces publics, ...);**
- **Enjeu 3 : La réponse aux besoins actuels et l'anticipation de ceux à venir via une offre de proximité adaptée (qualité et calibrage des équipements, commerces, services, ...);**
- **Enjeu 4 : La confortation du rôle de bourg-centre passant par une unité territoriale lisible et fonctionnelle (accessibilité, déplacements sécurisés, place de la centralité historique, liaisons entre les secteurs attractifs, ...).**

Dans le cadre de son contrat Bourg Centre, la stratégie de développement et de valorisation de Villeneuve-de-la-Raho consiste à :

- 1 Conforter l'attractivité touristique de la commune en servant la qualité et le cadre de vie des habitants ;**
- 2 Renforcer les éléments de centralité pour pérenniser la dynamique villageoise ;**
- 3 Affirmer la notion de proximité garante d'un fonctionnement urbain harmonieux.**

## **CC SUD ROUSSILLON**

Sud-Roussillon occupe une place singulière dans le paysage roussillonnais. Son territoire forme une articulation entre le territoire urbain de Perpignan Méditerranée Métropole et la zone frontalière de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus avec comme fils conducteurs le littoral, la RD914 en 2x2 voies, et la ligne ferroviaire classique Perpignan - Cerbère. Elle anime le cœur de la plaine du Roussillon, en lien direct avec la mer. La Communauté joue donc un rôle de transmission avérée entre les deux autres territoires et participe activement à la métropolisation du Roussillon, entre SCOT plaine du Roussillon auquel elle appartient, et SCOT Littoral Sud.

Dans le cadre de ses compétences et du confortement de sa stratégie de développement, Sud Roussillon s'est dotée d'un projet de territoire « horizon 2026 ». Ce dernier prend acte de l'identité littorale et verte d'un territoire ponctué par six bourgs-centres.

### **Principaux enjeux du territoire concerné :**

- **Enjeu 1 : Faire rayonner les bourgs-centres et Vivre et fréquenter leurs centres-bourgs en requalifiant leurs espaces publics, en valorisant leur patrimoine, en les rendant attractifs et vivants (habitat, commerces, services, équipements, nature en ville, accessibilité tous modes de transports, etc.) et en les intégrant dans des circuits et itinéraires partagés.**
- **Enjeu 2 : Mettre les richesses territoriales au service de l'attractivité des bourgs-centres et centres-bourgs et la relance de l'attractivité littorale.**

Dans le cadre de son contrat Bourg Centre, la stratégie de développement et de valorisation de la Communauté de Communes Sud Roussillon consiste à :

- **Axe stratégique 1. Faire émerger des centralités fortes et des cœurs de villages attractifs et poursuivre la montée en puissance des services de proximité**

- **Axe stratégique 2. Faire participer les six bourgs-centres à l'enrichissement d'une offre touristique de qualité et à la diversification de l'économie de sud Roussillon**
- **Axe stratégique 3. Agir pour l'adaptation et l'atténuation au changement climatique**

#### **ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION**

La Région Occitanie s'emploie depuis sa création, à travers un travail collectif impliquant acteurs publics, privés et citoyens, à imaginer et à faire vivre un nouveau modèle de société, capable de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques, démocratiques, qui chaque jour s'imposent avec plus de force.

En décembre 2019, à la lumière de consultations, d'échanges et d'actions, la Région a adopté la feuille de route « Occitanie 2040 » fixant les grands objectifs à atteindre, accompagnés d'un certain nombre de mesures nouvelles, pour faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Peu de temps après l'adoption de cette nouvelle trajectoire, la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID-19 a conduit la Région à élaborer une réponse exceptionnelle pour protéger les habitants, les entreprises et les emplois, tout en préparant l'avenir.

En complément de ses Plans d'urgence et de relance pour l'emploi et dans la lignée de sa feuille de route « Occitanie 2040 », la Région a engagé la construction d'un grand Plan de transformation et de développement – **PACTE VERT pour l'Occitanie**, adopté en Assemblée Plénière du 19/11/2020.

Il s'inscrit en cohérence avec le « Green Deal » de l'Union Européenne, ancré dans un objectif bas carbone et un nécessaire rééquilibrage territorial. Il participe également à la seconde priorité européenne « Une Europe adaptée à l'ère numérique ».

**Ce Plan de transformation et de développement s'appuie sur la prise de conscience collective de la nécessité de modifier nos modes de vie, de produire, de consommer, de travailler, de nous déplacer, et d'habiter la planète.**

#### **Trois grands engagements fondent ainsi les orientations régionales :**

##### **1. La Région accompagne le changement de nos modes de vie**

La construction d'un modèle plus juste et durable passe inévitablement par des changements profonds dans nos modes de vie.

L'une des activités essentielles concernées est **l'alimentation**. Privilégier une agriculture durable et respectueuse des ressources, porteuse d'activités et d'emplois dans nos territoires, favoriser les produits locaux, bios, doit permettre à tout un chacun d'avoir accès à une nourriture de qualité et aux exploitants de vivre de leur travail.

Ces objectifs entrent en résonnance avec la Stratégie régionale pour la Biodiversité, qui vise à replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l'Occitanie et ainsi garantir la bonne **santé** des écosystèmes et la résilience de nos territoires face aux conséquences du changement climatique.

Le territoire d'Occitanie est fortement soumis aux effets du changement climatique et tout particulièrement en ce qui concerne la ressource en eau, que ce soit dans ses périodes d'excès comme dans ses périodes de manque, qui se font de plus en plus intenses et fréquentes. C'est pourquoi la Région met en œuvre une stratégie et des politiques d'intervention favorisant une approche globale et anticipative de l'enjeu eau, conciliant la gestion durable et partagée de la ressource, la préservation des milieux aquatiques, et la prévention du risque d'inondation.

**Les patrimoines et la biodiversité doivent ainsi être au cœur des projets d'aménagement qui doivent désormais nécessairement prendre en compte des enjeux de renaturation de nos Centres-Villes.**

La crise sanitaire a révélé avec une ampleur inédite l'impératif de maintenir l'emploi tout en travaillant autrement : repenser l'articulation entre sa vie professionnelle et sa vie privée, les potentialités et les limites des outils informatiques, le partage des équipements, etc.

Dès lors, la Région accompagne les entreprises et les collectifs dans leurs expérimentations et leurs évolutions, et prévoit d'achever d'ici 2024 la couverture de tout le territoire en offre Internet de très haut débit.

Les entreprises, les demandeurs d'emplois ont besoin de solutions opérationnelles et accessibles, avec une mobilisation de partenaires large, et sur l'ensemble des départements. C'est le sens du Pacte pour l'Embauche qui vise à lever, d'une part, tous les freins externes à l'embauche en accompagnant les habitants d'Occitanie en

recherche ou en reprise d'emploi, mais aussi leur parcours professionnel, et d'autres part, les freins internes à l'entreprise en accompagnant les entreprises d'Occitanie qui rencontrent des difficultés de recrutement.

Plus que jamais, les actions de solidarité, la réduction des inégalités sociales et la recherche d'un projet sociétal inclusif sont au cœur du vivre ensemble en Occitanie. Pour cela, le Plan de transformation et de développement porte de nombreuses propositions d'actions destinées à enrichir la vie sociale.

Ainsi, conformément à la Stratégie culturelle Occitanie 22-28 : La culture partout et pour tous" votée à l'AP du 16 décembre 2021, le plan de transformation et de développement promeut l'égalité d'accès à la culture, l'aménagement culturel équilibré du territoire, la création artistique en Occitanie et le soutien aux industries créatives et la valorisation de l'économie culturelle et patrimoniale à l'international."

En lien avec le Projet Sportif Territorial adopté par la Conférence Régionale du Sport et le Pacte Vert régional, ce plan favorise aussi le développement sur l'ensemble du territoire de toutes les pratiques sportives pour toutes et tous, à tous les âges de la vie, dans un objectif d'inclusion des publics les plus éloignés, d'égalité femme-homme et de lutte contre toute forme de violences ou discriminations.

Pour cela, il prévoit notamment un accompagnement différencié des clubs selon leur niveau de pratique, leur implication dans la formation des jeunes du territoire ou leur capacité à organiser des manifestations vertueuses de dimension supra-régionale. Les projets de construction ou de modernisation d'équipements sportifs répondant à une demande sociale de plus en plus diversifiée, ainsi qu'à des objectifs élevés en matière de qualité d'usage, d'impact environnemental et d'équilibres financier et territorial, feront naturellement l'objet d'une attention particulière dans le cadre des dispositifs régionaux de droit commun en vigueur.

L'EPS et le sport scolaire contribuent également à promouvoir auprès des élèves des valeurs de respect, de partage, d'éducation et d'humanisme ; tout en contribuant à lutter contre une sédentarité toujours plus croissante. Ils jouent ainsi un rôle déterminant dans l'accès des jeunes à la pratique sportive et donne sens au « vivre ensemble » et à l'apprentissage de la vie associative. A ce titre et au travers de sa compétence « lycées », la Région finance la création ou la modernisation d'équipements nécessaires à leurs pratiques.

La Région offrira enfin son expertise dans le domaine de la mise en tourisme aux sites en capacité d'accueillir des délégations nationales ou internationales pour des stages de préparation sportive.

De profonds changements modifient également le lien avec nos territoires, en particulier concernant la question du **logement**. Nos concitoyens rencontrent souvent des difficultés pour se loger décemment et peuvent être confrontés à des situations de précarité énergétique.

En réponse, le Plan de transformation et de développement prévoit **d'accélérer l'action régionale sur la rénovation énergétique des logements, le développement et la promotion de matériaux de construction non polluants, biosourcés et recyclables**.

Enfin, avec 9 tonnes de CO2 par habitant et par an, le poids écologique de notre vie quotidienne – transport, logement et consommation – est bien trop élevé pour imaginer atteindre les objectifs d'émission plébiscités par les scientifiques (2 tonnes eq CO2). Les actions sur l'alimentation et le logement constituent des leviers importants de réduction de notre empreinte carbone. Au-delà de ces actions, le secteur essentiel sur lequel nous devons également agir est celui des transports. En effet, selon l'ADEME, les transports représentent 31% de l'empreinte carbone des français. Les véhicules particuliers sont responsables de plus de la moitié de cet impact suivis des poids lourds.

L'organisation territoriale de l'Occitanie avec notamment une concentration de l'activité et un étalement urbain particulièrement importants ainsi que la dynamique démographique conduisent mécaniquement à un accroissement des kilomètres parcourus par les habitants (au global et en moyenne par an). Dès lors, les mesures très offensives décidées par la Région en faveur des solutions de mobilités collectives et/ou décarbonées constituent une priorité d'intervention au titre de sa compétence d'autorité organisatrice des mobilités régionales ainsi que dans le cadre des politiques publiques inscrites au sein des contrats territoriaux.

Comme elle s'y était engagée auprès des communes et intercommunalités lors du débat relatif à la compétence mobilité dans le cadre de la loi d'Orientation des Mobilités, la Région met en œuvre une stratégie très volontariste en matière de solutions de mobilités. Les transports réguliers ferroviaires et routiers constituent l'armature du réseau liO mais ils ne peuvent répondre à tous les besoins dans tous les territoires. C'est la raison pour laquelle, la Région déploie de nouveaux dispositifs en faveur de solutions plus souples et adaptées aux besoins spécifiques des usagers. Les éco-chèques destinés notamment aux ménages les plus précaires permettent d'accompagner l'acquisition de véhicules propres (voitures électriques et vélos à assistance électrique). Le plan régional vélo et intermodalités permet de soutenir la réalisation des infrastructures cyclables et les pôles d'échanges multimodaux. Enfin, la Région vient de signer au titre du Plan Régional du covoiturage un

partenariat avec les principales plateformes dans lequel une aide financière encourage ce mode de transport en alternative à l'autosolisme.

La Région entend poursuivre son engagement en faveur des mobilités en élargissant ses dispositifs d'intervention auprès des territoires et ce de façon plus accentuée dans ceux qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour faire face aux besoins d'investissements.

Les **produits touristiques** (hébergements ou activités) devront aussi prendre en compte des critères socio-environnementaux comme la gestion de l'eau, le respect de la nature et des habitants de ces territoires touristiques.

La transformation vers un modèle vertueux fera l'objet d'un processus continu, engageant tous les acteurs du territoire. Le rôle de la Région est de concerter avec l'ensemble des partenaires et citoyens afin de rendre les actions cohérentes et de créer des dynamiques collectives.

La Région mène une politique volontariste depuis 2015 dans les Contrats de Ville afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, d'assurer une plus forte équité territoriale et de rompre l'isolement social et économique des quartiers défavorisés.

En 2019, la Région a réaffirmé son engagement dans les Contrats de Ville jusqu'à fin 2022, s'est engagée plus fortement en signant les conventions de Renouvellement Urbain du Nouveau Programme National Urbain (NPNRU), et en créant des aides spécifiques.

La Région compte 105 quartiers prioritaires répartis sur 48 communes dont 32 quartiers ont été identifiés comme particulièrement sensibles par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain.

Par sa nature transversale, la **Politique de la ville** croise de nombreuses stratégies et priorités régionales : emploi, formation professionnelle, développement économique, logement, culture et patrimoine, sport, jeunesse, lutte contre les discriminations, santé, aménagement....

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre des politiques contractuelles (CTO et BC) et appuiera davantage les opérations de création d'entreprise et avec une attention particulière portée à l'entrepreneuriat féminin.

## 2. Construire ensemble un nouvel avenir sobre et vertueux

Le plan de transformation et de développement a pour ambition de proposer un nouveau modèle de production économique et des relations nouvelles entre les entreprises, les salariés et l'environnement dans lequel l'activité se développe.

En effet, il convient de **créer un modèle plus économe en ressources, plus vertueuse localement et fondé sur des valeurs telles que le respect, la confiance et l'écoute.**

Face aux enjeux d'indépendance et d'autonomie stratégique que la crise sanitaire a révélés, **le Plan de transformation et de développement prévoit** en premier lieu, le déploiement **de politiques accélérant la formation dans les métiers de demain**, en lien avec des thématiques telles que l'économie circulaire, le numérique et la santé.

**La santé** constitue aujourd'hui l'une des premières préoccupations des Français.es. En Occitanie, la santé est d'autant plus stratégique que :

- les besoins en matière de soins sanitaires et sociaux, s'accroissent sous l'effet conjugué de l'augmentation de la population régionale, de la précarité et du vieillissement de celle-ci ;
- le territoire est vaste avec de nombreuses communes rurales, dont en zone de montagne, des territoires diversifiés connaissant pour certains des variations démographiques saisonnières significatives ou encore des taux de précarité élevés ;
- des inégalités dans l'accès aux soins de proximité dits de « premier recours » (médecin généraliste, pharmacie, infirmier.e, masseur-kinésithérapeute...), qui risquent d'induire durablement un sentiment de « fracture sanitaire » ;
- des inégalités sociales et socio-territoriales particulièrement marquées ; alors que l'espérance de vie ou l'état de santé moyen de la population s'améliore d'année en année, les écarts de santé continuent de s'agrandir entre les différents groupes sociaux pour la mortalité, la morbidité, les déterminants et les comportements de santé.

Pour une Occitanie durable, favorisant la santé – le bien-être de toutes et tous, l'enjeu pour la Région est de préserver et d'améliorer la SANTÉ au sens large des populations en :

- Développant la prévention et l'éducation à la santé,
- Renforçant l'accès au système de santé dans tous les territoires et pour toutes et tous,
- Attirant et formant vers les métiers des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- Développant des partenariats, facilitant les mises en réseaux d'acteurs et collaborations, pour accélérer l'appropriation des enjeux et donc la transformation.

**En matière de formation sanitaires et sociales** : la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Régions d'importantes compétences en matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales. Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social.

Dans le cadre de **l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales**, des **concertations territoriales** associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre **janvier et mars 2023**.

A ce jour la Région Occitanie compte 41 organismes gestionnaires agréés, qui se répartissent sur 41 villes dans lesquelles au moins une formation paramédicale est dispensée et 38 villes dans lesquelles au moins une formation en travail social est dispensée.

Après avoir créé 1512 places de formations paramédicales supplémentaires en 2021, la Région Occitanie poursuit son engagement pour répondre aux besoins croissants du secteur, en finançant la **création de 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires pour la rentrée 2022**. L'objectif est de former les professionnels de santé de demain en nombre suffisant pour répondre aux besoins des populations.

**Au total, en 2022, la Région Occitanie consacrera plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.**

**Le numérique doit par ailleurs être un levier pour l'accès à la formation et aux nouvelles organisations de travail.** Le déploiement des campus connectés ou de tiers-lieux dans les lycées, permettra aux jeunes de s'acculturer aux pratiques du numérique et de l'entreprise, d'accéder à des formations à distance et de travailler en réseau.

Dans un second temps, il conviendra **d'accompagner les entreprises et les collectivités de la Région Occitanie dans la transition écologie et sociale.**

Il conviendra pour cela, de tenir compte des impacts environnementaux de toute activité. Réduire les chaînes d'approvisionnement (circuits courts), anticiper la gestion des déchets industriels et des chantiers de BTP, relocaliser et conforter les industries locales pour pérenniser les savoir-faire et l'emploi au niveau local constituent les priorités du PACTE VERT.

**L'économie circulaire doit être un axe majeur de toute activité de production et de transformation.**

Dans cette perspective, la Région **soutiendra fortement la Recherche et le Développement (R&D) ainsi que l'innovation, notamment sur les nouvelles filières vertes**, qu'il s'agisse de l'hydrogène, de l'éolien en mer, des circuits courts ou de cluster vélo.

Il conviendra de sensibiliser davantage les acteurs, aux notions d'écoconception, d'économie de fonctionnalité et de coopération (EFC), et d'écologie industrielle territoriale (EIT).

**Le soutien à l'aménagement économique s'inscrira également dans l'exigence d'un aménagement vertueux et économe en foncier.**

**Le développement des mobilités vertes sera également un levier indispensable pour l'atteinte des objectifs de réduction de pollution**, notamment en zone dense.

En effet, le secteur des transports représente 39% de la consommation énergétique régionale. **Il convient donc de proposer des solutions innovantes vers une décarbonation du secteur des transports en soutenant fortement le développement du ferroviaire et de la mobilité douce.**

Enfin, l'Occitanie est également une grande région ouverte sur le bassin méditerranéen avec 220 kilomètres de rivages, 1,3 million d'habitants permanents (21% de la population régionale sur moins de 2% du territoire), 20 stations balnéaires qui accueillent 8 millions de touristes chaque année, une trentaine de ports de plaisance

(30000 anneaux), 3 ports de commerce (Sète, Port-la-Nouvelle et Port-Vendres), 5200 km<sup>2</sup> d'aires marines protégées dont un parc naturel marin de 4000 km<sup>2</sup>.

Dans un contexte de changement climatique, de développement économique basé sur l'exploitation des ressources naturelles et de concurrence accrue avec les autres bassins littoraux méditerranéens, la politique régionale pour la mer et le littoral accompagne la préservation et la restauration des espaces littoraux et maritimes, leurs résiliences face aux risques littoraux, le développement d'une économie bleue durable (filiales d'aujourd'hui : nautisme, halieutique... et de demain : énergie marine renouvelable, biotechnologie...), créatrice de richesses et d'emplois non délocalisables. La Région accompagne également la modernisation et le développement équilibré des stations du littoral et des ports de plaisance. Cette valorisation des atouts économiques, touristiques, sportifs et du patrimoine naturel et culturel de la mer et du littoral est une richesse pour l'attractivité de l'Occitanie et le bien-être de ses habitants.

Cette ambition maritime de la Région, qui s'est traduite dès 2013 avec la création du Parlement de la Mer, a été renforcée par la signature en 2017 du Plan littoral 21 pour une durée de 10 ans, porté par la Région avec l'Etat et la Caisse des Dépôts, véritable catalyseur de projets.

### **3. Proximité et rééquilibrage territorial, la Région conçoit autrement ses politiques publiques**

La refondation de notre vie démocratique, portée par le Plan de transformation et de développement régional, vise **une action publique mieux partagée, plus proche des citoyens et stimulée par l'intelligence collective.**

Seule la prise en compte des particularités locales au niveau des territoires de vie, sur la base de l'écoute et d'un dialogue de confiance, permettra une mutation viable, durable et efficace de l'action publique.

Il s'agit de **repenser les contrats territoriaux en les ouvrant à tous les acteurs du territoire**, élus, acteurs associatifs, acteurs privés, citoyens, ..., afin que la Région puisse assurer un rôle d'incubateur à l'émergence de politiques publiques et de projets innovants.

Le Plan de transformation et de développement se mettra en place dans cet esprit de **dialogue entre la Région et ses habitants**, à partir de cette même méthode démocratique, en **associant des citoyens à la décision ou à l'évaluation de nos politiques et en mettant en place des budgets participatifs.**

Cela se traduira notamment, au sein de chaque territoire de projet, par l'installation d'un « Comité Participatif Citoyen Local » représentatif de la diversité des acteurs locaux.

Ce COPACIL sera constitué à l'initiative du territoire de contractualisation et réuni autant que nécessaire, pour accompagner l'élaboration et le suivi du Contrat Territorial.

La Région souhaite renforcer le réseau des Maisons de ma Région, pour favoriser l'accès à des services de qualité dans les territoires et proposer un guichet d'entrée pour les citoyens, les usagers et les élus locaux.

La Région engage une priorisation de ses dispositifs de soutien à l'accueil d'activités économiques (Zones d'Activités Economiques, pépinières, hôtels d'entreprises, tiers lieux...) sous le prisme du rééquilibrage territorial et des enjeux de sobriété foncière.

Par ailleurs, une démarche de co-construction de feuilles de route Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) ou Schéma Locaux ESRI a été entreprise dans les Villes Universitaires d'Equilibre (VUE) :

La Région Occitanie compte 18 VUE proposant de l'enseignement supérieur et de la recherche dans des villes moyennes en dehors de Toulouse et Montpellier.

Le soutien à ces VUE est une priorité politique forte, le développement de l'offre de formation de proximité constituant un élément clé de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Pour rappel, en Occitanie, les VUE comptent 50% d'étudiants boursiers contre 35% en moyenne dans les métropoles.

La Région a ainsi souhaité lancer, en partenariat avec les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et les collectivités locales, une démarche pour construire une stratégie de développement de l'ESRI dans les VUE.

L'objectif pour la Région est d'accompagner les territoires dans l'élaboration d'une feuille de route partenariale partagée entre tous les acteurs de l'ESRI : coordinations territoriales, Région Occitanie, Région académique Occitanie, communautés scientifiques régionales et organismes de formations (universités, écoles, lycées, IFSI...), étudiants, collectivités territoriales, en concertation avec les acteurs de l'économie locale (chambres consulaires, entreprises...), de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes du territoire (Crous, Missions Locales, CIO...).

Il s'agit, pour chaque territoire, d'élaborer un projet stratégique ESRI partagé par tous les acteurs locaux pour les 5-6 années à venir, en cohérence avec les stratégies régionales, et prioritairement avec la Stratégie Régionale Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SRESRI 2022-2028).

Cette démarche doit se concrétiser pour les 18 VUE, d'ici juin 2023, par un livrable composé notamment d'un diagnostic, d'axes d'orientations et de pistes d'actions, et d'une mutualisation des moyens.

La montagne représente une part importante de l'Occitanie : les territoires situés en zone massif (Massif central et Pyrénées) couvrent 55% de la superficie de la Région, soit 2055 communes (ou 1 habitant sur 5) réparties sur 12 des 13 départements. Ces territoires sont particulièrement marqués par l'enjeu de l'adaptation au changement climatique et font face dans ces conditions à de nombreux défis liés à la diversification des activités touristiques, à la garantie des services et cadre de vie pour leurs populations et aussi à la protection des milieux.

La Région place sa politique en faveur de la montagne dans le cadre d'une démarche cohérente et ambitieuse, transversale aux deux massifs, qui répond aux spécificités de ces territoires, tant au niveau économique, social, du tourisme, que de l'accès à l'éducation et aux services publics, la santé ou la mobilité.

C'est selon cette approche que le Plan « Montagnes d'Occitanie-Terres de vie », a été élaboré en 2018 par la Région en partenariat avec l'Etat et la Banque des Territoires. Ce Plan propose 40 mesures qui s'inscrivent pleinement dans ce nouveau modèle de développement, plus juste et plus durable, conciliant emploi et écologie et s'appuyant sur le potentiel remarquable que représentent la richesse des paysages, des ressources naturelles, les savoir-faire et les spécificités locales. Il ménage une large place à l'innovation et à l'expérimentation. La Région a également installé depuis janvier 2018 un Parlement de la Montagne, instance de concertation unique en France, qui regroupe l'ensemble des acteurs de la montagne.

La Région est par ailleurs partie prenante des politiques contractuelles des massifs et signataire des Contrats Plan Interrégionaux Etat-Régions (CPIER) pour les Pyrénées et le Massif central. Elle intervient dans ce cadre en mobilisant les dispositifs et moyens financiers régionaux, en cohérence avec les orientations du Plan Montagnes d'Occitanie et les fonds européens dédiés aux massifs.

La région compte **8 Parcs naturels régionaux**, 1 en cours de création et 2 en émergence. Ces Parcs couvrent environ 25% du territoire régional, rassemblent près de 879 communes et constituent par la diversité de leurs situations géographiques (en zones littorale, montagnarde ou de plaine) une excellente représentation des territoires ruraux de la Région.

Dans un contexte où les questions écologiques et sociales sont de plus en plus prégnantes, les PNR s'affirment comme des territoires d'excellence, exemplaires, destinés à ouvrir des perspectives et participer pleinement à la cohérence dans la gestion, l'accompagnement et le développement solidaire des territoires.

La Région soutient la mise en œuvre des Chartes des Parcs dont elle est signataire et qui traduisent des politiques spécifiques et adaptées à chacun des territoires de Parc.

Du fait du lien étroit qui les unit, la Région Occitanie entend confirmer les parcs naturels régionaux dans leur rôle de pionniers, de relais et d'acteurs des politiques régionales en cohérence avec les grands enjeux du PACTE VERT.

#### Le SRADDET – Occitanie 2040

##### *Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires*

Après 5 ans de concertation, le **Sraddet Occitanie 2040 a été adopté par le Conseil régional le 30 juin 2022, puis approuvé par le Préfet le 14 septembre 2022.** Le Sraddet repose sur deux axes qui guident l'action régionale en matière d'aménagement du territoire : **rééquilibrage territorial et un nouveau modèle de développement plus vertueux.**

Pour favoriser et faciliter la déclinaison du Sraddet dans les territoires, les territoires sont invités à bien associer la Région dans le cadre des procédures d'élaboration ou de révision des Schémas de cohérence territoriale (ou à défaut, des Plans locaux d'urbanisme).

La Région va devoir engager une **modification de son Schéma dans les meilleurs délais.** En effet, la Loi Climat et Résilience confie aux Régions la territorialisation du Zéro artificialisation nette, avec pour objectif l'atteinte de ce ZAN à l'échelle régionale à l'horizon 2050, et la division par deux, dans un premier temps, de la consommation d'espaces d'ici 2031.

**La sobriété foncière constitue un défi majeur en Occitanie** compte tenu de notre attractivité démographique et économique. C'est la raison pour laquelle le Sraddet en vigueur porte déjà l'objectif de « réussir le ZAN à

l'échelle régionale ». Les efforts de sobriété foncière doivent concerner l'habitat, mais aussi l'aménagement économique et les projets d'équipements et de services publics.

Les premières orientations régionales relatives à la modification « ZAN » du Sraddet sont les suivantes :

- **Une vraie territorialisation** prenant en compte l'enjeu de rééquilibrage régional ainsi que l'ensemble des spécificités locales : efforts passés, dynamiques démographiques et économiques, potentiel de renouvellement urbain, enjeux de préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers... Il ne s'agit ainsi en aucun cas d'appliquer le -50% de manière uniforme et systématique à l'échelle de chaque SCoT. Il ne s'agit pas non plus de bloquer le développement des territoires ruraux qui jouent un rôle majeur dans la dynamique régionale. Enfin, cette territorialisation sera conduite de façon à être compatible avec nos priorités en termes de création d'emplois et de relocalisation industrielle.
- **Une large concertation**, principalement via la mise en place des Commissions Territorialisées de l'Assemblée des Territoires à l'échelle des quatre espaces de dialogues inscrits dans le Sraddet (les étoiles toulousaines, le ruban méditerranéen, le Massif Central et les Pyrénées). Nous travaillerons ensemble au sein de ces Commissions, réunissant à la fois les SCoT, les EPCI et les territoires de contractualisation à la **construction d'une territorialisation adaptée**. Ces travaux s'appuieront sur les propositions de la Conférence régionale des SCoT, à laquelle la Région participe activement et associeront bien entendu les Départements et les différentes associations de collectivités mobilisées.
- **Des solutions opérationnelles** : la Région accompagnera les territoires dans la mise en œuvre du ZAN : dispositif de reconquête des friches, Foncière commerce artisanat (Foccal), Foncière agricole, Opérateur ERC (Operco), aide à la requalification/densification des zones d'activités...

## ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES VIS-A-VIS DU TERRITOIRE

Le Département, en application des dispositions de l'article L 1111-9 du code général des collectivités territoriales, se voit reconnaître la qualité de chef de file en matière :

- d'action sociale, développement social et contribution à la résorption de la précarité énergétique ;
- d'autonomie des personnes ;
- de solidarité des territoires.

Le Département est donc « chef de file » en matière de solidarités humaines, sociales et territoriales. Cette responsabilité consolidée donne toute légitimité au Département pour conforter son appui aux territoires et plus particulièrement aux communes et intercommunalités.

Le Département est un échelon de proximité garant, de surcroît, de l'équilibre territorial infradépartemental urbain/rural. Soucieux de consolider le lien entre les différents territoires infradépartementaux, tant urbains que ruraux, le Département a développé différentes politiques publiques de proximité.

Ces nombreuses politiques publiques concernent non seulement la dimension sociale et solidaire au bénéfice des populations fragiles : personnes en difficulté, enfance, familles, personnes âgées, personnes handicapées etc; mais aussi la dimension territoriale auprès des communes et des zones rurales en déprise, sur de nombreuses thématiques.

Le Département assure le suivi de ses réalisations selon les 17 objectifs de développement durable afin de s'inscrire dans une démarche de progrès dans la gestion de son patrimoine, des ressources humaines, de la commande publique, concernant le volet interne, et dans les services au public, l'animation territoriale, l'appui technique et les aides aux tiers, concernant son action territoriale.

La stratégie départementale se décline en 12 politiques publiques qui s'appuient sur 3 axes : les solidarités, l'aménagement durable et la citoyenneté. De plus, 3 leviers d'action ont été identifiés : qualité du service rendu aux usagers, développement des équipements structurants et soutien à l'ensemble des acteurs.

AXES STRATEGIQUES	POLITIQUE PUBLIQUE
Un <b>aménagement</b> du territoire harmonieux et équilibré, laissant toute sa place à la ruralité et refusant l'opposition villes et espace rural.	Infrastructures et mobilités
	Développement local et accompagnement des acteurs locaux
	Eau et agro-environnement
	Logement

Des <b>solidarités</b> assurées à tous les âges de la vie et en tout point du département, la bienveillance et la vigilance devant inspirer des réponses sur mesure pour chaque habitant.	Protection de l'enfance et accompagnement des familles
	Accompagnement des personnes handicapées
	Accompagnement des personnes âgées
	Accompagnement social et insertion
<b>L'encouragement à la citoyenneté</b> , pour un « vivre ensemble » se fondant sur la capacité à promouvoir au quotidien les valeurs de liberté, de fraternité, de laïcité et de solidarité.	Culture et patrimoine
	Sport
	Education et jeunesse
	Sécurité civile

### Leur traduction vis-à-vis du territoire :

Une attention particulière sera portée par le Département notamment aux actions concourant de manière générale à la cohésion sociale, l'attractivité territoriale et la préservation d'un patrimoine d'exception ; et plus précisément celles relevant des domaines d'interventions suivants :

#### ⇒ L'action sociale :

Le Département a mis en place un service public de proximité pour répondre d'une manière optimale à la demande sociale. Les compétences confiées par le législateur ces 15 dernières années témoignent ainsi de cette constante réactivité aux besoins émergents de nos concitoyens.

L'action sociale du département formalisée au sein d'un schéma unique des solidarités (proposé au vote prochainement) se décline autour de quatre axes :

Chaque axe est décliné en objectifs prioritaires, réponses proposées aux habitants à chaque étape ou âge de leur vie.

- Un premier axe autour des principes fondamentaux qui garantit une politique de solidarité en affirmant Les fondements du Service Public Départemental des Solidarités. Chaque habitant a droit à un accueil inconditionnel en proximité au sein duquel il puisse trouver des informations claires et compréhensibles, un accompagnement individualisé et faire valoir ses droits dans un contexte non stigmatisant.
- Un second axe centré sur la notion de bien-vivre sur le territoire : pour mieux vivre le territoire grâce aux Solidarités sociales et solidarités territoriales. Dans un contexte de fragilités socio-économiques prégnant sur le Département, il convient de permettre à chacun d'accéder à la santé, à un logement digne et adapté à sa situation, aux moyens de déplacements et de participer et contribuer comme tout citoyen au développement de la société notamment sur les questions environnementales.
- Un troisième axe centré sur les réponses médico-sociales et ses adaptations à anticiper dans les années à venir : Anticiper l'évolution de l'offre médico-sociale pour mieux répondre aux besoins de la population. Cet axe est un enjeu fort et partagé par nos partenaires, qui se traduit par une diversité et un élargissement de notre offre sociale et médico-sociale offrant aux personnes des solutions innovantes et évitant les ruptures de parcours.
- Un quatrième axe qui définit des conditions et points d'appui nécessaires pour pouvoir mettre en œuvre ces orientations : Faire vivre les Solidarités par le développement social local, un partenariat renforcé et une réflexion commune sur l'attractivité des métiers. Dans un contexte sociétal individualiste et de repli, les politiques publiques de Solidarités doivent poursuivre leur démarche et volonté d'inclure dans leurs organisations et leurs pratiques, des leviers d'inclusion sociale tels que la culture, le sport, la transition écologique, les transports, la citoyenneté et la démarche participative. Cette ouverture en lien avec un réseau partenarial fort contribue au maintien du lien social, à offrir des solutions adaptées aux personnes et à redonner du sens à nos actions.

#### ⇒ Maintien et développement des services publics de proximité :

Les besoins de proximité et d'accueil sont plus que jamais d'actualité alors que les inquiétudes se font de plus en plus entendre sur la disparition de certains de nos services publics locaux. C'est donc tout naturellement que le Schéma des solidarités s'est articulé au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), copiloté par le Département, afin de permettre aux habitants d'accéder à un ensemble de services de proximité de qualité. Le SDAASP, validé par arrêté préfectoral le 28 décembre 2017, a notamment permis de renforcer l'offre de services dans les zones déficitaires du Département. A cet effet, plus d'une quarantaine d'actions ont été menées à bien et déclinées autour des 5 axes stratégiques opérationnels suivants:

- Axe 1 : Améliorer l'accès aux services publics pour ceux qui en sont le plus éloignés
- Axe 2 : Renforcer l'offre de santé et optimiser sa territorialisation
- Axe 3 : Maintenir les services au quotidien et anticiper les risques et déficit de service
- Axe 4 : Renforcer la cohésion sociale en facilitant l'accès aux services publics et aux services sociaux
- Axe 5 : Soutenir les services au public pour améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire

Aujourd'hui, le Département et l'État travaillent conjointement à l'élaboration et la mise en œuvre d'un Schéma d'Administration Numérique qui viendra moderniser les services publics par une meilleure efficacité pour les citoyens.

⇒ **L'inclusion numérique :**

La nouvelle organisation territoriale de l'inclusion, avec comme chef de file les Conseils départementaux, a pour but de former les Français encore éloignés des usages numériques. Pour ce faire, les collectivités, les associations, les opérateurs publics et les acteurs privés sont appelés à se mobiliser sur les deux axes prioritaires suivants :

- Identifier les personnes encore éloignées des usages numériques.
- Former ce nouveau public aux usages numériques.

Ainsi, le Département s'est engagé à faire du numérique un élément clé de son développement à venir et à mettre le numérique au service de tous les citoyens. Pour y parvenir, le développement avec le réseau public Très Haut Débit du Département, Numérique 66, engage peu à peu notre territoire à devenir un espace de création et d'innovation technologique afin de permettre aux internautes/usagers d'apprendre, de travailler, d'accéder aux services publics ou de se divertir grâce un réseau rapide et performant.

Pour faire des Pyrénées-Orientales une terre d'innovation numérique, il convient également d'accompagner le développement de nouveaux outils numériques comme les usages du numérique. Le Département y participe déjà en travaillant notamment au développement des espaces de co-working ou encore à la création d'Espaces Numériques et de Services Partagés, véritables Tiers Lieux innovants qui peu à peu émergent sur le territoire. Il est de même envisagé de poursuivre sur la mise en place effective de l'e-administration, c'est-à-dire la possibilité pour chacun.e d'entreprendre ses démarches administratives en ligne, en étant aidé dans le cadre de ces démarches novatrices.

Pour favoriser la mise en œuvre de l'ensemble de ces actions, l'Assemblée Départementale s'est engagée, dès le 10 mai 2021, dans le vote et la mise en œuvre d'une politique départementale d'inclusion numérique innovante et responsable ainsi que dans la mise en place d'une vingtaine de conseillers numériques (de 2021 à 2026) destinés à l'accompagnement des habitants aux usages du numérique à échelle départementale.

⇒ **L'insertion des publics fragiles :**

Le Département des Pyrénées-Orientales s'attache à mener une politique publique d'insertion engagée et innovante. Au plus près des personnes en fragilité, il agit de manière volontariste pour l'emploi local en créant des passerelles entre les acteurs de l'insertion et ceux de l'économie.

Le Département pilote le Programme Départemental d'Insertion-Pacte Territorial pour l'Insertion 2021-2027 qui fixe des priorités partagées avec les acteurs du territoire :

- Accueillir et accompagner le plus tôt possible (accélérer l'entrée dans le parcours),
- Fluidifier et simplifier les parcours d'insertion (dynamiser les parcours),
- Ouvrir le chemin de l'emploi pour tous (lever les freins, former, décroisonner),
- Déployer une nouvelle gouvernance mutualisée de l'insertion, à la fois départementale et territoriale (créer une nouvelle alliance locale).

Exemple : Mise en place du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE 2022/2023) et signature d'une convention tripartite Banque Alimentaires des PO, la chambre d'agriculture des PO et le Département pour objectif de consolider la distribution d'aide alimentaire et de promouvoir la production locale et les circuits courts

⇒ **Le logement : une priorité pour le développement solidaire du territoire :**

Au vu de l'évolution démographique et de la situation économique et sociale qui caractérisent le territoire des Pyrénées-Orientales, le logement constitue un défi majeur. Plusieurs enjeux y sont directement liés tels que l'inclusion sociale, la pression démographique, la mixité sociale, l'accompagnement social vers et dans le logement, la maîtrise de l'espace foncier ou le soutien à l'économie locale.

Face à ce besoin prioritaire, le Département n'a cessé depuis 2008 d'amplifier ses efforts en faveur du logement notamment sur le volet construction de logements sociaux, sur l'accès aux droits et le maintien dans le logement, sur le soutien à la réhabilitation des logements privés à vocation sociale pour permettre de lutter contre l'habitat indigne, pour favoriser le maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie et pour lutter contre la précarité énergétique

Par ailleurs, le Département pilote avec l'État, le plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (2017-2023) qui a vocation à coordonner l'ensemble des actions départementales (en cours de renouvellement). De plus, le Département copilote aussi avec les services de l'Etat le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage 2021/2026.

Il existe aussi une autre démarche depuis quelques années qui concerne le logement des jeunes. Financement des résidences habitat jeunes, accompagnement spécifique sur les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance pour leur premier logement, etc...

⇒ **La lutte contre la précarité énergétique :**

Le Département, chef de filat de la lutte contre la précarité énergétique, a adopté en 2014 une stratégie pour garantir le droit à l'énergie pour tous. En 2022, le Département s'est engagé à renforcer son intervention sur l'ensemble de son territoire.

Un ménage est considéré en situation de précarité énergétique lorsque qu'il présente plusieurs difficultés : des revenus modestes, un logement défaillant et un coût des énergies élevé. Sur le département des Pyrénées Orientales 12 % de la population serait concernée. Les ménages sont orientés par les travailleurs sociaux des MSP, MLJ, services médicaux, CCAS, CIAS et autres donneurs d'alerte. Les services du Département informent, sensibilisent et forment les professionnels de l'action sociale sur l'enjeu de la lutte contre la précarité énergétique et au repérage des ménages concernés par le risque de précarité énergétique.

Une équipe d'accompagnement aux économies d'énergie va à la rencontre des ménages en difficulté, à leur domicile, afin de leur apporter un accompagnement ciblé et personnalisé, pour les aider à agir, réduire leurs consommations et mieux vivre dans leur logement. Compte tenu du contexte énergétique, le Département a pour objectif de passer de 120 visites à domiciles annuelles à 450, d'ici 2025.

En outre, dans le cadre de sa politique publique logement, le Département a déployé un Programme d'Intérêt Général « Mieux se loger 66 », en partenariat avec l'État et l'ANAH, destiné aux propriétaires occupants très modestes et modestes, et aux propriétaires bailleurs sous conventionnement social. Ce programme (diagnostic et financement de travaux) vise à lutter contre la précarité énergétique ou l'habitat indigne et à favoriser l'adaptation du logement à la perte d'autonomie.

⇒ **Le développement des arts et de la culture, accessibles partout, pour tous :**

Facteur de cohésion sociale, territoriale et d'amélioration de la qualité de vie, la culture est pour le Département des Pyrénées-Orientales au cœur des solidarités sociales, éducatives et territoriales. Si elle permet de penser le monde et de rapprocher les habitant.e.s au quotidien, elle est aussi une source de rayonnement pour le département, un vecteur d'attractivité économique et touristique.

L'accès à la culture participe au développement d'une citoyenneté active et permet de lutter contre toute forme d'exclusion sociale et géographique. Véritable arme contre le repli sur soi et l'obscurantisme, elle permet la construction et l'épanouissement de chaque individu et lui offre ainsi la possibilité d'exercer pleinement ses droits.

La politique culturelle développée par le Département contribue à sensibiliser les habitants de toutes les générations, à une large palette d'expressions culturelles. Il s'attache ainsi à répondre à leurs désirs de rêve et d'évasion, quel que soit le genre artistique. La diversité et la richesse de notre patrimoine constituent, par ailleurs, d'inspirants supports de notre action et un facteur d'attractivité majeur de notre département.

En 2023 encore, le Département sera aux côtés de tous les acteurs culturels qui œuvrent au maillage culturel du territoire.

Chacune des actions menées doit participer de manière pertinente tant à l'épanouissement professionnel des équipes artistiques, qu'à l'épanouissement personnel des individus constituant leur public.

Les aides apportées à l'enseignement musical, à la création, à la diffusion et à l'animation artistique doivent aller dans ce sens.

La politique culturelle menée par le département s'articule autour de quatre axes principaux :

- le soutien aux projets, à la création et à la diffusion artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire départemental,

- la rencontre entre les œuvres et les publics,
- la culture solidaire en direction des publics empêchés,
- le développement de la lecture.

- Le soutien aux projets, à la création et à la diffusion artistique et culturelle

Parce que l'équilibre territorial de l'offre culturelle, sa diversité, sa qualité et sa proximité sont des marqueurs forts d'une politique culturelle de qualité, le Département aide à la pérennisation et à la structuration des associations culturelles (compagnies professionnelles de théâtre et de danse, structures musicales, lieux de diffusion...) qui agissent pour la promotion et la diffusion du spectacle vivant et qui sont autant de partenaires efficaces, relais indispensables d'un aménagement culturel harmonieux du territoire.

Le département est doté d'un tissu artistique d'une richesse exceptionnelle avec une grande diversité de pratiques ; les artistes professionnels sont nombreux à vivre et à travailler sur le territoire. Afin d'assurer l'accessibilité de la culture et de répondre à l'objectif d'équité et de solidarité territoriale, les interventions financières proposées en directions des structures culturelles professionnelles associatives ou publiques se déclinent comme suit: soutien à l'enseignement musical, accompagnement des structures et de leurs projets, aide à la création et au rayonnement, soutien aux lieux de diffusion, aide aux événements culturels, saisons et festivals et enfin aide au titre de l'investissement.

- Le rapprochement des œuvres et des publics

Parallèlement à sa politique d'appui aux opérateurs culturels et aux collectivités, le Département programme tout au long de l'année des manifestations favorisant la rencontre entre les œuvres et les publics et permettant le maillage culturel du territoire tels que les expositions « Expos66 », la manifestation « Balade en Terre d'Artistes », le festival estival « Festa Majorque » au Palais des rois de Majorque ou encore la tournée départementale « Tous au spectacle ».

- La culture solidaire en direction des publics empêchés

Parmi les actions du Département, la programmation « Sur un air de culture » de spectacles vivants et d'ateliers d'art au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux de territoire, ainsi que les actions de médiations menées avec les publics des politiques sociales sont très attendues tant des bénéficiaires que des équipes soignantes et accompagnatrices de ces publics.

- Le développement de la lecture :

À travers l'action de la Médiathèque Départementale, centre ressources pour les 156 médiathèques du réseau de lecture, le Département exerce pleinement sa compétence obligatoire. Véritables lieux de loisirs, de savoirs, d'échanges, de rencontres et de découvertes, les bibliothèques contribuent activement à l'aménagement culturel et au lien social sur notre territoire. Ainsi le nouveau plan de développement de la lecture publique et des médiathèques 2021-2027, assorti d'un règlement d'aides financières, permet d'atteindre les objectifs suivants :

- donner une image moderne, dynamique, innovante et chaleureuse de toutes les médiathèques,
- développer et valoriser leur rôle social et culturel,
- toucher de nouveaux publics et fidéliser le public existant,
- réduire la fracture numérique en proposant une offre de ressources numériques,
- renforcer le rôle de centre de ressources de la MDPO,
- renforcer le rôle d'expertise et d'ingénierie de la MDPO pour les intercommunalités et les communes ;
- favoriser l'émergence des réseaux intercommunaux de lecture afin de réduire l'isolement des bibliothèques afin qu'elles participent activement à la nécessaire solidarité entre les individus et entre les générations.

La Médiathèque Départementale est chargée de mettre en œuvre le Plan de Développement de la Lecture Publique et des Médiathèques 2021-2027 au travers de ses différentes actions.

⇒ La valorisation de la catalanité :

La culture catalane est le pilier de l'identité et de la spécificité culturelle du territoire ; de ce fait, le Département accompagne et soutien les acteurs de la catalanité, qu'ils soient institutionnels ou associatifs. Son intervention s'inscrit dans une dynamique de préservation et de valorisation de la langue et de la culture catalanes à travers

une série d'actions dont les objectifs sont le développement de l'enseignement et la diffusion du catalan ainsi que la promotion de la culture et des traditions populaires.

- L'enseignement de la langue

Le Département agit notamment en faveur des cours de catalan pour adultes organisés dans les communes du département et soutient également l'enseignement en immersion (écoles associatives sous contrat et écoles publiques pilotes), les classes bilingues mais aussi les cours d'initiation en primaire.

Le Département accompagne par ailleurs la création d'outils pédagogiques par le biais de son soutien financier pour le Pôle de Ressources Éducatives en Catalan, géré par l'Office Public de la Langue Catalane (OPLC).

- La promotion et la valorisation de la langue

Au-delà d'une simple référence à une identité, à une histoire, la langue catalane doit être un des éléments du quotidien de l'ensemble des habitants des Pyrénées-Orientales. Dès lors, le Département œuvre à sa promotion et sa défense, notamment aux côtés de l'OPLC. Le Département s'attache à développer la présence du catalan sur l'ensemble du territoire à travers : le bilinguisme de la signalétique routière et dans les collèges, la programmation culturelle départementale, la communication institutionnelle et la mise en place d'actions tout au long, la participation statutaire à l'Office Public de la Langue Catalane et la réalisation d'actions conjointes.

- Les traditions et cultures populaires

Il appartient au Département de les faire éclore et de créer un véritable réseau de diffusion, qu'il s'agisse des traditions populaires, d'œuvres musicales, théâtrales ou littéraires.

Les grands événements culturels autour de la catalanité sont soutenus ; ces grands rendez-vous de la culture catalane jalonnent l'année culturelle, ils sont de véritables événements populaires intergénérationnels où toutes les couches sociales se rencontrent pour célébrer la catalanité.

- Le rayonnement de la catalanité

Enfin, le Département œuvre pour le rayonnement de la langue et de la culture catalanes notamment à travers sa participation à la Fondation Ramon Llull qui regroupe tous les représentants des différentes instances de gouvernances des Pays Catalans ; présente dans les grands événements internationaux, la fondation est la garante de la richesse de nos savoirs-faire : architecture, peinture, littérature, cinéma... ; elle est aussi et essentiellement l'ambassadeur de la langue catalane à travers le monde entier.

⇒ Le développement des Mobilités :

Mieux circuler est une priorité de l'institution départementale. Cela se traduit non seulement par la réalisation d'importants travaux d'investissement sur les routes départementales, l'entretien, la gestion, l'exploitation du réseau routier départemental, mais également par des engagements volontaristes de réalisation des infrastructures de mobilités douces.

Ainsi, à l'issue de la concertation "*Imagine les PO*" conduite par Le Département au premier semestre 2019, un programme pluriannuel a été établi sur la base des 30 engagements pris dans ce cadre.

Afin d'affermir les engagements 21 "*Construire 265 km de pistes cyclables en 5 ans*" et 22 "*Ouvrir en 5 ans 25 aires multimodales et de covoiturage*", le Département a approuvé le programme pluriannuel d'investissements "*Mobilités douces, Véloroutes, Intermodalités, Aires de covoiturage*" pour la période 2019-2023 d'un montant de 48 millions d'euros.

Pour la mise en œuvre de l'*Engagement 21 - Construite 265 km de pistes cyclables en 5 ans*, les trois actions retenues sont :

1. Le développement du réseau structurant de véloroutes et augmentation de la capacité de cofinancement des maîtres d'ouvrage locaux :

Le Département poursuit la construction du schéma structurant de véloroutes sur lequel il s'était engagé depuis 2016. Le réseau est étendu à des liaisons interurbaines dont l'intérêt local est jugé prioritaire, à des liaisons vers des infrastructures de mobilité (aires de covoiturage, aires multimodales, gares), des collèges ou des sites d'intérêt départemental. La collectivité participe aussi au financement des projets cyclables portés par les maîtres d'ouvrage locaux (communes ou EPCI) à hauteur de 50 % des dépenses liées aux infrastructures cyclables.

2. La suppression des discontinuités et la résorption de points noirs :  
Des ouvrages de franchissement de cours d'eau sont souvent identifiés comme des points de discontinuité d'itinéraires existants (ou projetés). Les discontinuités prioritaires sont traitées par le réaménagement d'ouvrages ou la création de nouvelles passerelles légères pour assurer la continuité des itinéraires.
3. L'aménagement de voies rurales  
Le Département se propose de traiter des voies secondaires peu circulées pour permettre un partage de voirie plus confortable et sécurisant pour les cyclistes en légitimant leur présence sur la chaussée et en les orientant sur des itinéraires pacifiés.

Pour la mise en œuvre de l'Engagement 22 - Ouvrir en 5 ans 25 aires multimodales et de covoiturage, les trois actions retenues sont :

1. Créer 20 aires de covoiturage
2. Créer 5 pôles d'échanges multimodaux
3. Adapter les infrastructures pour inciter au report modal grâce à des dispositifs innovants

La création des aires multimodales et de covoiturage constitue un véritable levier d'incitation au report modal vers des modes de transport compatibles avec les enjeux climatiques . Ce programme comprend également :

- le déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques en partenariat avec le Sydeel 66
- la gestion dynamique des infrastructures existantes
- l'intégration dans ses projets du réseau principal de voies potentiellement réservées aux véhicules de covoiturage ou aux transports en commun en site propre
- la participation aux grands projets ferroviaires de la Région avec la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan, le Train Jaune dans l'objectif premier de développer les trains du quotidien

⇒ **Le développement Durable du port départemental de Port-Vendres**

Le port de Port-Vendres présente l'atout d'accueillir diverses activités complémentaires, telles que le commerce-fret maritime, la pêche, la plaisance, la grande plaisance et la croisière, qui contribuent chacune à son dynamisme.

Dans son ensemble, toutes activités confondues, le port génère plus de 600 emplois directs, indirects et induits, ainsi que d'importantes retombées économiques non délocalisables. Il constitue ainsi l'un des piliers majeurs de l'économie du territoire et joue tant un rôle moteur qu'initiateur vis-à-vis du dynamisme des activités qui font la prospérité du Département (fruits et légumes, logistique, tourisme, plaisance et activités nautiques, pêche, etc). La Côte Vermeille est en prise à des difficultés sociales structurelles face auxquelles le Département a la volonté de tout faire pour maintenir les activités portuaires, préserver la vitalité du territoire et les emplois sur le bassin de vie et éviter la mono activité touristique.

Le Département des Pyrénées-Orientales exerce les compétences d'autorité portuaire sur le port de Port-Vendres et à ce titre est chargé de l'entretien, l'aménagement et la gestion du port. Il porte l'ambition de créer à Port-Vendres un port de nouvelle génération, à haute valeur environnementale, intégré dans son territoire et prenant en compte les nécessaires transitions écologiques, climatiques, énergétiques et numériques.

Ainsi, le Département conduit un projet de port qui vise l'atteinte d'un double objectif :

- Maintenir la compétitivité et l'attractivité du port de Port-Vendres,
- Maintenir l'intégration et le fonctionnement des activités portuaires dans un cadre urbain et environnemental de qualité.

Le rapport final de l'étude stratégique et de modélisation économique relative au développement des activités portuaires, menée en 2018-2019 en collaboration avec l'État, La Région et la Banque des Territoires, a abouti à un projet ambitieux, équilibré, flexible et résilient.

Ce scénario satisfait aux objectifs poursuivis et prend en compte les exigences environnementales et le respect du cadre de vie de la population.

⇒ **La préservation et la gestion de la ressource en eau :**

Le Département, conscient des enjeux en matière de préservation et de gestion de la ressource en eau (du fait de l'augmentation toujours croissante de la population et des impacts du dérèglement climatique particulièrement prégnants sur le territoire), poursuit de façon volontariste sa politique stratégique et ambitieuse en matière de gestion intégrée des ressources en eau, à travers trois types d'actions structurantes :

- des actions d'aménagement à fort rendement (création et gestion de 3 ouvrages de stockage: retenues de Vinça, de l'Agly, et de La Raho),
- des actions plus « douces » (mobilisation des parties prenantes, mise en place de nouvelles gouvernances, information, sensibilisation et engagement des acteurs pour tendre vers plus d'économies d'eau),
- mais également des aides financières et techniques en direction des communes, groupements de communes en matière d'eau potable et d'assainissement, les syndicats de bassin versants ou de nappes, et associations syndicales autorisées d'irrigation.

A travers les actions sous maîtrise d'ouvrage directe qu'il porte ou l'accompagnement qu'il apporte aux acteurs, le Département poursuit deux objectifs :

- s'inscrire dans une vision globale et solidaire pour garantir durablement aux habitants du territoire la mise à disposition d'une eau en quantité suffisante et d'une qualité conforme à la réglementation, à un coût acceptable tout en préservant l'intégrité des ressources et des milieux ;
- préparer le territoire des Pyrénées-Orientales aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, dans une logique d'anticipation et de responsabilité, que ce soit en matière de lutte contre le risque inondation ou de conciliation des usages dans un contexte de raréfaction de la ressource (irrigation agricole, soutien d'étiage, préservation des milieux aquatiques, etc.).

⇒ **La préservation des espaces naturels sensibles et l'éducation à l'environnement et au développement durable :**

Dans le domaine de l'environnement, les Départements sont compétents en matière d'espaces naturels sensibles (au titre des articles L. 113-1 et suivants du code de l'urbanisme), d'espaces agricoles et naturels périurbains (au titre des articles L. 143-1 et suivants du code de l'urbanisme), d'eau et de milieux aquatiques et marins (au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement).

La compétence particulière confiée aux Départements pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS) a pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'aménager ces espaces pour être ouverts au public.

Conscient de la richesse en espaces naturels et en biodiversité du territoire, le Département se mobilise dans la conservation et la valorisation de ces espaces à travers son Schéma Départemental des Espaces Naturels en 2009.

Ce dernier porte l'ambition de connaître, préserver, gérer, valoriser et faire connaître les espaces naturels, à travers l'accompagnement technique et financier des gestionnaires d'espaces naturels et la gestion directe de sites naturels ouverts à tous.

En 10 ans, cette politique a connu des évolutions pour répondre aux enjeux du territoire, permettant d'affirmer le Département comme un acteur incontournable grâce à son savoir-faire en tant que gestionnaire de sites emblématiques, mais aussi pour son expertise en matière d'ingénierie de projets développée auprès de structures.

Plus largement le Département est ainsi passé d'une logique de préservation de « zones naturelles » à une politique plus globale et transversale de « Biodiversité » fondée sur de nouvelles solidarités et 3 orientations :

- La protection des espaces et des espèces
- La régulation de l'aménagement du territoire et des activités
- La sensibilisation et la valorisation de la biodiversité

Son action s'articule ainsi autour de 3 axes précisés ci-après :

1. La protection des espaces et des espèces à travers :

- la gestion en direct de 7 sites naturels, 2 forêts départementales et des sites compensatoires pour la protection et la découverte grand public,
- le soutien technique et financier aux structures gestionnaires d'espaces naturels
- des interventions sur des habitats naturels prioritaires (Zones humides, vieilles forêts, littoral) et la mise à disposition des outils fonciers (zones de préemption ENS), appui financier (dispositif financier pour les études, travaux, suivis...) et réalisation d'un accompagnement technique.
- La protection d'espèces patrimoniales

2. L'exemplarité des aménagement et activités à travers :

- le lancement d'appels à projets afin de soutenir des projets de développement de la biodiversité en milieu urbain ou encore la restauration de zones humides,

- la maîtrise des activités de pleine nature dans un souci de préservation des milieux naturels et des espèces (création et animation de la Commission et du Plan Départemental d'Espaces, Sites et Itinéraires permettant une meilleure gestion des sports de pleine nature, ;
- la valorisation de pratiques agricoles respectueuses (soutien de l'Observatoire agricole de la biodiversité (mise en œuvre de PAEN, AFAFE ; incitations à la mise en place de haies ...).

### 3. La sensibilisation et formation de tous les publics à travers :

- la formation et l'information des collectivités locales, la sensibilisation du public scolaire et du grand public à travers une offre EEDD adaptée aux différents publics (grand public, collégiens, scolaires, etc.) ; le soutien aux structures d'éducation à l'environnement (TRAM 66, associations, etc.).
- la communication et sensibilisation sur les atouts naturels du département à travers l'édition et la diffusion d'outils (Trésors Naturels, Agenda Nature) et l'organisation d'animations (Fête de la Nature), etc.

#### ⇒ **La politique en faveur de la mer et du littoral**

Dans le prolongement, le Département a également adopté une politique en faveur de la préservation et de la gestion de la mer et du littoral. La stratégie départementale vise ainsi à :

- Préserver la biodiversité et la qualité des espaces côtiers et marins ;
- Soutenir les activités maritimes ;
- S'adapter au changement climatique ;
- Communiquer et sensibiliser les habitants et les usagers du littoral sur les enjeux de préservation et gestion durable ;
- Participer aux réflexions stratégiques et prospectives relatives à la mer et au littoral.

Le Département accompagne ainsi notamment le Parc naturel marin du Golfe du Lion et les collectivités locales dans leurs initiatives en faveur de la gestion des espaces littoraux, le suivi et l'amélioration de la qualité des eaux marines, la sensibilisation des usagers du littoral et de l'espace marin, la SNSM dans ses actions publiques de sécurité publique et de sauvetage, etc.

#### ⇒ **La protection de la forêt contre les incendies et la gestion multifonctionnelle**

Conscient des potentialités et de la vulnérabilité du patrimoine forestier départemental face au changement climatique, et soucieux de sa préservation, le Département déploie une politique de protection contre les incendies et une politique de valorisation forestière de ces espaces naturels boisés. Cela se concrétise annuellement par la mise en œuvre :

- d'un programme de prévention contre les incendies, notamment à travers le Programme « Département / État » du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne qui permet l'accompagnement technique et financier des EPCI DFCEI, la formation des bénévoles impliqués dans les Réserves Intercommunales de Sécurité Civile et la mise en œuvre d'actions diverses de sensibilisation des élus et du grand public,
- d'un programme de valorisation des espaces naturels boisés, centré sur la recherche d'une exemplarité et d'une écoresponsabilité des forêts départementales de l'Alzine et du Puig de l'Estelle, sur l'adaptation des territoires boisés au réchauffement climatique ainsi que la création d'une dynamique départementale en matière de gestion multifonctionnelle des espaces naturels en partenariat étroit avec les partenaires majeurs de notre institution que sont le Syndicat des propriétaires forestiers, l'Institut Méditerranée du Liège ou encore les Communes Forestières.

#### ⇒ **La politique en matière de randonnée et d'activités de pleine nature**

La randonnée et les Activités de Pleine Nature (APN) constituent, à l'heure du changement climatique, des leviers de développement éco-touristique essentiels pour l'avenir des territoires. Les Pyrénées-Orientales, département à haut potentiel, dispose de tous les atouts d'une destination de premier ordre pour ces pratiques.

Compétent pour la mise en œuvre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR), le Département mène depuis près de 15 ans une politique volontariste en matière de randonnée visant à offrir un maillage de sentiers inscrits au PDIPR, constituant une offre de randonnées sécurisée et qualifiée, à même d'être valorisée auprès du public local et .

Par ailleurs, conscient du développement important des activités de pleine nature et de leurs impacts sur les milieux naturels, le Département a décidé d'élargir son spectre d'intervention en approuvant le lancement de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) en vue de l'établissement du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI), intégrant le PDIPR, dans l'objectif de :

- Promouvoir une pratique sportive durable et respectueuse des espaces naturels ;
- créer une dynamique collective entre les parties prenantes ;
- rendre les usages compatibles sur un même espace ;
- garantir la pérennité, l'accès et la protection de lieux de pratique de sports et activités de pleine nature ;
- valoriser une offre d'activités de pleine nature structurée et de qualité et contribuer au développement du territoire.

⇒ **La politique en faveur des Enr et de la Maîtrise de l'énergie**

Conscient du rôle déterminant que les collectivités locales ont à jouer, en tant que premier niveau de l'autorité publique, le Département se mobilise en faveur de la lutte contre le changement climatique, à travers le déploiement de multiples actions et le soutien de nombreux projets.

Il soutient les différents acteurs, dont les collectivités à s'engager dans la mise en œuvre de projets structurants en faveur de la maîtrise de l'énergie et la réduction des émissions de GES, le développement des EnR ou encore la réduction de la vulnérabilité.

Son action se décline en trois volets :

- développer des projets innovants en maîtrise d'ouvrage directe que ce soit en matière de maîtrise énergétique et des énergies renouvelables,
- informer, sensibiliser et inciter au changement de pratiques et de comportements (notamment les particuliers à travers le Guichet Unique Rénov'Occitanie Pays Catalan),
- accompagner techniquement et financièrement l'émergence de projets exemplaires portés par les collectivités et autres acteurs du territoire.

⇒ **La protection et valorisation du patrimoine naturel, culturel et maritime :**

Des cimes pyrénéennes aux rives méditerranéennes, les Pyrénées-Orientales offrent une diversité paysagère unique en France. Que ce soit le littoral, les plaines, les contreforts et piémonts ou encore les montagnes, tout le territoire révèle une remarquable biodiversité animale, végétale et culturelle. Ainsi, avec ses 11 réserves naturelles, 28 sites classés, 1 Grand Site de France, 25 sites Natura 2000 et ses 2 Parcs Naturels, le Parc Marin du Golfe du Lion, le département est le premier au niveau national pour sa richesse écologique reconnue et préservée.

Le Département des Pyrénées-Orientales, sensible aux qualités paysagères et aux richesses naturelles de son territoire, a engagé une politique dynamique de protection, de valorisation et d'ouverture au public des espaces naturels afin d'offrir à tous, un cadre de vie de qualité. Des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable sont également développées sur les territoires auprès des acteurs institutionnels et associatifs.

Le Département est ainsi gestionnaire de 7 sites naturels d'exception (Site classé de l'Anse de Paulilles, Réserve naturelle Marine de Cerbère-Banyuls, Site des Dosses, Réserve écologique du lac de la raho, plan d'eau sur l'agly, réserve naturelle régionale de Nyer, site classé des Bouillouses) qu'il entretient, restaure, embellit et gère au bénéfice du plus grand nombre, tout au long de l'année.

Fidèle à sa volonté de rendre la nature accessible à tous, il met tout en œuvre afin que chacun puisse en profiter : visites guidées, animations, concerts, expositions, événements.

Le patrimoine étant l'héritage de notre histoire et l'expression de notre identité mais également un important facteur d'intégration, sa protection tout comme sa valorisation représentent pour le Département un devoir, qui se traduit par un engagement fort auprès de l'ensemble de ses partenaires, notamment :

- **En termes de protection**
  - Une politique dynamique de connaissance, de préservation et de restauration du mobilier grâce aux interventions du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine (Plan Objets 66), mais aussi des Archives départementales et du service archéologique départemental.
  - Un soutien financier et technique (ingénierie) aux monuments, musées et collections, ainsi qu'une participation aux coûts des travaux réalisés sur le patrimoine historique du département, comme sur le patrimoine non protégé (en partenariat notamment avec la Fondation du Patrimoine).
  - Une action volontariste en faveur du patrimoine maritime par le biais de la mission créée au sein de ses services, et par un partenariat actif avec le milieu associatif, les établissements de formation et les institutionnels sur l'ensemble du pourtour méditerranéen.

- En termes de valorisation
  - Une dynamique de qualité et de professionnalisation des sites et des monuments historiques ;
  - Une participation à la recherche et à la mise en valeur de tout ce qui a trait à l'identité patrimoniale par un soutien aux associations engagées dans des missions de sauvegarde et de découverte.

⇒ **Le développement d'une politique agri-environnementale :**

L'activité agricole joue un rôle fondamental en matière d'aménagement du territoire, d'environnement et d'emploi local, elle constitue, à ce titre, un enjeu majeur pour le devenir de notre territoire. Le Département des Pyrénées-Orientales, convaincu de l'importance de ces thématiques, s'implique fortement dans leur valorisation en menant, depuis plus d'une quinzaine d'années, une politique volontariste en faveur du maintien et du développement des différentes filières agricoles. Ainsi, au fil des ans, qu'elle soit d'ordre technique ou financière, l'intervention départementale a permis la consolidation et l'émergence de structures d'animation et de développement agricole de proximité, aptes à répondre aux besoins locaux. Afin d'intégrer et de mettre en conformité cette Politique Départementale avec les dernières réformes législatives et les nouveaux cadres réglementaires, en 2017, cette dernière a été entièrement révisée, pour s'organiser autour des 4 axes suivants :

- Axe 1 – Accompagner le développement de l'agritourisme et de l'oénotourisme, gage de qualité et source de plus-value pour l'agriculture locale.
- Axe 2 - Promouvoir l'agro-environnement et l'agro-écologie, pour développer et renforcer une agriculture durable, respectueuse de l'environnement.
- Axe 3 - Mettre en œuvre une politique de la ruralité, garante d'un développement équilibré des territoires et de la bonne gestion du foncier agricole et naturel.
- Axe 4 - Contribuer à la solidarité au sein des filières et des territoires.

⇒ **Agriculture et foncier : un enjeu majeur :**

Des outils pour restructurer, remobiliser et préserver le foncier agricole.

Le Département est engagé dans une politique agricole volontariste dont l'un des axes structurants est le maintien de l'équilibre entre des espaces artificialisés en constante progression et des espaces agricoles et naturels menacés.

Cette démarche est confortée et encadrée par la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005 qui a délégué très largement les compétences de l'aménagement foncier rural aux Départements en les déclinant en 4 modes d'intervention distincts (définis au titre II du livre I du Code Rural et de la Pêche Maritime), en matière de restructuration foncière ou de remobilisation des terres incultes ou manifestement sous exploitées ainsi que la mise en œuvre d'un nouvel outil visant à préserver durablement la vocation agricole et naturelle des terres : le PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles et Naturels).

Ces différents outils ou procédures formelles, sont aujourd'hui déployés par notre collectivité à l'échelle départementale de manière plus que significative sur une surface totale dépassant les 23 000 ha (soit près de 35 % de Surface Agricole Utile départementale), faisant du **Département, un acteur incontournable disposant de leviers opérationnels dans le domaine du foncier rural.**

⇒ **Circuits de proximité et autonomie alimentaire :**

L'agriculture départementale est caractérisée par sa grande diversité et un nombre important de productions déclinées sous signes officiels de qualité.

En favorisant le développement des circuits courts et en participant à la mise en place d'outils structurants se voulant faciliter l'utilisation de produits locaux dans la restauration notamment collective (unité de restauration dans les collèges, les lycées,..) le Département se veut outre contribuer à une meilleure valorisation des productions locales, participer à l'essor des exploitations agricoles du département et tendre vers une amélioration de l'autonomie alimentaire de notre territoire.

C'est dans ce cadre que le Département, participe activement au Projet Alimentaire Territorial conduits sous l'égide de l'association « Mangeons local 66 » dont il est un des membres fondateurs.

Projet qui aura entre autre abouti récemment, en termes de réalisation concrète, à la création d'une plateforme d'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective, sous forme de société coopérative d'intérêt collectif -SCIC « Le local – fournisseur de saveurs des Pyrénées Orientales », dont le Département est membre sociétaire.

Un outil structurant, important qui se veut outre faciliter l'utilisation de produits locaux en restauration collective, tendre également vers une amélioration de la qualité des repas servis dans les établissements desservis.

⇒ **Réseau départemental 66 de développement durable des collectivités locales**

Avec l'évolution des Agenda 21 en Agenda 2030, le Département accompagne les communes et les EPCI à l'intégration des schémas supra et des évolutions réglementaires dans leurs projets, en promouvant une logique de progrès et de développement durable.

Le Partenariat avec le CNFPT permet de déployer localement une offre de formation adaptée aux besoins des élus locaux et agents territoriaux. En complément, des journées thématiques sont organisées pour bénéficier de retours d'expériences sur des sujets d'actualité. Un portail d'information des collectivités et des acteurs territoriaux est mis à jour régulièrement pour partager la veille réalisée par les services départementaux sur les 17 objectifs de développement durable.

Les enjeux du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité sont identifiés comme des priorités de développement durable par le Département. Afin d'accompagner le changement de pratiques dans ces domaines, des accompagnements et appels à projets permettent de soutenir les projets innovants sur l'adaptation au changement climatique, la nature, en ville, le confort d'été, les écoquartiers, la lutte contre les déchets dans les espaces naturels, agricoles et forestiers...

**ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ROUSSILLON**

---

**6.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES**

Le Contrat Territorial Occitanie organise un cadre privilégié de **Dialogue stratégique** et de gestion avec les territoires pour impulser un nouveau modèle de développement plus sobre et vertueux, préservant toutes les ressources, et porteurs de justice sociale et territoriale, conformément au Pacte Vert Occitanie.

Afin de réussir cette transformation, les partenaires conviennent de coordonner leurs interventions afin de respecter les trajectoires d'engagement à l'horizon 2028 correspondant à chacune des dimensions territoriales du Pacte Vert suivants :

- **S'adapter au changement climatique**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNÉES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE de <i>Perpignan Méditerranée Métropole et la Communauté de Communes Sud Roussillon</i>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Plan d'adaptation au changement climatique de la Région, Cahier régional Occitanie sur le changement climatique CROCC</b></p> <p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Anticiper pour s'adapter, en construisant une stratégie basée sur la connaissance des impacts</li> <li>2. Aménager et Réparer dans la perspective du changement climatique</li> </ol> <p style="text-align: center;"><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</b></p> <p><u>Biens communs</u> : pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région en protégeant les ressources naturelles et en développant l'agriculture biologique ; en engageant des acteurs dans une stratégie de gestion de l'eau et en élaborant des projets de territoires adoptant une approche multiusages ; en mettant en place des actions de protection de la qualité de l'air notamment sur le littoral ; en protégeant, préservant et en mettant en valeur le patrimoine culturel et paysager,...</p> <p><u>Volet littoral / Résilience</u> : faire du littoral une vitrine de la résilience en prenant en compte l'érosion du trait de côte, notamment via des stratégies de recomposition spatiale ; en réduisant l'étalement urbain sur le littoral et le rétro-littoral ; en diminuant l'impact écologique des activités humaines et en adaptant les usages du littoral ; en favorisant les coopérations territoriales pour une meilleure gestion intégrée.</p> <p><u>Eau et risques</u> : concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs via un aménagement adapté, le développement de la résilience des milieux ou la diffusion d'une culture du risque, mais aussi en sécurisant les territoires face aux risques d'inondation, et en adaptant l'accueil de la population à la disponibilité de la ressource en eau dans une approche multiusages.</p>	<p><b>ENGAGEMENT PMM 11 : Innover et dynamiser pour relever les défis du moment</b> L'agriculture roussillonnaise fait face à un contexte en constante mutation. Qu'il s'agisse des orientations de la Politique Agricole Commune, des évolutions du marché local, national et mondial, du cadre réglementaire qui régit les autorisations d'utilisation des phytosanitaires ou les possibilités de prélèvement des différentes ressources en eau, ou encore du changement climatique dont les effets sont d'ores et déjà visibles, la profession n'a pas d'autre choix que de s'adapter continuellement à ces évolutions.</p> <p>Perpignan Méditerranée, par l'exercice de sa compétence Développement Économique, entend soutenir la profession en matière d'innovation et de dynamisation de l'activité, pour relever les défis du moment.</p> <p><b>=&gt; Replacer l'agriculture au cœur du débat et s'accorder sur une stratégie agricole (soutien/formation)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Soutien technique et financier aux acteurs de l'agriculture dans leurs investissements en lien avec l'adaptation au changement climatique</b></li> </ul> <p><b>ENGAGEMENT PMM 14 : Devenir le territoire à énergie positive, à la pointe des ENR</b></p> <p><b>=&gt; Faire des communes des acteurs-clés de la transition énergétique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Déclinaison locale du Plan Climat</b> (contribution des communes à la lutte contre le changement climatique)</li> </ul> <p><b>ENGAGEMENT PMM 15 : Devenir un territoire résilient, sobre et responsable en matière de ressources</b> La plaine du Roussillon est soumise à différents risques naturels avec lesquels elle doit composer. Il s'agit d'une part de prévenir les risques naturels, en anticipant leur évolution au regard du changement climatique et des évolutions territoriales, et d'autre part de s'adapter. Le changement climatique à l'œuvre amène les collectivités à redoubler d'efforts et de vigilance quant à la préservation des ressources et à la limitation des effets attendus en termes de risques ou de surchauffe urbaine.</p>

### STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT

#### **Projet ECT'Adapt**

Le projet de coopération transfrontalière ECTAdapt a permis de développer des outils pédagogiques et méthodologiques pour favoriser la résilience du territoire.

Les outils pédagogiques produits peuvent être mobilisés par les acteurs du département : Escape game, jeu de 7 familles et dossier pédagogique des enseignants, panneau et jeu pédagogique sur le site classé de l'Anse de Paulilles, exposition itinérante, vidéos...

La vulnérabilité à l'évolution des températures, de la pluviométrie et de l'élévation niveau de la mer a été analysée sur les 226 communes du Département et les 221 de la Diputacio de Girona. Le Département met à disposition une méthode et accompagne les communes et leurs groupements à l'élaboration de leur Plan Local d'Adaptation au Changement Climatique (PLACC). Par ailleurs, un outil d'analyse de vulnérabilité du chêne liège a été créé sur la base de la méthode ARCHI.

La déclinaison de ces outils à l'échelle du massif des Pyrénées est en cours dans le cadre du projet ADAPYR.

### STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES

#### **Projet de territoire de Perpignan Méditerranée Métropole**

**AMBITION PMM 4 : L'agro-métropole nourricière => S'appuyer sur notre identité agricole et viticole, sur nos produits et savoir-faire, pour contribuer à notre rayonnement économique et prendre le virage de la transition alimentaire**

**AMBITION PMM 5 : La bio-métropole d'excellence => S'appuyer sur notre capital et nos excellences environnementales et énergétiques pour jouer un rôle de premier plan aux échelles régionale et nationales, et réussir la transition écologique et énergétique**

#### **Projet de territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon**

**AMBITION CCSR 1 : Accueillir => Renforcer les centralités, remobiliser les cœurs de villages, et rechercher la qualité urbaine pour garantir une meilleure cohésion territoriale**

=> Faire de l'adaptation au changement climatique et au risque inondation ou submersion un moteur de projet urbain

- **Protection des populations face aux risques** (risque inondation)
- **Stratégie d'adaptation de la gestion intégrée de la côte sableuse catalane\_résilience du littoral**
- **Requalification des espaces publics\_zone de surchauffe urbaine** (végétalisation, désimperméabilisation,...)
- **Protection des ressources en eau** (démarches de renaturation,...)

Orientation similaire de la CC Sud Roussillon => Orientation 1.2: **Accueillir de nouvelles populations dans un cadre environnemental et une qualité urbaine respectueux des valeurs du développement durable**

- **Conforter la présence du végétal en ville**

Orientation similaire de la CC Sud Roussillon => Orientation 3.2: **Protéger les populations des risques liés au changement et au dérèglement climatiques**

- **Mettre en œuvre des dispositifs de protection des populations contre des risques liés aux inondations dès l'amont**
- **Participer à une démarche partenariale et globale pour la gestion intégrée du trait de côte**

**AMBITION CCSR 3 : Coopérer => S'inscrire dans les grandes dynamiques territoriales dans le cadre de partenariat de projets**

**SCoT de la Plaine du Roussillon**

**AMBITION C : Préserver et s'adapter** pour intégrer et anticiper les nouveaux enjeux environnementaux =>

OS.C2 : **Vivre avec les risques**

OS.C3 : **Gérer et préserver les ressources en eau**

OS.C4 : **Préserver et valoriser l'armature verte et bleue**

La Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole s'est engagée dans l'élaboration d'un PCAET. Ces documents ont été pris en compte lors de l'élaboration du projet de territoire de PMM.

**PCAET de Perpignan Méditerranée Métropole**

**AXE 1 : Préparer l'avenir avec l'aménagement durable**

Objectif 1.1 : **Intégrer les enjeux climatiques et énergétiques dans les outils de planification**

Objectif 1.4 : **Anticiper pour réduire la vulnérabilité du territoire et préserver le littoral**

**AXE 3 : Être pionnier sur les enjeux environnementaux méditerranéens**

Objectif 3.2 : **Préserver l'eau, ressource vulnérable**

Objectif 3.4 : **Améliorer la qualité de vie face aux nuisances et pollutions**

**PCAET de la Communauté de Communes Sud Roussillon**

**AMBITION 3 : Accompagner l'agriculture locale vers un moindre impact carbone**

**AMBITION 6 : Réduire la vulnérabilité du territoire face aux effets du changement climatique**

- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNÉES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE de <i>Perpignan Méditerranée Métropole et la Communauté de Communes Sud Roussillon</i>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p> <p><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</b></p> <p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Diagnostic de fonctionnalité écologique et projets de restauration des trames</li> <li>2. Prise en compte de la biodiversité dans le cadre des projets d'aménagement plantation arbres, extinction (lutte contre pollution lumineuse), nature en ville</li> <li>3. Déploiement des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature</li> <li>4. Gestion durable de la ressource en eau, tant sur des aspects qualitatifs que quantitatifs</li> <li>5. Prévention et la réduction des risques d'inondation</li> <li>6. Préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.</li> </ol> <p><u>Biodiversité</u> : préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour <b>atteindre la non perte nette de biodiversité</b> en mettant en œuvre les objectifs de la Stratégie régionale de biodiversité. Préserver et restaurer les continuités écologiques, avec une attention particulière envers les continuités et réservoirs écologiques terre-lagunes-mer, et en intégrant la trame noire. Préserver les sols vivants notamment par des pratiques agricoles et forestières durables ou par la désartificialisation ou la renaturation des espaces.</p> <p><u>Milieux aquatiques</u> : préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides notamment en développant la connaissance de ces milieux et en sensibilisant les citoyens à leur protection ; Promouvoir un développement urbain en adéquation avec les capacités de restauration et de fonctionnalité hydromorphologique des cours d'eau et des milieux aquatiques dégradés ; Concilier la préservation des milieux avec les besoins en eau des populations, des activités et de l'agriculture ; Réduire l'usage des perturbateurs endocriniens ; Assurer une coordination entre les différents acteurs et renforcer l'articulation des gestions des milieux aquatiques terrestres, lagunaires et maritimes.</p> <p><u>Foncier</u> : <b>Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040</b> en développant un urbanisme plus durable via la réduction du rythme de</p>	<p><b>ENGAGEMENT PMM 10</b> : Préserver et accompagner l'activité agricole pour maintenir ses multiples rôles</p> <p>Notre territoire est éminemment agricole. La mosaïque d'activités agricoles que le territoire présente tient une place forte ; le maraîchage de plein champ ou sous abris, l'arboriculture, la viti-viniculture, mais également dans une proportion moindre l'élevage et les cultures céréalières ou fourragères. Perpignan Méditerranée est attachée à cet atout économique, paysager et alimentaire majeur.</p> <p><b>=&gt; Participer à la protection et à la gestion des espaces agricoles naturels périurbains</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection et gestion des espaces agricoles (PAEN, pastoralisme...)</li> <li>• Maintien de l'agriculture dans les espaces urbains et périurbains (jardins familiaux, fermes écocitoyennes ou urbaines, agriparc...)</li> </ul> <p>Orientation similaire de la CC Sud Roussillon =&gt; Orientation 1.2: <b>Accueillir de nouvelles populations dans un cadre environnemental et une qualité urbaine respectueux des valeurs du développement durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger, développer et valoriser les espaces et activités agricoles</li> </ul> <p><b>ENGAGEMENT PMM 13</b> : Valoriser nos richesses naturelles et notre cadre de vie d'exception</p> <p>Si la communauté urbaine gère, par l'exercice de ses compétences, un certain nombre de sites, aux sensibilités écologiques variées, elle souhaite aujourd'hui structurer et assumer une stratégie environnementale intégrée, adossée sur ses propres domaines d'intervention et ceux de ses communes membres.</p> <p>Le développement et la gestion d'espaces de nature en ville constituent une des réponses aux attentes de la population dans un contexte de croissance démographique, de développement de l'urbanisation et de densification du bâti. Ces espaces de nature permettent d'accueillir les populations pour différents usages (promenades, lieux de rencontre, jeux, observation, recueillement, parcours sportif, événementiel, éducation à l'environnement...). Ils jouent également un rôle favorable dans la nécessaire adaptation au</p>

<p>consommation des sols, la densification ou le recyclage du foncier, l'encouragement à la renaturation des espaces artificialisés ; Préserver les productions agricoles du territoire régional ; Porter une attention particulière aux espaces littoraux, fragiles et exposés ; Faciliter la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser</p>	<p>changement climatique : zones de fraîcheur, infiltration des eaux pluviales, écrêtement des crues...</p> <p>Outre une ingénierie territoriale adaptée et au service de nos communes, des objectifs communautaires sont formulés pour valoriser les espaces naturels en poursuivant et amplifiant notre implication dans nos 8 sites en gestion, et en s'inspirant de démarches phares comme Es Têt ou la Diagonale du Vernet en émergence.</p>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b></p> <p><b>Agriculture</b></p> <p>- Politique départementales agriculture :</p> <p><b>Axe 2</b> - Promouvoir l'agro-environnement et l'agro-écologie, pour développer et renforcer une agriculture durable, respectueuse de l'environnement.</p> <p><b>Axe 3</b> - Mettre en œuvre une politique de la ruralité, garante d'un développement équilibré des territoires et de la bonne gestion du foncier agricole et naturel.</p> <p><b>Axe 4</b> - Contribuer à la solidarité au sein des filières et des territoires.</p> <p>- le PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles et Naturels).</p>	<p>=&gt; <b>Construire une stratégie environnementale intégrée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Protection et préservation du patrimoine naturel et paysager, des milieux aquatiques et de la biodiversité</b> (espaces naturels en gestion, littoral et complexes lagunaires)</li> <li>• <b>Gestion intégrée de l'eau</b> (optimisation/maillage infrastructures existantes, recherches économies d'eau)</li> </ul> <p>Orientation similaire de la CC Sud Roussillon =&gt; Orientation 1.2: <b>Accueillir de nouvelles populations dans un cadre environnemental et une qualité urbaine respectueux des valeurs du développement durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Penser des nouveaux quartiers enserrés dans une « mer verte »</b></li> <li>• <b>Favoriser un urbanisme et des aménagements résilients</b></li> <li>• <b>Gérer de manière optimale la ressource en eau notamment par le raccordement des réseaux d'eau potable</b></li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Projet de territoire de Perpignan Méditerranée Métropole</b></p> <p><b>AMBITION PMM 4 : L'agro-métropole nourricière =&gt; S'appuyer sur notre identité agricole et viticole, sur nos produits et savoir-faire, pour contribuer à notre rayonnement économique et prendre le virage de la transition alimentaire</b></p> <p><b>AMBITION PMM 5 : La bio-métropole d'excellence =&gt; S'appuyer sur notre capital et nos excellences environnementales et énergétiques pour jouer un rôle de premier plan aux échelles régionale et nationales, et réussir la transition écologique et énergétique</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Projet de territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon</b></p> <p><b>AMBITION CCSR 1 : Accueillir =&gt; Renforcer les centralités, remobiliser les cœurs de villages, et rechercher la qualité urbaine pour garantir une meilleure cohésion territoriale</b></p> <p><b>AMBITION CCSR 3 : Coopérer =&gt; S'inscrire dans les grandes dynamiques territoriales dans le cadre de partenariat de projets</b></p>	<p>Orientation similaire de la CC Sud Roussillon =&gt; Orientation 3.1: <b>Dessiner une trame verte et bleue, support potentiel de mobilités douces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Passer d'une « somme de sites verts et de berges » à une trame globale</b></li> </ul> <p>=&gt; <b>Développer la nature en ville et en bordure de villes et villages</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement et maillage des espaces de <b>nature en ville</b>_conception de grands <b>espaces de nature</b> à rayonnement intercommunal_<b>ceintures vertes</b>_ <b>parcs linéaires</b>_traitement des <b>berges</b> et des <b>cours d'eau</b></li> </ul> <p>Orientation similaire de la CC Sud Roussillon =&gt; Orientation 1.2: <b>Accueillir de nouvelles populations dans un cadre environnemental et une qualité urbaine respectueux des valeurs du développement durable</b></p>

<p style="text-align: center;"><b>SCoT de la Plaine du Roussillon</b></p> <p><b>AMBITION B : S’ouvrir et rayonner</b> pour conforter les synergies et amplifier l’efficacité économique =&gt; OS.B2 : <b>Renforcer l’agriculture méditerranéenne</b></p> <p><b>AMBITION C : Préserver et s’adapter</b> pour intégrer et anticiper les nouveaux enjeux environnementaux =&gt; OS.C4 : <b>Préserver et valoriser l’armature verte et bleue</b> OS.C5 : <b>Préserver le territoire des pollutions et nuisances</b></p> <p>La Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole s’est engagée dans l’élaboration d’un PCAET. Ces documents ont été pris en compte lors de l’élaboration du projet de territoire de PMM.</p> <p style="text-align: center;"><b>PCAET de Perpignan Méditerranée Métropole</b></p> <p><b>AXE 1 : Préparer l’avenir avec l’aménagement durable</b> Objectif 1.3 : <b>Redonner sa place à la nature</b></p> <p><b>AXE 3 : Être pionnier sur les enjeux environnementaux méditerranéens</b> Objectif 3.2 : <b>Préserver l’eau, ressource vulnérable</b> Objectif 3.4 : <b>Améliorer la qualité de vie face aux nuisances et pollutions</b></p> <p style="text-align: center;"><b>PCAET de la Communauté de Communes Sud Roussillon</b></p> <p><b>AMBITION 6 : Réduire la vulnérabilité du territoire face aux effets du changement climatique</b> <b>AMBITION 7 : Devenir une collectivité exemplaire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Penser des nouveaux quartiers enserrés dans une « mer verte »</b></li> </ul> <p>Orientation similaire de la CC Sud Roussillon =&gt; Orientation 3.1: <b>Dessiner une trame verte et bleue, support potentiel de mobilités douces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Désenclaver et mailler par des continuités douces et paysagères de qualité</b></li> </ul> <p>=&gt; <b>Valoriser les espaces naturels préservés auprès des populations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation des berges de la Têt <b>_projet Es Têt_</b> autres cours d'eau</li> <li>• <b>Valorisation</b> naturelle, patrimoniale, touristique et sportive des <b>étangs</b></li> <li>• Maillage des espaces nature à rayonnement communautaire (grands espaces périphériques) <b>_itinéraires de randonnées</b></li> <li>• <b>Sensibilisation</b> aux enjeux de préservation de la <b>biodiversité</b></li> </ul> <p>Orientation similaire de la CC Sud Roussillon =&gt; Orientation 1.2: <b>Accueillir de nouvelles populations dans un cadre environnemental et une qualité urbaine respectueux des valeurs du développement durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Penser des nouveaux quartiers enserrés dans une « mer verte »</b></li> </ul> <p>Orientation similaire de la CC Sud Roussillon =&gt; Orientation 3.1: <b>Dessiner une trame verte et bleue, support potentiel de mobilités douces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Passer d’une « somme de sites verts et de berges » à une trame globale</b></li> <li>• <b>Utiliser cette organisation en système des espaces naturels pour rendre accessible le patrimoine</b></li> </ul>
---	--

- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE de <i>Perpignan Méditerranée Métropole et la Communauté de Communes Sud Roussillon</i>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Région à énergie Positive (REPOS) et Plan Régional d'action en faveur de l'économie circulaire</b></p> <p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. A 2050, réduction de 40% des consommations d'énergie et multiplication par 3 la production d'énergie renouvelable</li> <li>2. Déconnexion entre croissance économique et consommation de matières premières</li> <li>3. Zéro déchet éliminé sans valorisation en 2050 (-50% en 2031 par rapport à 2010)</li> </ol> <p><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation du bâti : <b>baisser de 20%</b> la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040</li> <li>- Consommation transports : <b>baisser de 40%</b> la consommation d'énergie finale des transports de personnes et de marchandises d'ici 2040</li> <li>- Productions d'ENR : <b>multiplier par 2,6</b> la production d'énergies renouvelables d'ici 2040</li> <li>- Déchets : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables.</li> </ul>	<p><b>ENGAGEMENT PMM 14 : Devenir le territoire à énergie positive, à la pointe des ENR</b></p> <p>Dès l'approbation de son premier Plan Climat en 2012, Perpignan Méditerranée s'est inscrit dans une trajectoire pour devenir Territoire à Énergie Positive à horizon 2050 et couvrir la consommation énergétique par la production d'énergie renouvelable. Aujourd'hui, l'éolien, le photovoltaïque et l'incinération produisent l'équivalent de 36% de l'électricité consommée sur notre territoire. Pour aller plus loin, le territoire bénéficie de nombreux gisements énergétiques (solaires, éoliens, biomasse) qui peuvent être exploités afin de limiter sa dépendance aux énergies fossiles, réduire la facture énergétique, et ainsi limiter les émissions de gaz à effet de serre. Développer les énergies renouvelables peut générer des emplois locaux non délocalisables et des retombées économiques non négligeables. Perpignan Méditerranée souhaite poursuivre et amplifier son engagement dans la transition énergétique et jouer de ses atouts en matière de recherche et de développement pour devenir le territoire d'excellence de la région Occitanie-Pyrénées Méditerranée en la matière. Elle peut compter sur la présence sur son territoire du pôle de Compétitivité DERBI mais également de l'école Sup'ENR (UPVD-INSA) qui forme des ingénieurs spécialisés. Avant même la production d'énergie renouvelable, la sobriété énergétique constitue la priorité en termes de lutte contre le changement climatique, de maintien du pouvoir d'achat des ménages, de compétitivité des entreprises, de maintien de la qualité de vie. Favoriser des modes de déplacements durables et rénover les passoires énergétiques constituent les deux défis prioritaires de la diminution des consommations.</p> <p><b>=&gt; Définir un futur énergétique et renforcer notre attractivité résidentielle et économique</b> (méthanisation-réseau de chaleur, parcs photovoltaïques, plateforme de rénovation énergétique)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Déploiement des actions issues du Schéma directeur de l'énergie</b> en vue de construire de façon opérationnelle le mix énergétique décarboné de notre territoire en appui sur nos sources de production existantes (parcs photovoltaïques, solarisation parking/bassins de rétention, méthanisation-réseau de chaleur, dispositif de type "power road")</li> <li>• <b>Extension/création de réseaux de chaleur urbain</b></li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b></p> <p><b>Bilan carbone</b></p> <p>Le Département s'est fixé un objectif de réduction de 40 % des émissions de GES entre 2008 et 2030, sur les émissions de Scope 1 et 2, à périmètre constant. Pour y parvenir, le Département a défini un plan de transition selon 4 priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Priorité 1</b> : Des bâtiments sobres en énergie, assortie d'un objectif de réduction de 49 % des émissions de gaz à effet de serre,</li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Priorité 2</b> : Une mobilité décarbonée pour les agents, assortie d'un objectif de réduction de 28 % des émissions de gaz à effet de serre,</li> <li>• <b>Priorité 3</b> : Une mobilité décarbonée pour le territoire,</li> <li>• <b>Priorité 4</b> : Actions transversale pour tendre vers la neutralité carbone.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accompagnement des propriétaires sur la réhabilitation et la rénovation énergétique de leurs logements et copropriétés</b></li> <li>• <b>Déploiement de motorisations alternatives</b></li> </ul>
<p align="center"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b></p>	<p>=&gt; <b>Faire des communes des acteurs-clés de la transition énergétique</b></p>
<p align="center"><b>Projet de territoire de Perpignan Méditerranée Métropole</b></p> <p><b>AMBITION PMM 4</b> : L'agro-métropole nourricière =&gt; S'appuyer sur notre identité agricole et viticole, sur nos produits et savoir-faire, pour contribuer à notre rayonnement économique et prendre le virage de la transition alimentaire</p> <p><b>AMBITION PMM 5</b> : La bio-métropole d'excellence =&gt; S'appuyer sur notre capital et nos excellences environnementales et énergétiques pour jouer un rôle de premier plan aux échelles régionale et nationales, et réussir la transition écologique et énergétique</p> <p align="center"><b>Projet de territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon</b></p> <p><b>AMBITION CCSR 1</b> : Accueillir =&gt; Renforcer les centralités, remobiliser les cœurs de villages, et rechercher la qualité urbaine pour garantir une meilleure cohésion territoriale</p> <p align="center"><b>SCoT de la Plaine du Roussillon</b></p> <p><b>AMBITION C</b> : Préserver et s'adapter pour intégrer et anticiper les nouveaux enjeux environnementaux =&gt;</p> <p>OS.C1 : <b>Intensifier la transition énergétique</b></p> <p>OS.C5 : <b>Préserver le territoire des pollutions et nuisances</b></p> <p>La Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole s'est engagée dans l'élaboration d'un PCAET. Ces documents ont été pris en compte lors de l'élaboration du projet de territoire de PMM.</p> <p align="center"><b>PCAET de Perpignan Méditerranée Métropole</b></p> <p><b>AXE 3</b> : Être pionnier sur les enjeux environnementaux méditerranéens</p> <p>Objectif 3.1 : <b>Construire la transition énergétique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments publics</b> (rénovation énergétique des bâtiments)</li> <li>• <b>Rénovation de l'éclairage public</b></li> </ul> <p>Orientation similaire de la CC Sud Roussillon =&gt; Orientation 1.3: <b>Equiper les territoires des infrastructures nécessaires à l'instauration d'un service public de qualité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics afin d'atteindre les objectifs de la stratégie REPOS 2050</b></li> </ul> <p>=&gt; <b>Conforter l'Écoparc Catalan</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développement d'un projet territorial et économique d'excellence en appui sur l'Écoparc Catalan</b></li> </ul> <p><b>ENGAGEMENT PMM 15</b> : Devenir un territoire résilient, sobre et responsable en matière de ressources</p> <p>La plaine du Roussillon est soumise à différents risques naturels avec lesquels elle doit composer. Il s'agit d'une part de prévenir les risques naturels, en anticipant leur évolution au regard du changement climatique et des évolutions territoriales, et d'autre part de s'adapter. La collecte et le traitement des déchets constituent par ailleurs un levier déterminant aux mains de Perpignan Méditerranée pour notre qualité environnementale et de vie. L'économie circulaire, en proposant un changement de paradigme dans les modes de consommations, permet d'activer des leviers d'adaptation pour devenir un territoire résilient.</p> <p>=&gt; <b>Prévenir la production de déchets et réduire leur présence dans la nature</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation sur la <b>prévention des déchets</b> et au <b>tri sélectif</b> depuis l'acte d'achat</li> <li>• <b>Favoriser et densifier le maillage des points d'apport volontaire</b> (conteneurs à verre, à textiles)</li> </ul>

<p>Objectif 3.3 : <b>Optimiser les collectes de déchets</b></p> <p><b>AXE 4 : Accompagner le changement durable</b></p> <p>Objectif 4.3 : <b>Montrer l'exemple par l'éco responsabilité</b></p> <p style="text-align: center;"><b>PCAET de la Communauté de Communes Sud Roussillon</b></p> <p><b>AMBITION 5 : Améliorer le mix énergétique en développant les énergies renouvelables localement</b></p> <p><b>AMBITION 7 : Devenir une collectivité exemplaire</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Politique des déchets de Perpignan Méditerranée Métropole</b></p> <p><b>Agir sur les coûts par la baisse des tonnages</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <b>AXE 3 : Gestion par flux</b></li> <li>⇒ <b>AXE 4 : Bio-déchets (professionnels / particuliers)</b></li> <li>⇒ <b>AXE 5 : Recherche de nouvelles filières et d'exutoires</b></li> <li>⇒ <b>AXE 6 : Sensibilisation des usagers et professionnels</b></li> </ul> <p><b>Agir sur les coûts par l'optimisation du fonctionnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <b>AXE 7 : Recherche de nouvelles filières et d'exutoires</b></li> <li>⇒ <b>AXE 8 : Optimisation des types ou fréquences de collecte</b></li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de Perpignan Méditerranée Métropole</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Programme Local de l'Habitat de Perpignan Méditerranée Métropole</b></p> <p><b>Axe 2 : Relancer l'attractivité du territoire en requalifiant le parc existant</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser les <b>bio-déchets</b> et développer les <b>pratiques agro-écologiques</b></li> <li>• Encourager le <b>réemploi</b> et accompagner le développement de structures de types « <b>ressourceries</b> », « <b>recycleries</b> », « <b>Repair café</b> » et ateliers de réparations</li> </ul> <p><b>=&gt; S'engager dans une trajectoire d'économie circulaire</b></p>
--	---

- **Améliorer la santé et le bien-être des habitants**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE de <i>Perpignan Méditerranée Métropole et la Communauté de Communes Sud Roussillon</i>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p> <p><b>Stratégie « Occitanie, pour une culture partout et pour tous »</b></p> <p><b>Stratégie Occitanie, le sport une 2<sup>nd</sup>e nature</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Plan santé et bien-être, GIP « Ma Santé – Ma Région » :</b></p> <p>Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social qui visent notamment à augmenter les places de formations paramédicales et sociales pour répondre aux besoins de la population. 1512 places de formations paramédicales supplémentaires ont été créées en 2021, et 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires ont été créées en 2022. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales, des concertations territoriales associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre janvier et mars 2023.</p> <p>A noter qu'en 2022, la Région Occitanie a consacré plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.</p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</b></p> <p><u>Santé</u> : Penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé des populations en encourageant la prise en compte de la santé dans le cadre de la planification locale et de l'aménagement opérationnel via notamment des études d'impact en santé, en améliorant la qualité de l'air en devenant Région à énergie positive. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'air dans les territoires urbains à forte croissance démographique.</p>	<p><b>ENGAGEMENT PMM 3 : Renouveler et revitaliser nos espaces urbains et littoraux</b></p> <p>Perpignan Méditerranée, dans le respect des compétences de chacun et de son identité catalane et méditerranéenne, entend soutenir et accompagner la vitalité de l'ensemble de ses composantes urbaines et de sa façade maritime.</p> <p>Cette orientation s'inscrit dans un contexte de recomposition des façons de penser la ville, fruit des grands bouleversements climatiques, naturels, sanitaires, gérontologiques, et à leurs traductions réglementaires en matière de sobriété foncière et de protection des populations face aux risques.</p> <p>A travers leurs projets prospectifs et urbains, les 36 communes sont les actrices de cette bascule générale de revitalisation et de mixité urbaine, avec le soutien décisif de l'État, de la Région et du Département.</p> <p><b>=&gt; Adosser nos stratégies sur l'armature territoriale du Roussillon et le concept d'Archipel</b> (maillage territorial favorisant la mise en réseau et la valorisation des équipements et des services comme l'émergence de projets partagés entre communes).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maillage du territoire en équipements et services de santé de proximité</b> (centres/maisons de santé, offres de soins/téléconsultations...)</li> </ul> <p><b>Orientation similaire de la CC Sud Roussillon =&gt; Orientation 1.3: Equiper les territoires des infrastructures nécessaires à l'instauration d'un service public de qualité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Adapter les équipements publics pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles</b></li> </ul> <p><b>ENGAGEMENT PMM 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, de portées métropolitaines et transfrontalières</b></p> <p>Notre positionnement ciblé, celui d'un territoire d'équilibre qui ambitionne de créer les conditions d'un système territorial complet et de qualité, rend nécessaire de se doter de politiques et marqueurs à visées métropolitaines, dans un contexte transfrontalier à mieux exploiter.</p>

<b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b>	
<p><b><u>Agriculture</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation active au Projet Alimentaire Territorial conduits sous l'égide de l'association « Mangeons local 66 » dont il est un des membres fondateurs.</li> </ul>	<p><b>=&gt; Attirer, vibrer, et générer du bien-être grâce au sport et à la culture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Soutien aux initiatives favorables pour promouvoir le sport comme levier pour la santé</b> en synergie avec les acteurs concernés et en lien avec le développement de la formation des métiers de la santé (formations médicales/paramédicales)</li> </ul>
<b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b>	
<p style="text-align: center;"><b>Projet de territoire de Perpignan Méditerranée Métropole</b></p> <p><b>AMBITION PMM 1 : La métropole à forte identité =&gt; Mobiliser la ressource colossale que constitue notre identité, assumée comme levier de développement territorial qualitatif, de bien-vivre, d'accueil</b></p> <p><b>AMBITION PMM 2 : L'euro-métropole d'équilibre =&gt; Affirmer une dynamique régionale et transfrontalière, connectée au monde, au cœur d'alliances territoriales, et appuyée sur la notion de proximité et la cohésion de ses 36 communes</b></p> <p><b>AMBITION PMM 4 : L'agro-métropole nourricière =&gt; S'appuyer sur notre identité agricole et viticole, sur nos produits et savoir-faire, pour contribuer à notre rayonnement économique et prendre le virage de la transition alimentaire</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Projet de territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon</b></p> <p><b>AMBITION CCSR 1 : Accueillir =&gt; Renforcer les centralités, remobiliser les cœurs de villages, et rechercher la qualité urbaine pour garantir une meilleure cohésion territoriale</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SCoT de la Plaine du Roussillon</b></p> <p><b>AMBITION A : Accueillir et valoriser pour assurer un développement cohérent et maîtrisé =&gt;</b> OS.A2 : <b>Lutter contre l'étalement urbain et reconquérir les cœurs de villes et de villages</b></p> <p><b>AMBITION B : S'ouvrir et rayonner pour conforter les synergies et amplifier l'efficacité économique =&gt;</b> OS.B1 : <b>Promouvoir une stratégie de développement économique durable</b> OS.B2 : <b>Renforcer l'agriculture méditerranéenne</b></p>	<p><b>ENGAGEMENT PMM 12 : Promouvoir une alimentation saine et durable</b></p> <p>Au-delà des bénéfices recherchés en matière d'emploi agricole et de retombées économiques directes (valorisation des produits agricoles et de la mer, et agroalimentaires) et indirectes (attractivité touristique et résidentielle, image de qualité, meilleure protection de l'environnement, des espaces marins et des paysages, ...) pour le territoire, la communauté urbaine vise également à promouvoir et favoriser une alimentation de meilleure qualité et qui repose davantage sur les productions locales. Historiquement, la production agricole et viticole roussillonnaise s'est principalement orientée sur les marchés d'expédition. Aujourd'hui, quand bien même elle serait entièrement destinée aux marchés locaux, elle ne permettrait de couvrir qu'une très faible part des besoins alimentaires des populations (moins de 10% selon la plateforme ©CRATer). En parallèle, le budget moyen des ménages alloué à l'alimentation n'a cessé de baisser depuis la moitié du siècle dernier (35% en 1960, 20% en 2014 selon l'INSEE). Pourtant, un regain d'intérêt pour une alimentation saine, de qualité, locale et équitable se fait sentir, d'abord en lien avec les crises sanitaires successives des secteurs agricoles et agro-alimentaires, mais aussi désormais en réponse à la crise de la Covid 19 qui a rappelé l'importance de la souveraineté alimentaire et des circuits de proximité. Ainsi, l'alimentation relève de divers enjeux : enjeux de santé publique, de société, de patrimoine culturel... Elle peut fédérer d'une part les professionnels de l'agriculture, du tourisme et de l'hôtellerie et d'autre part les producteurs et les consommateurs. Elle constitue un vecteur de rayonnement territorial et une composante importante du bien-vivre local.</p> <p><b>=&gt; Promouvoir le manger local et le bien-manger</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Création d'un outil culturel à fort rayonnement_concept « Cités de la gastronomie et du vin »</b></li> <li>• <b>Approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de qualité</b></li> </ul> <p><b>=&gt; Participer au développement et à la structuration des circuits courts de proximité</b></p>

<p><b>AMBITION C : Préserver et s'adapter</b> pour intégrer et anticiper les nouveaux enjeux environnementaux  OS.C5 : <b>Préserver le territoire des pollutions et nuisances</b></p> <p>La Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole s'est engagée dans l'élaboration d'un PCAET. Ces documents ont été pris en compte lors de l'élaboration du projet de territoire de PMM.</p> <p style="text-align: center;"><b>PCAET de Perpignan Méditerranée Métropole</b></p> <p><b>AXE 4 : Accompagner le changement durable</b>  Objectif 4.3 : <b>Montrer l'exemple par l'éco responsabilité</b></p> <p style="text-align: center;"><b>PCAET de la Communauté de Communes Sud Roussillon</b></p> <p><b>AMBITION 4 : Réduire l'empreinte Carbone de l'alimentation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approvisionnement</b> du territoire en <b>produits locaux</b> (démarche « ceintures agricoles périurbaines ») accompagnement commercialisation en circuits-court</li> </ul>
--	---

- **Préserver et développer des emplois de qualité**

<p><b>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b></p>	<p><b>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE de <i>Perpignan Méditerranée Métropole et la Communauté de Communes Sud Roussillon</i></b></p>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p> <p><b>Stratégie régionale Emploi-Croissance 2022-2028, Pacte pour l'Embauche</b></p>	<p><b>ENGAGEMENT PMM 7 : Consolider et adapter notre stratégie économique en améliorant notre attractivité et nos parcs économiques</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b></p> <p><b>Inclusion numérique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), copiloté par le Département, afin de permettre aux habitants d'accéder à un ensemble de services de proximité de qualité.</li> <li>- Aujourd'hui, le Département et l'État travaillent conjointement à l'élaboration et la mise en œuvre d'un Schéma d'Administration Numérique qui viendra moderniser les services publics par une meilleure efficacité pour les citoyens.</li> </ul>	<p>L'attractivité constitue un des sujets centraux de notre projet de territoire car ses enjeux ne sont pas uniquement économiques, mais se traduisent également en termes d'emploi, de notoriété, de visibilité et d'image différenciante, de rayonnement et d'alliances, de cadre de vie et d'environnement agricole et naturel, de qualité urbaine, de montée en gamme dans chaque initiative, d'équipements du territoire, de services au public, etc. Il est donc essentiel de développer une stratégie claire, assumée et promue collectivement, et de se doter d'un outil qui intègre l'ensemble des leviers de marketing territorial auprès de publics et compétences-cibles : entreprises, entrepreneurs, cadres, étudiants, etc. En ce sens, la Communauté urbaine a enclenché un chantier organisationnel majeur pour mieux faire connaître et comprendre sa stratégie économique, et travailler à l'attractivité et au rayonnement de son territoire.</p>

- Mise en œuvre d'une politique départementale d'inclusion numérique innovante et responsable ainsi que dans la mise en place d'une vingtaine de conseillers numériques (de 2021 à 2026) destinés à l'accompagnement des habitant.es aux usages du numérique à échelle départementale.
- Initiation prochaine d'un Schéma des Usages et Services Numériques (SDUSN). Il s'appuiera sur la mise en œuvre du Réseau Partenarial Numérique à mettre en place avec les EPCI et communes (GFU).

#### **Agriculture**

- Politique départementales agriculture:

Axe 1 – Accompagner le développement de l'agritourisme et de l'oénotourisme, gage de qualité et source de plus-value pour l'agriculture locale.

#### **STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES**

##### **Projet de territoire de Perpignan Méditerranée Métropole**

**AMBITION PMM 3 : L'éco-métropole intelligente => Bâtir un véritable système territorial, autour de l'économie, la formation, les équipements, et l'ensemble des composantes propices à l'attractivité et au rayonnement de notre territoire**

**AMBITION PMM 4 : L'agro-métropole nourricière => S'appuyer sur notre identité agricole et viticole, sur nos produits et savoir-faire, pour contribuer à notre rayonnement économique et prendre le virage de la transition alimentaire**

##### **Projet de territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon**

**AMBITION CCSR 2 : Rayonner => Basculer d'un tourisme quasi-exclusivement balnéaire à un tourisme durable et diversifié**

##### **SCoT de la Plaine du Roussillon**

**AMBITION B : S'ouvrir et rayonner** pour conforter les synergies et amplifier l'efficacité économique =>

OS.B1 : **Promouvoir une stratégie de développement économique durable**

OS.B2 : **Renforcer l'agriculture méditerranéenne**

OS.B3 : **Renouveler l'offre touristique et développer les synergies**

#### **=> Mettre en œuvre une stratégie d'attractivité en réseau**

- **Communication\_marketing territorial\_labels territoriaux**

#### **=> Bien positionner l'offre de PMM à destination des entreprises et garantir leur « parcours immobilier »**

- **Zones d'Activités Economiques (ZAE) d'excellence**

#### **ENGAGEMENT PMM 8 : Se concentrer sur les filières et segments de marché à fort potentiel de développement et de création d'emplois**

Générer une dynamique de création d'emplois, et de réduction significative des niveaux de chômage et de non-emploi, sont vitaux pour notre territoire et passent notamment par la poursuite de la diversification des filières économiques.

Pour tendre vers cet objectif, Perpignan Méditerranée et le Roussillon cumulent la présence simultanée de filières fortes diversifiées, qui se réinventent et innovent (agriculture performante malgré des difficultés structurelles et conjoncturelles, tourisme plus durable et expérientiel, logistique internationale, construction durable), de filières et segments de marché d'avenir et à fort potentiel de développement (économie de la mer et nautisme, numérique, sport outdoor, vélo, etc.),

Perpignan Méditerranée souhaite miser sur ses caractéristiques territoriales pour développer l'accès à l'emploi et à l'apprentissage. Il s'agit d'impulser une dynamique en matière d'économie bleue ou encore de se pencher sur le gisement d'emplois industriels ou tertiaires (économie de la connaissance, activité des artisans, etc.) que peuvent constituer les énergies renouvelables dans un contexte climatique favorable.

Perpignan Méditerranée souhaite également orienter une partie du développement économique pour stimuler l'accès à l'emploi par des solutions d'activité pour les publics en difficulté. Plusieurs pistes sont évoquées autour de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire (se reporter à l'engagement n°15, objectif 38) ou encore d'une filière santé à structurer et consolider et des métiers pour travailler auprès des seniors actifs et personnes âgées.

#### **=> Poursuivre et amplifier notre accompagnement des filières identitaires et d'avenir, et pourvoyeuses d'emplois**

- **Déploiement du grand projet économique et urbain partenarial Saint-Charles 2020-2040**
- **Economie et savoir numérique du territoire**
- **Economie de la mer et industrie nautique**

<p>OS.B4 : (S')appuyer (sur) le développement de l'éco-logistique  OS.B5 : Planifier l'accueil et le développement de l'activité économique</p> <p><b>AMBITION C : Préserver et s'adapter</b> pour intégrer et anticiper les nouveaux enjeux environnementaux =&gt;</p> <p>OS.C1 : <b>Intensifier la transition énergétique</b></p> <p>La Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole s'est engagée dans l'élaboration d'un PCAET. Ces documents ont été pris en compte lors de l'élaboration du projet de territoire de PMM.</p> <p style="text-align: center;"><b>PCAET de Perpignan Méditerranée Métropole</b></p> <p><b>AXE 2 : Valoriser le territoire catalan et ses habitants</b>  Objectif 2.1 : <b>Revisiter nos atouts à l'aune du développement durable</b>  Objectif 2.2 : <b>Promouvoir l'innovation locale durable</b></p> <p><b>AXE 3 : Être pionnier sur les enjeux environnementaux méditerranéens</b>  Objectif 3.1 : <b>Construire la transition énergétique</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Programme Local de l'Habitat de Perpignan Méditerranée Métropole</b></p> <p>Axe 2 : <b>Relancer l'attractivité du territoire en requalifiant le parc existant</b>  Axe 4 : <b>Prendre en compte les fragilités du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Centralités économiques thématiques de l'archipel roussillonnais</b></li> </ul> <p><b>=&gt; Explorer nos caractéristiques territoriales et socio-démographiques pour créer de l'emploi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● En s'appuyant sur les <b>filières à fort potentiel de développement et d'innovation</b> (énergies renouvelables, construction durable, économie bleue, sport outdoor, tourisme durable et expérientiel, agriculture et agroalimentaire, art-patrimoine et culture, identité catalane, etc.)</li> <li>● En s'appuyant sur les <b>filières favorables à l'emploi et à l'insertion</b> : économie circulaire, économie sociale et solidaire, santé et silver économie</li> <li>● <b>Accompagnement de filières économiques émergentes</b> : vélo, énergies renouvelables, hydrogène vert</li> </ul> <p><u>Orientation similaire de la CC Sud Roussillon =&gt; Orientation 2.1: <b>Renouveler le produit touristique balnéaire</b></u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Agir prioritairement sur la mutation des installations touristiques vieillissantes</b></li> </ul> <p><u>Orientation similaire de la CC Sud Roussillon =&gt; Orientation 2.2: <b>Mettre en place des actions complémentaires aux activités balnéaires en capitalisant sur les richesses et le potentiel de l'arrière-pays</b></u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>S'appuyer sur les ressources de « pleine nature » de Sud Roussillon</b></li> <li>● <b>Faire du sport, une valeur touristique et territoriale forte pour Sud Roussillon</b></li> </ul> <p><b><u>ENGAGEMENT PMM 9</u> : Répondre aux besoins de recrutement des entreprises et stimuler l'entrepreneuriat</b></p> <p>Les entreprises en présence dans notre territoire sont confrontées à des besoins d'adaptation au marché, et un besoin de main d'œuvre impliquée. Les difficultés de recrutement dans certains secteurs interpellent l'ensemble du tissu économique local et peuvent contribuer au ralentissement de l'activité.</p> <p><b>=&gt; Répondre aux enjeux de recrutement des entreprises à tous niveaux de compétences</b></p>
--	---

	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Formations et offre de logements et d'hébergements dédiées aux jeunes travailleurs, aux apprentis et aux travailleurs saisonniers</b> (structures d'hébergement dédié, nouveau foyer jeunes travailleurs, offre en logements locatifs sociaux, offre en primo-accession, etc.)</li></ul> <p><b>=&gt; Stimuler l'entrepreneuriat, accompagner la mutation du travail, la connectivité, et faciliter la création d'entreprises</b> (incubateurs, accélérateurs, pépinières, tiers-lieux... services numériques et déploiement de la fibre optique)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Consolidation de la chaîne d'outils d'accueil des porteurs de projets</b> (couveuses, incubateurs, accélérateurs, pépinières, hôtels d'entreprises, tiers-lieux et espaces de co-working, fab-lab, solutions de télétravail)</li><li>• Développement des <b>services numériques aux habitants, entreprises, télétravailleurs</b> en lien avec le déploiement de la fibre optique</li></ul> <p><b>ENGAGEMENT PMM 10 : Préserver et accompagner l'activité agricole pour maintenir ses multiples rôles</b></p> <p><b>=&gt; Protéger et optimiser le capital productif sur le temps long</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Reconquête_entretien des friches agricoles</b></li><li>• <b>Canaux, équipements collectifs d'irrigation et droits d'arrosage</b> nécessaires à l'activité</li></ul>
--	---

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE de <i>Perpignan Méditerranée Métropole et la Communauté de Communes Sud Roussillon</i>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p> <p>Etats généraux du Rail et de l'intermodalité, Plan Rail et plan Vélo, Stratégie régionale Emploi-Croissance</p> <p><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</b></p> <p><b>Rééquilibrage</b> = maîtriser la croissance des métropoles, et valoriser le potentiel de développement de tous les territoires</p> <p><b>Objectifs thématiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Mobilité</u> : garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers en assurant l'équité territoriale, en facilitant les modes innovants de transports collectifs, en développant des modes de mobilité active, en développant la coopération entre les autorités organisatrices, en limitant la consommation énergétique finale liée aux transports et, enfin, en augmentant la part modale du fret ferroviaire, maritime et fluvial.</li> <li>- <u>Services</u> : favoriser l'accès aux services de qualité en harmonisant et mutualisant l'offre de services entre les différents territoires, en favorisant la préservation des commerces en centres-villes et coeurs de village, en développant de nouveaux services dans les bourgs-centres, les petites villes, les villes moyennes et les quartiers prioritaires de la ville, en assurant l'égalité territoriale dans l'accès à la formation, et en prenant en compte les besoins spécifiques des différentes catégories de résidents ou d'usagers du territoire ;</li> <li>- <u>Habitat</u> : développer un habitat adapté aux besoins et à la diversité sociale en encourageant une production plus importante de logements (notamment sociaux) en privilégiant la densification et la rénovation du parc existant, en diversifiant l'offre de logements pour répondre aux parcours de vie des habitants, en luttant contre la précarité énergétique des ménages, en prenant en compte la santé et la qualité de l'air dans les projets d'habitat, en prenant en compte les spécificités liées aux</li> </ul>	<p><b>ENGAGEMENT PMM 1</b> : Révéler et partager nos richesses particulières pour faire rayonner le Roussillon : un projet culturel global</p> <p>=&gt; <b>Considérer notre identité comme une ressource culturelle et économique à mieux appréhender</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien aux initiatives favorables à la <b>réappropriation de l'Histoire du Roussillon</b>_ Mise en œuvre d'une <b>politique linguistique ambitieuse pour le Catalan</b></li> </ul> <p>Orientation similaire de la CC Sud Roussillon =&gt; Orientation 1.4: <b>Régénérer la cohésion sociale et une culture collective commune autour du patrimoine, des traditions et de l'identité locale</b></p> <p>=&gt; <b>Contribuer à développer le Roussillon des vallées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet culturel, patrimonial et touristique durable <b>Grand Site Occitanie Perpignan Méditerranée</b>_restauration/valorisation du patrimoine labellisé et stratégie de médiation culturelle /stratégie de mise en tourisme <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Le <b>vélo</b> et le rail au cœur du développement touristique des vallées</li> <li>⇒ Amélioration de la capacité et de la <b>qualité de l'accueil touristique</b></li> </ul> </li> </ul> <p>Orientation similaire de la CC Sud Roussillon =&gt; Orientation 2.1: <b>Renouveler le produit touristique balnéaire</b></p> <p>Orientation similaire de la CC Sud Roussillon =&gt; Orientation 2.2: <b>Mettre en place des actions complémentaires aux activités balnéaires en capitalisant sur les richesses et le potentiel de l'arrière-pays</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>S'appuyer sur les ressources de « pleine nature » de Sud Roussillon</b></li> </ul> <p>Orientation similaire de la CC Sud Roussillon =&gt; Orientation 2.3: <b>Valoriser le patrimoine pour mettre en place et partager une culture collective commune</b></p>

<p>dynamiques des territoires littoraux et de montagne (mutation des stations).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Métropoles</b> : limiter les effets négatifs d'une trop grande concentration dans les métropoles via, notamment, la coordination des politiques d'accueil, l'amélioration de l'équilibre population/emploi ou la mise en place de systèmes performants de mobilité. Consolider les moteurs métropolitains en renforçant les fonctions métropolitaines et le positionnement à l'international, et en développant le dialogue intermétropoles.</li> <li>- <b>Territoires d'équilibre / centralités</b> : développer les nouvelles attractivités par la promotion d'un maillage en territoires d'équilibres et centralités locales et par le renforcement de l'équilibre population-emploi en facilitant l'implantation d'activités dans les petites et moyennes villes, ainsi, que dans les bourgs-centres.</li> <li>- <b>Coopérations</b> : renforcer les synergies territoriales en développant les liens entre territoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>S'attacher à protéger, préserver et mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel catalan</b></li> <li>• <b>Contribuer à revaloriser le capital-image du patrimoine par la proposition « d'expériences touristiques »</b></li> </ul> <p><b>ENGAGEMENT PMM 2 : Être intransigeant sur la qualité urbaine et nos vitrines territoriales</b></p> <p>=&gt; <b>Réaménager qualitativement nos grandes portes et entrées de ville, lieux de projets et vitrines du Roussillon</b></p> <p><b>ENGAGEMENT PMM 3 : Renouveler et revitaliser nos espaces urbains et littoraux</b></p> <p>Perpignan Méditerranée, dans le respect des compétences de chacun et de son identité catalane et méditerranéenne, entend soutenir et accompagner la vitalité de l'ensemble de ses composantes urbaines et de sa façade maritime. Cette orientation s'inscrit dans un contexte de recomposition des façons de penser la ville, fruit des grands bouleversements climatiques, naturels, sanitaires, gérontologiques, et à leurs traductions réglementaires en matière de sobriété foncière et de protection des populations face aux risques.</p> <p>A travers leurs projets prospectifs et urbains, les 36 communes sont les actrices de cette bascule générale de revitalisation et de mixité urbaine, avec le soutien décisif de l'État, de la Région et du Département.</p> <p>Cette ambition suppose une intervention à de multiples échelles au service de la solidarité et du rééquilibrage territorial : la centralité majeure de Perpignan incluant notamment son centre historique, ses faubourgs, ses trois quartiers NPNRU, ses neuf quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ; les centralités secondaires labélisées « bourgs-centres » ; les cœurs de villes et villages de nos communes ; notre façade maritime.</p> <p>=&gt; <b>Adosser nos stratégies sur l'armature territoriale du Roussillon et le concept d'Archipel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maillage du territoire en équipements et services de proximité_ Consolidation/complémentarité des « Bourgs-Centres Occitanie »</b> (projets partagés entre communes, spécialisations et mise en réseau de médiathèques, antennes du Conservatoire, équipements sportifs et culturels, maintien du tissu économique local)</li> </ul>
<b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b>	
<p><b>Insertion :</b> Programme Départemental d'Insertion - Pacte Territorial d'Insertion 2021-2027 Convention Etat – Département de renationalisation du rSa 2022-2026</p> <p><b>Logement :</b> Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2017-2023 Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) 2021-2026 Plan départemental de l'habitat (PDH) 2019-2024</p> <p><b>Tourisme</b> - Stratégie Départementale de Développement du Tourisme et des Loisirs 2019-2023 en cours.</p>	

<p>4 ambitions et 15 actions prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>AMBITION 1 : RAYONNEMENT</b> Renouveler l'image du Département pour développer sa notoriété <b>Objectif</b> : Valoriser pour conquérir, qualifier pour convaincre</li> </ul> <p>Action 1 : Élaborer une stratégie de marketing territorial Action 2 : Aménager, valoriser et promouvoir des « pépites » touristiques sur les 4 espaces (mer -montagne - rural - urbain) Action 3 : Valoriser le patrimoine vivant, immatériel, et la culture départementale Action 4 : Inciter et accompagner à la qualification de l'offre de tourisme et de loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>AMBITION 2 : ESPACE/TEMPS</b> Développer et structurer une offre thématique de qualité favorisant la mobilité, le maillage et la mise en réseau <b>Objectif</b> : Diversifier pour équilibrer</li> </ul> <p>Action 5 : Structurer l'offre par thématiques Action 6 : Engager une démarche de diversification de l'offre touristique Action 7 : Développer, mettre en tourisme et valoriser les itinéraires de randonnées Action 8 : Améliorer les connectivités et la lisibilité de l'offre sur les 4 espaces</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>AMBITION 3 : ÉVASION</b> Encourager les offres innovantes et les modèles alternatifs de tourisme durable <b>Objectif</b> : S'adapter pour préserver, innover pour durer</li> </ul> <p>Action 9 : Permettre à tous l'accès aux nouvelles technologies et encourager la digitalisation de l'offre et les outils numériques Action 10 : Intégrer l'impact du changement climatique dans le développement touristique Action 11 : Préserver la qualité paysagère Action 12 : Créer un réseau d'acteurs et un outil mutualisé pour susciter l'innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>AMBITION 4 : GOUVERNANCE</b> Miser sur la réussite collective en mutualisant les compétences et en valorisant la place de l'habitant <b>Objectif</b> : Mobiliser pour prescrire, organiser pour optimiser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolidation <b>centralité motrice de Perpignan</b> et <b>projets structurants</b> de la ville</li> </ul> <p><b>Orientation similaire de la CC Sud Roussillon =&gt; Orientation 1.1: Agir sur tous les fronts pour revitaliser les centralités communales au service d'une intercommunalité plus forte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Faire du commerce de proximité une priorité</b></li> <li>• <b>Faire des centres des pôles culturels et sociaux</b></li> <li>• <b>Eviter la création d'espaces de centralités « parasites » dévitalisant les centres historiques</b></li> </ul> <p><b>Orientation similaire de la CC Sud Roussillon =&gt; Orientation 1.3: Equiper les territoires des infrastructures nécessaires à l'instauration d'un service public de qualité</b></p> <p><b>=&gt; Accélérer le réinvestissement du centre historique de Perpignan, de nos cœurs de quartiers, villes et villages</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Requalification/revitalisation des quartiers et centres anciens</b> (y compris NPNRU, Politique de la Ville, "Action Cœur de Ville, programme de réhabilitation des bâtiments communaux, requalification des espaces publics, programme de sécurisation et de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public, commerce de proximité)</li> <li>• <b>Offre résidentielle de qualité et accompagnement/dispositifs opérationnels pour l'habitat ancien</b> (OPAH RU, VOC-POPAC, RHI-THIRORI, lutte contre la vacance, permis de louer, réhabilitation, maintien à domicile...) <b>Anticipation de la transition gérontologique</b> sur la base de nos compétences, en lien avec les communes, les CCAS mais également avec le Département et les bailleurs sociaux (PIG, habitat-maintien à domicile, aménagements et équipements urbains, accès aux soins, mobilité, action sociale, animations, expérimentation du béguinage, agrément de l'EHPAD de Rivesaltes, etc.)</li> <li>• <b>Recyclage des friches urbaines, industrielles et commerciales</b></li> </ul> <p><b>Orientation similaire de la CC Sud Roussillon =&gt; Orientation 1.1: Agir sur tous les fronts pour revitaliser les centralités communales au service d'une intercommunalité plus forte</b></p>
--	---

Action 13 : Travailler sur une stratégie de mobilisation des habitants  
Action 14 : Identifier la place et le rôle des acteurs de l'action touristique départementale  
Action 15 : Améliorer les outils d'observation et de veille stratégique pour rester performant et adapter l'offre aux marchés d'aujourd'hui et de demain

- Stratégie Départementale de Développement du Tourisme et des Loisirs 2023-2028 en cours de définition et de rédaction

#### **Programme Pluriannuel d'Investissements Véloroutes 2019-2023 : 40M€**

Le Département a décidé, lors de sa session du 22 juillet 2019, de développer les infrastructures dédiées aux mobilités douces en projetant « la construction de 265km de pistes cyclables supplémentaires en cinq ans ».

A cette fin, le Département a retenu trois axes d'intervention :

#### **1. Le développement du réseau structurant de véloroutes et augmentation de la capacité de cofinancement des maîtres d'ouvrage locaux**

Le Département poursuivra la construction du schéma structurant de véloroutes sur lequel il s'était engagé depuis 2016. Le réseau sera étendu à des liaisons interurbaines dont l'intérêt local sera jugé prioritaire, à des liaisons vers des infrastructures de mobilité (covoiturage, aires intermodales, gares), des collèges ou des pôles d'intérêt départementaux.

Le Département pourra aussi participer au financement des projets cyclables portés par les maîtres d'ouvrage locaux (communes ou EPCI) à hauteur de 50 % des dépenses liées aux infrastructures cyclables.

#### **2. La suppression des discontinuités**

Une dizaine d'ouvrages de franchissement de cours d'eau, identifiés comme des points de discontinuité d'itinéraires existants sont réaménagés ou créés (Passerelle sur le Tech au droit de la RD914, Passerelle sur le Sant Jaume à Caudiès)

- **Remobiliser l'habitat dans les cœurs de villages**

Orientation similaire de la CC Sud Roussillon => Orientation 1.3: **Equiper les territoires des infrastructures nécessaires à l'instauration d'un service public de qualité**

- **Rendre progressivement accessibles les bâtiments publics**

=> **Repenser nos villes maritimes et notre ouverture sur le monde de la mer** (économie bleue, tourisme résilient/durable)

- **Projets littoraux innovants et coordination de stratégies portuaires durables\_Projet Partenarial d'Aménagement TET-MED**

**ENGAGEMENT PMM 5 : Bâtir de véritables réseaux d'alliances territoriales et de projets**

=> **S'engager dans des coopérations issues de nos spécificités territoriales**  
**\_Structurer une solidarité et des alliances territoriales et de projets à l'échelle du Pays Catalan**

- **Coopérations transfrontalières\_Solidarité territoriale et démarches de réciprocité**

**ENGAGEMENT PMM 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, de portées métropolitaines et transfrontalières**

=> **Attirer, vibrer, et générer du bien-être grâce au sport et à la culture** (CRR, équipements sportifs, équipements culturels et de congrès)

=> **« Désenclaver » le Roussillon et mailler Perpignan Méditerranée Métropole**

- **Infrastructures routières majeures en entrée de ville**
- **Performance des réseaux et services de transports collectifs\_nouveaux services à la mobilité\_services aux usagers**
- **Structuration des pôles d'échanges multimodaux (PEM)**
- **Maillage cyclable\_intensification des réseaux communaux et desserte des grands sites d'intérêt**

<p><b>3. L'aménagement de voies rurales</b></p> <p>Le Département se propose de traiter des voies secondaires peu circulées pour permettre un partage de voirie plus confortable et sécurisé pour les cyclistes (renouvellement de chaussée, signalisation).</p> <p><b>Bilan carbone</b></p> <p>Le Département s'est fixé un objectif de réduction de 40 % des émissions de GES entre 2008 et 2030, sur les émissions de Scope 1 et 2, à périmètre constant. Pour y parvenir, le Département a défini un plan de transition selon 4 priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Priorité 2</b> : Une mobilité décarbonée pour les agents, assortie d'un objectif de réduction de 28 % des émissions de gaz à effet de serre,</li> <li>• <b>Priorité 3</b> : Une mobilité décarbonée pour le territoire,</li> </ul>	<p>Orientation similaire de la CC Sud Roussillon =&gt; Orientation 1.1: <b>Agir sur tous les fronts pour revitaliser les centralités communales au service d'une intercommunalité plus forte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Donner plus de place aux piétons et aux cyclistes en cœur de village</b></li> </ul> <p>Orientation similaire de la CC Sud Roussillon =&gt; Orientation 3.3: <b>Promouvoir une desserte en transports collectifs plus dense et efficiente</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Structurer une offre de transport de proximité en lien avec les enjeux de la transition écologique et énergétique</b></li> </ul> <p><b>ENGAGEMENT PMM 7</b> : <b>Consolider et adapter notre stratégie économique en améliorant notre attractivité et nos parcs économiques</b></p> <p>=&gt; <b>Mettre en œuvre une stratégie d'attractivité en réseau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Territoire intelligent » en lien avec la filière numérique</b></li> </ul> <p>Orientation similaire de la CC Sud Roussillon =&gt; Orientation 1.3: <b>Equiper les territoires des infrastructures nécessaires à l'instauration d'un service public de qualité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accélérer le déploiement d'infrastructures et de nouveaux services numériques</b></li> </ul>
<p><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</u></b></p>	
<p><b>Projet de territoire de Perpignan Méditerranée Métropole</b></p> <p><b>AMBITION PMM 1</b> : La métropole à forte identité =&gt; Mobiliser la ressource colossale que constitue notre identité, assumée comme levier de développement territorial qualitatif, de bien-vivre, d'accueil</p> <p><b>AMBITION PMM 2</b> : L'euro-métropole d'équilibre =&gt; Affirmer une dynamique régionale et transfrontalière, connectée au monde, au cœur d'alliances territoriales, et appuyée sur la notion de proximité et la cohésion de ses 36 communes</p> <p><b>AMBITION PMM 3</b> : L'éco-métropole intelligente =&gt; Bâtir un véritable système territorial, autour de l'économie, la formation, les équipements, et l'ensemble des composantes propices à l'attractivité et au rayonnement de notre territoire</p> <p><b>Projet de territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon</b></p> <p><b>AMBITION CCSR 1</b> : Accueillir =&gt; Renforcer les centralités, remobiliser les cœurs de villages, et rechercher la qualité urbaine pour garantir une meilleure cohésion territoriale</p>	

**AMBITION CCSR 2 : Rayonner => Basculer d'un tourisme quasi-exclusivement balnéaire à un tourisme durable et diversifié**

**AMBITION CCSR 3 : Coopérer => S'inscrire dans les grandes dynamiques territoriales dans le cadre de partenariat de projets**

#### **SCoT de la Plaine du Roussillon**

**AMBITION A : Accueillir et valoriser** pour assurer un développement cohérent et maîtrisé =>

OS.A1 : **Déterminer les grands équilibres d'organisation de l'espace**

OS.A2 : **Lutter contre l'étalement urbain et reconquérir les cœurs de villes et de villages**

OS.A3 : **Développer et adapter l'offre en logements**

OS.A4 : **Structurer un réseau de déplacements multimodal à l'échelle de la Plaine du Roussillon**

OS.A2 : **Préserver et valoriser nos paysages et notre patrimoine**

**AMBITION B : S'ouvrir et rayonner** pour conforter les synergies et amplifier l'efficacité économique =>

OS.B1 : **Promouvoir une stratégie de développement économique durable**

OS.B3 : **Renouveler l'offre touristique et développer les synergies**

La Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole s'est engagée dans l'élaboration d'un PCAET. Ces documents ont été pris en compte lors de l'élaboration du projet de territoire de PMM.

#### **PCAET de Perpignan Méditerranée Métropole**

**AXE 1 : Préparer l'avenir avec l'aménagement durable**

Objectif 1.2 : **Assurer la mobilité durable**

**AXE 2 : Valoriser le territoire catalan et ses habitants**

Objectif 2.2 : **Promouvoir l'innovation locale durable**

Objectif 2.4 : **La culture comme facteur d'épanouissement**

#### **PCAET de la Communauté de Communes Sud Roussillon**

**AMBITION 1 : Réunir les conditions de mobilités sobres, efficaces et durables pour tous**

**AMBITION 2 : Garantir la sobriété énergétique et le confort thermique du bâti**

**AMBITION 7 : Devenir une collectivité exemplaire**

**Programmes Bourgs-Centres de Perpignan Méditerranée Métropole et de la  
Communauté de Communes Sud Roussillon**

**Objectif : Renforcer les centralités et leur attractivité**

**Programme Local de l'Habitat de Perpignan Méditerranée Métropole**

**Axe 2 : Relancer l'attractivité du territoire en requalifiant le parc existant**

**Axe 4 : Prendre en compte les fragilités du territoire**

**Plan Vélo de Perpignan Méditerranée Métropole**

**Politique de Mobilité de Perpignan Méditerranée Métropole**

## 6.2 - Objectifs stratégiques partagés et Mesures opérationnelles

<u>Ambitions stratégiques</u>	<u>Objectifs stratégiques partagés</u>	<u>Mesures opérationnelles</u>
1. Mobiliser la ressource colossale que constitue notre <b>identité</b> , assumée <b>comme levier de développement territorial qualitatif, de bien-vivre, d'accueil</b>	1.1 Assumer notre <b>identité</b> pour la <b>préserver</b> , la <b>partager</b> , la <b>transmettre</b> et se positionner comme une <b>terre d'innovation</b> et de <b>création</b>	<b>FM 1</b> - Révéler et partager nos richesses particulières pour faire <b>rayonner le Roussillon : un projet culturel global</b>
	1.2 <b>Accentuer la qualité territoriale</b> des villes et villages, des nouveaux quartiers, du littoral, des portes d'entrée et vitrines territoriales <b>pour un cadre de vie et une attractivité améliorés</b>	<b>FM 2</b> - Renouveler et revitaliser qualitativement nos vitrines territoriales, nos espaces urbains et littoraux
2. Affirmer une <b>dynamique régionale et transfrontalière</b> , connectée au monde, <b>au cœur d'alliances territoriales</b> , et appuyée sur la notion de <b>proximité</b> et de <b>cohésion</b>	2.1 <b>S'impliquer dans des logiques de solidarité</b> , de <b>développement</b> et de <b>coopération transfrontalière</b> en terme d'identité, de cohésion et de rayonnement	<b>FM 3</b> - Bâtir de véritables réseaux d'alliances territoriales et agir pour le rééquilibrage territorial, de portées métropolitaines et transfrontalières
3. Bâtir un véritable <b>système territorial</b> , autour de <b>l'économie, la formation, les équipements</b> , et l'ensemble des composantes propices à <b>l'attractivité</b> et au <b>rayonnement</b> de notre territoire	3.1 <b>Créer de l'emploi et des richesses</b> au travers d'un modèle d' <b>aménagement économique plus qualitatif</b> , répondant au <b>double défi climat-énergie</b> , s'inscrivant dans un <b>système territorial favorable</b>	<b>FM 4</b> - Consolider et adapter notre stratégie économique en <b>améliorant notre attractivité et nos parcs économiques</b>
	3.2 Devenir un <b>territoire de formation</b> , de <b>recherche</b> , et d' <b>enseignement supérieur équilibré, attractif</b> , répondant aux besoins de recrutement des entreprises	<b>FM 5</b> - Se concentrer sur les filières et segments de marché à fort potentiel de développement et de création d'emplois
4. S'appuyer sur notre <b>identité agricole et viticole</b> , sur nos <b>produits et savoir-faire</b> , pour contribuer à notre <b>rayonnement économique</b> et prendre le virage de la <b>transition alimentaire</b>	4.1 Faire de l' <b>agriculture</b> un vecteur d' <b>attractivité territoriale, économique et touristique</b> , garante de l' <b>alimentation des populations</b>	<b>FM 6</b> - Répondre aux besoins de recrutement des entreprises et <b>stimuler l'entrepreneuriat</b>
		<b>FM 7</b> - Préserver et accompagner l'activité agricole pour maintenir <b>ses multiples rôles</b>
		<b>FM 8</b> - Innover et dynamiser pour relever les défis du moment
5. S'appuyer sur notre capital et nos excellences <b>environnementales et énergétiques</b> pour jouer un rôle de premier plan aux échelles régionale et nationales, et <b>réussir la transition écologique et énergétique</b>	5.1 <b>Protéger et valoriser</b> notre <b>patrimoine naturel</b>	<b>FM 9</b> - Promouvoir une alimentation saine et durable
		<b>FM 10</b> - Valoriser nos richesses naturelles et notre cadre de vie d' <b>exception</b>
		<b>FM 11</b> - Devenir le territoire à <b>énergie positive</b> , à la <b>pointe des ENR</b>
		<b>FM 12</b> - Devenir un territoire résilient, sobre et responsable en matière de ressources

Pour chaque mesure opérationnelle, une fiche-mesure annexée au présent contrat projette les enjeux partagés et fixe une feuille de route territoriale sur-mesure pour la période 2022-2028 permettant d’y répondre. Cette feuille de route identifie en particulier les projets structurants prioritaires qui en découlent.

## **ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT**

---

Le Département se voit confier le soin d’établir, en tant que chef de file de la solidarité des territoires, un programme d’aide à l’équipement rural au vu, notamment, des propositions qui lui sont adressées par les communes (article L 3232-1 CGCT).

Le Département des Pyrénées-Orientales a ainsi mis en place un programme opérationnel qui définit plusieurs axes d’orientations stratégiques et 5 priorités thématiques:

1. Projets d’équipements d’amélioration du service public à la population et accessibilité
2. Projets d’embellissement des villages et rénovation du patrimoine
3. Projets d’équipements nécessaires à l’enfance et la jeunesse
4. Projets d’équipements culturels, sportifs et de loisirs
5. Projets d’équipements de consolidation des filières touristiques et agricoles

Ce soutien est mis en œuvre via notamment un programme Contrat Bourg-Centre (BC) ainsi qu’un dispositif d’ingénierie territoriale à disposition des communes et de leurs groupements (SATEP, SATESE, etc.).

En effet, le Département souhaite pleinement endosser le rôle que lui a conféré la loi NOTRe de “Chef de file des solidarités Humaines et Territoriales” en offrant son expertise aux plus petites communes et intercommunalités, peu outillées, mais également de toutes celles qui ont la volonté de développer des projets ambitieux.

Les communes et intercommunalités doivent mettre en œuvre de nouvelles compétences et se retrouvent à agir dans un contexte de plus en plus complexe d’un point de vue technique, économique, réglementaire tandis que les attentes des administré.es évoluent et s’orientent vers une prise en compte de plus en plus forte des questions environnementales.

Cette offre d’ingénierie, à disposition des communes et de leurs groupements dans le cadre de la conception et réalisation de leurs projets est synthétisée dans un Guide de l’Appui Technique, qui regroupe les 48 thématiques d’accompagnement réparties en 9 grands domaines d’intervention.

Cette offre d’appui technique intervient en amont des projets et parfois en cours, mais ne vise pas à se substituer aux bureaux d’études et maître d’œuvre indispensables pour leur réalisation. Elle est gratuite et au service de toutes les communes et intercommunalités qui la sollicitent.

<https://www.ledepartement66.fr/dossier/lappui-technique-departemental-au-service-des-communes-et-intercommunalites/>

De manière générale, les projets sollicitant l’intervention du département et inscrits dans le présent contrat seront examinés dans le respect des compétences attribuées par la loi Notre, dans le respect du règlement des Aides d’État, des dispositifs et des taux d’intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et dans la mesure des possibilités budgétaires du département et après décision de l’Assemblée Délibérante.

## **ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT**

---

Le contrat Territorial Occitanie 2022-2028 mobilise **l’ensemble des politiques et dispositifs d’intervention de la Région sur la base de ses compétences d’intervention et des axes prioritaires définis dans le prochain CPER et les nouveaux programmes de Fonds Européens.**

Par ailleurs, cette nouvelle génération de politique territoriale mobilise aussi l'ensemble des opérateurs régionaux :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- ....

La Région recherchera à optimiser l'incitativité et la différenciation de son intervention, pour renforcer l'impact de l'action régionale en faveur du rééquilibrage territorial, et de la promotion d'un nouveau modèle de développement plus sobre, plus vertueux et plus juste.

Au titre de la solidarité territoriale, une attention particulière sera portée aux projets situés dans des Communes de Montagne, des Communes Bourgs centres ou dans des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la ville.

D'autre part, les actions concourant à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique (actions sur les continuités écologiques notamment : trames vertes, bleues et noires), du projet territorial de l'énergie et aux enjeux de conciliation seront particulièrement encouragés.

La Région apportera une attention particulière, dans le cadre de ce contrat, **à l'innovation et à l'expérimentation territoriale**, en particulier dans le cadre de la démarche « Territoire d'innovation pour un aménagement durable » inscrite au PACTE VERT et lancée à l'été 2021 pour développer une offre de services nouvelle en accompagnant en ingénierie et financièrement des projets d'expérimentations sur l'habitat durable, l'urbanisme transitoire, l'intermodalité et le développement de la nature en ville.

## **ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT**

**Le territoire de Perpignan Méditerranée Métropole et de la Communauté des Communes Sud Roussillon est plus particulièrement concerné par :**

- ↳ **Le Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2021-2027** qui a pour vocation à incarner la capacité de l'Etat à construire, dans un partenariat rénové avec la Région, un levier majeur pour assurer la cohésion des territoires dans les grandes transitions écologiques, numériques, démographiques et productives. Une nouvelle génération de CPER 2021-2027 avec des thématiques ouvertes à la contractualisation, plus diversifiées que celles des générations précédentes prendra effet dès 2022 avec une signature prévue le 1<sup>er</sup> décembre 2022 pour s'articuler avec la nouvelle période de programmation européenne (2021-2027).
- ↳ **Le présent Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées Méditerranée (CTO) 2022-2028**, intégré au volet territorial du CPER et intégrant les dispositifs contractuels ci-après :
  - **Les Contrats-cadres Bourg Centre Occitanie/Pyrénées Méditerranée 2022-2028** qui visent à accompagner les 26 communes de PMM et les 6 communes de la CC Sud Roussillon identifiées comme pôles de centralité dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle de leur projet global de valorisation et de développement. Sur la période 2018-2021, vingt-trois d'entre-elles se sont engagées dans un contrat avec la Région, Perpignan Méditerranée Métropole et le Département. Dans le cadre de la nouvelle génération des politiques contractuelles régionales, un avenant à la précédente contractualisation Bourg Centre prendra effet dès 2022 pour la période 2022-2028.

- **Le Contrat Grand Site Occitanie/Sud de France (GSO)** qui organise le partenariat sur la période 2018-2021 entre la Communauté urbaine et la Région, le Département, la Ville de Perpignan, l'Office de Tourisme Communautaire et les équipements structurants majeurs du territoire. Dans le cadre de la nouvelle génération des politiques contractuelles régionales, un nouveau contrat Grand Site Occitanie prendra effet à compter de 2022 pour la période 2022-2028.
- ↳ **Le Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique de PMM (CRTE)**, intégré au volet territorial du CPER, qui a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique sur la période 2021-2026 avec l'Etat, le Département et l'ADEME. Ce contrat intègre les dispositifs contractuels ci-après :
  - **Le programme d'appui « Petites villes de demain » (PVD)**, programme de l'Etat spécifiquement consacré à la revitalisation des centres des petites villes. Les communes d'Estagel, Rivesaltes et Saint-Laurent-de-la Salanque ont été lauréates au programme dans le cadre d'une démarche conjointe pilotée par la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole.
  - **Le Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) Têt-Med** auquel l'Etat avec Perpignan Méditerranée Métropole et ses communes membres de Canet-en-Roussillon et Sainte-Marie-la-Mer acte les engagements réciproques notamment financiers dans la conduite et la réalisation d'une opération d'aménagement s'inscrivant dans les besoins de requalification et de restructuration de deux stations balnéaires en villes littorales. La durée de validité du contrat PPA est fixée à 15 ans à compter de sa signature prévue en janvier 2022.

**En tant qu'autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER/FSE+ Occitanie 2021-2027 et en tant qu'autorité de gestion régionale du FEADER 2023-2027, la Région veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires retenus dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels découlant du présent contrat.**

La sollicitation déjà effective ou à prévoir d'un cofinancement européen FEDER, FSE+ ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels. Cette indication ne se substitue cependant pas au dépôt d'un dossier de demande de subvention par le porteur de projet selon les modalités spécifiques à chaque programme européen.

Enfin, le présent Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 constitue la Démarche Territoriale Intégrée de référence pour la mise en œuvre des fonds européens :

- **Au titre du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER 2023-2027\_CORBIERES-SALANQUE-FENOUILLEDES**, dont la structure porteuse est le Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes. Les communes de Perpignan Méditerranée Métropole concernées sont Cassagnes, Estagel, Montner, Opoul-Perillos, Tautavel et Vingrau,
- **Au titre de l'Objectif Stratégique 5 (OS5) du FEDER 2021-2027**. Conformément au périmètre de contractualisation du CTO, Perpignan Méditerranée Métropole, structure porteuse de l'Approche Territoriale Intégrée (ATI), en y associant la Communauté de Communes Sud Roussillon, s'est portée candidate à l'Appel à Manifestation d'Intérêt au titre des ATI.

## **ARTICLE 10 : GOUVERNANCE**

L'élaboration du Projet de Territoire, du Contrat Cadre et des Programmes Opérationnels annuels, ainsi que leur mise en œuvre, reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs, et notamment sur la mobilisation de **3 instances de gouvernance** :

1. Un **Comité Territorial de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine en y associant la Communauté de Communes Sud Roussillon.

Ce comité, réuni à l'initiative du Territoire, a pour missions :

- D'approuver le Contrat Cadre avant validation par les instances délibérantes de chaque cosignataire,
- D'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires co-financeurs dans chaque Programme Opérationnel annuel,
- D'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation, qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation par voie d'avenant,
- D'ajuster si nécessaire le contrat cadre, notamment dans son article 6.1 relatif aux Trajectoires d'Engagement,
- De fixer, de manière annuelle, la feuille de route partenariale en matière d'ingénierie territoriale sur le territoire,
- De procéder à l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre du contrat et à la tenue du document de suivi « Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 »

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat.

2. **Une Conférence des Maires**, organisée par le territoire de projet, réunie à l'initiative du territoire, au moins une fois par an, lors du processus d'élaboration du Programme Opérationnel Prévisionnel, pour prendre en compte les besoins de chaque commune.
3. **Un Comité Participatif Citoyen Local**, représentatif de la diversité des habitants et acteurs du territoire, sera institué selon des modalités propres à chaque territoire, dans le respect de la parité.  
Lorsqu'il existe, le Conseil de Développement pourra constituer ce Comité. Ses membres devront être tenus informés des projets de Programmes Opérationnels Prévisionnels afin de pouvoir formuler, à l'attention du Comité de Pilotage, des observations, avis et propositions.  
L'organisation d'espaces d'information citoyenne et de débats participatifs sera encouragée. A travers leur participation, il s'agit de contribuer à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

Enfin, et en lien avec le Volet Territorial du prochain CPER 2021-2027, il est prévu un processus de convergence et de complémentarité entre le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et le Contrat Territorial Occitanie (CTO) qui précisera, au travers d'un **Pacte Territorial Occitanie**, la gouvernance partagée mise en place dans chaque territoire ainsi que, les modalités de programmation coordonnées des opérations.

**ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE**

---

La qualité de l'ingénierie territoriale est un facteur décisif de la réussite de l'ambition du présent contrat et de la capacité de transformation, d'innovation et d'expérimentation du territoire.

Le renforcement de l'ingénierie territoriale repose sur :

- Le développement et la montée en compétence des ressources d'ingénierie internes du territoire,
- L'identification et la mobilisation coordonnée de l'offre d'ingénierie disponibles sur le territoire à l'initiative des partenaires du présent contrat et de leurs opérateurs, de l'Etat ou de tout autre opérateur.

**Pour tous les territoires :**

L'ensemble des partenaires s'engagent à privilégier la coordination de leurs moyens d'ingénierie dans le cadre d'un nouveau partenariat technique, stratégique et opérationnel animé dans le cadre du présent contrat.

**Pour les territoires ruraux :**

La Région Occitanie s'engage à soutenir l'ingénierie territoriale interne du territoire, y compris l'animation et les actions du Conseil de Développement ou du Comité Participatif Citoyen Local, selon les modalités d'intervention de son dispositif spécifique d'intervention.

Le territoire devra démontrer comment l'ingénierie ainsi mobilisée, est mise au service du déploiement sur le territoire des politiques et priorités régionales, en articulation avec l'ingénierie externe disponible. A ce titre, une participation active du territoire dans le Réseau Régional des Développeurs Territoriaux Occitanie est attendue.

**12.1 Le Programme opérationnel annuel, outil de mise en œuvre opérationnelle du contrat**

Au début de chaque année, et en articulation avec l'élaboration et l'adoption des budgets communaux et intercommunaux, la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 se traduira par l'élaboration d'un Programme Opérationnel Annuel.

Ce Programme Opérationnel recense l'ensemble des projets d'investissement du territoire de projet, des intercommunalités et des communes du territoire et de leurs groupements ou opérateurs, qui souhaitent solliciter le soutien des partenaires du Contrat durant l'exercice concerné.

Pour cela **les projets devront être qualifiés** par l'ensemble des partenaires dans le cadre du dialogue territorial, afin de s'assurer que le projet répond aux conditions cumulatives suivantes :

- Contribuer significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- ❖ Ne contrevenir à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- ❖ Garantir la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Ce Programme Opérationnel devra être validé par le Comité de Pilotage, au plus tard à la fin du premier semestre. Pour cela :

- ❖ Le projet de P.O doit être transmis, par le territoire, dans sa première version fin janvier,
- ❖ Il fera l'objet d'un dialogue de gestion dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre, pour une validation au plus tard à la fin du premier semestre.

Le **Programme Opérationnel Annuel** pourra faire l'objet d'avenant en cours d'année si nécessaire.

L'inscription d'un projet dans le Programme Opérationnel ne vaut pas demande de subvention.

- ❖ Tout projet inscrit dans le Programme Opérationnel Annuel doit faire l'objet du dépôt d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention concerné.

La qualification d'un projet, dans le Programme Opérationnel ne vaut pas promesse de subvention mais signifie l'intérêt des partenaires sur le projet.

- ❖ Le plan de financement prévisionnel indiqué pour chaque projet dans le Programme Opérationnel correspond à la sollicitation du porteur de projet et est strictement indicatif.
- ❖ L'aide et son montant définitif accordée ne peuvent être confirmés qu'après instruction technique, administrative et financière du dossier.

En fin d'année, le Programme Opérationnel est clôturé.

- ❖ L'inscription des projets pour lesquels l'aide des partenaires, signifiée par le dépôt d'un dossier de demande de subvention dûment complété, n'a pas été sollicitée est annulée.
- ❖ Ces projets peuvent, le cas échéant, être proposés à nouveau dans le cadre d'un Programme Opérationnel ultérieur.

/!\ Afin de disposer d'une vision prospective et d'une approche globale de l'aménagement du territoire, les projets d'investissement communaux, intercommunaux ou territoriaux doivent être proposés dans le projet de Programme Opérationnel Annuel, établi par le territoire, en vue d'échanges entre les partenaires financiers.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert
- Inscription dans un programme opérationnel annuel
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

## **12.2 – Le Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d’Investissements 2022-2028, outil de suivi pluriannuel indicatif du Contrat Territorial Occitanie**

En parallèle à l’adoption du présent Contrat, les partenaires conviennent de tenir à jour en continu un « **Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d’Investissements** » non contractuel, pré-identifiant la liste indicative et prévisionnelle des projets d’investissement sur le territoire pour la période 2022-2028.

Ce document évolutif constitue un outil de suivi en temps réel du contrat et de ses perspectives à venir et recense notamment :

- Les grands équipements pour le développement de l’activité et l’offre de services nécessaires pour les différents bassins de vie du territoire sur la durée du Contrat.
- Les types de projets d’intérêt local devant être menés sur la période 2022-2028.
- Les projets de renouvellement urbain et les projets résultant des Contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028 qui sont parties intégrantes du présent contrat.
- Les projets immobiliers et fonciers structurants portés par la Région et/ou dont elle est maître d’ouvrage (lycées, CREPS et sport, Culture, Economie...).

### **ARTICLE 13 : MODALITES D’EVALUATION**

---

Dans le cadre du contrat territorial, une approche qualitative sera recherchée pour valider et mettre en œuvre prioritairement des actions en cohérence avec le PACTE VERT. Une politique et des outils d’évaluation devront être mis en place par le territoire de projet en partenariat avec la Région.

L’évaluation des politiques publiques mises en œuvre au travers du présent Contrat territorial comporte plusieurs enjeux :

- ❖ Permettre aux citoyens d’en apprécier la valeur en rendant les effets des politiques publiques plus visibles et plus lisibles ;
- ❖ Contribuer au débat démocratique, notamment autour des rapports d’évaluation, et à la participation citoyenne ;
- ❖ Réorienter les stratégies des cofinanceurs si nécessaire.

Une évaluation ciblée des principaux projets financés au titre du présent Contrat pourra utilement être effectuée, au travers notamment d’une sélection d’indicateurs définis dans le PACTE VERT.

### **ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D’INFORMATION**

---

Mention sera faite par Perpignan Méditerranée Métropole Communauté urbaine ainsi que par Communauté de Communes Sud Roussillon de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financées dans le cadre du présent contrat.

### **ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS**

---

Le présent contrat peut faire l’objet de modifications par voie d’avenant sous réserve d’un accord entre les parties signataires.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Le Président de la Communauté Urbaine de Perpignan  
Méditerranée Métropole**

Robert VILA

**La Présidente du Conseil Régional  
Occitanie**

Carole DELGA

**La Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées  
Orientales**

Hermeline MALHERBE

**Le Président de la Communauté de Communes Sud  
Roussillon**

Thierry DEL POSO

## **ANNEXES**

---

- Annexe 1 - Présentation et diagnostic stratégique du territoire de contractualisation  
Projet de territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon**
- Annexe 2 - DIAGNOSTIC à la stratégie**
- Annexe 3 - OBJECTIFS STRATEGIQUES ET FICHES MESURES**

**DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE**  
**Les dynamiques démographiques et l'habitat**

La croissance démographique demeure dynamique, bien qu'un ralentissement soit enregistré depuis une dizaine d'années. En dépit d'un solde naturel particulièrement faible (faible natalité, vieillissement de la population), le solde migratoire qui reste particulièrement dynamique et supérieur à la moyenne nationale, est un contributeur essentiel au renouvellement de la population.

Il est observé que le secteur périurbain est au sein du territoire, plus dynamique en termes de taux d'accroissement démographique depuis 10 ans. Il est suivi de près par les communes de la première couronne du cœur d'agglomération et celles de la frange littorale. Ainsi, la périurbanisation semble se poursuivre sans infléchissement significatif. Parallèlement, la ville-centre semble plus que les autres peiner à attirer ou à conserver de nouveaux habitants malgré son rôle central de pôle urbain structurant concentrant l'écrasante majorité de l'emploi, des services et des équipements de la plaine. Beaucoup de ménages font arbitrage en faveur de l'éloignement du cœur d'agglomération et plus encore de la ville-centre afin d'accéder à la propriété d'une maison individuelle sur un foncier encore abordable.

Les phénomènes de vieillissement de la population et d'atomisation de la taille des ménages, la part importante de ménages modestes ou pire encore, sous le seuil de pauvreté, sont tous plus prégnants localement qu'au niveau national. Par ailleurs, au sein du territoire deux visages se dessinent, une ville-centre agrégatrice de ces phénomènes en opposition à une couronne urbaine au sein de laquelle les ménages plus aisés se concentrent, même si cette fracture tend à se résorber.

Structurellement vieillissante, les migrations résidentielles permettent néanmoins l'accueil de familles (généralement aux ressources toutes aussi modestes que celles des ménages locaux) mais également des retraités aux revenus un peu plus « confortables ». Parallèlement, on enregistre un phénomène de fuite des actifs les mieux formés et les plus mobiles, ainsi que des étudiants en la défaveur du territoire.

La Plaine du Roussillon devrait continuer à enregistrer une poursuite de la tendance en matière d'accueil démographique, soit un accroissement démographique d'environ +0,7% l'an. Il serait ainsi attendu à horizon 2035 environ 35 500 nouveaux habitants qui permettraient d'atteindre les 374 000 habitants à échéance.

L'accueil de nouveaux habitants reste un enjeu fort pour le territoire, notamment des jeunes actifs et des familles. L'évolution démographique qu'elle soit endogène ou exogène aura des conséquences sur l'évolution de la demande de logements, des emplois mais également des services et des équipements.

Le parc de logements a été multiplié par trois en un demi-siècle bien qu'il soit constaté un certain ralentissement de sa croissance depuis la fin des années 2000. Le rythme de construction s'est relativement bien maintenu ces 20 dernières années malgré l'observation d'un léger tassement de ce dernier en raison de difficultés foncières accrues. Ce phénomène est particulièrement prégnant sur la frange littorale. A contrario, les communes de la première couronne du cœur d'agglomération connaissent une dynamique de construction positive.

Un des enjeux sera de veiller à prendre en compte le **besoin en logements lié aux résidences secondaires** afin d'éviter que la demande n'exerce une pression sur les parcours résidentiels des locaux. De plus, le fort accroissement des petits ménages (3 personnes ou moins), suite aux nouveaux comportements familiaux et sociétaux, nécessite une certaine **diversification des types de logements afin d'adapter l'offre à la demande** et d'éviter de gripper les parcours résidentiels. Restant un enjeu prégnant sur le territoire, un rééquilibrage est déjà à l'œuvre puisque les nouvelles constructions sont équitablement réparties entre maisons individuelles et appartements, et propriétaires-occupants et locataires. **L'action menée en direction du parc locatif social participe fortement à ces rééquilibrages.** Ces dernières années ont donc été propices à l'augmentation de la part des logements collectifs de petite et moyenne surface en location, notamment dans le cœur d'agglomération et les pôles d'équilibre et bourgs-centres, ayant permis de loger de nombreux jeunes ménages. Il faudra chercher à **veiller à répondre à toutes les trajectoires résidentielles sur tout le territoire.**

La Plaine du Roussillon connaît un niveau d'équipement encore faible en matière de logements sociaux, restant deux fois inférieur à la moyenne nationale tout comme de nombreux territoires du Sud de la France. Ce type de logement étant principalement concentré au sein de la Communauté Urbaine de Perpignan en raison du passé de la ville-centre et de la concentration de communes soumises à la loi SRU, il sera nécessaire de veiller à une répartition harmonieuse du logement social en lien avec l'organisation du territoire. En effet, en dépit des efforts fournis et l'augmentation de la part du parc social ces dernières années, la demande sociale reste très élevée et

n'est toujours pas satisfaite, alors que 70% de la population y est éligible. Un des enjeux sera donc de **veiller à poursuivre la diversification de l'offre en logements** (typologie, mode et statut d'occupation) afin de satisfaire les besoins en logements de la population.

De nombreux centres anciens, notamment celui de Perpignan mais également ceux des bourgs-centres de Rivesaltes, Estagel, Saint-Laurent-de-la-Salanque, etc. souffrent encore d'une image dévalorisée au sein desquels se confrontent les problématiques de logements : vétusté, vacance, déqualification... De nombreux efforts ont été engagés notamment avec la mobilisation d'outils comme le PNRU ayant permis de requalifier et de rendre attractifs certains centres anciens et certains quartiers de la ville-centre. Le réinvestissement urbain de ces espaces reste un enjeu fort pour la Plaine du Roussillon, vecteur de la dynamique d'attractivité générale, notamment en matière d'économie ou de tourisme. **Une partie du bâti ancien ne correspondant plus aux besoins des ménages car souvent trop contraignant** (étroitesse, plusieurs niveaux, mesures liées à la protection du bâti remarquable, etc.), **la mobilisation de ce parc délaissé constitue une des actions essentielles pour enrayer les problématiques de baisse démographique, de paupérisation et de vieillissement au sein de ces tissus urbains**. L'amélioration de la qualité des logements, la réduction de la facture énergétique, l'adaptation aux nouveaux besoins et usages et l'intégration de public varié sont des enjeux pouvant permettre à ces quartiers ou centre villageois de retrouver de l'attractivité.

#### Principaux enjeux pour le territoire concerné :

##### *Renouveler et revitaliser nos espaces urbains et littoraux :*

- ⇒ **Accélérer le réinvestissement du centre historique de Perpignan, de nos cœurs de quartiers, villes et villages**
- ⇒ **Agir sur tous les fronts pour revitaliser les centralités communales**

**DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE****Les dynamiques et perspectives économiques**

La croissance du nombre d'emplois même si elle se maintient, s'est considérablement ralentie ces dernières années, le chômage ayant repris son ascension depuis 2008 et le dynamisme de la création d'entreprises s'étant aussi ralenti.

Perpignan, 3<sup>ème</sup> pôle urbain régional, polarise la majeure partie des emplois du territoire tandis que les pôles d'équilibre et la 1<sup>ère</sup> couronne préservent leur place de « pôles secondaires », confortant de ce fait l'armature territoriale mais aboutissant aussi à rendre les migrations pendulaires importantes au sein du territoire.

L'emploi comme l'économie locale restent majoritairement tournés vers la sphère présente, c'est-à-dire axés sur la production de biens et de services destinés aux populations locales et donc sont assez peu porteuses de valeur ajoutée. Les structures en place peuvent s'avérer fragiles avec un tissu d'autoentrepreneurs et de TPE et PME dense.

Les piliers de l'économie locale résident dans le tourisme, l'agriculture, la logistique et le transport principalement, mais d'autres secteurs tendent à se développer tels que celui des énergies renouvelables.

Le commerce fait également partie de ces piliers et ne cesse d'évoluer. Le territoire apparaît en tête du top régional en matière de densité commerciale, interrogeant quant aux orientations à donner à l'aménagement commercial au vu des tendances de consommation observables à l'échelle nationale.

Le foncier économique (hors commercial) est également très bien représenté sur le territoire qui dispose à la fois de zones d'activités d'envergure internationale ou supra-départementale, de zones d'activités de proximité, de zones d'activités généralistes ou spécialisées, bénéficiant encore aujourd'hui de capacités d'urbanisation ou faisant l'objet de projets d'extension souvent déjà prévus dans les documents d'urbanisme en vigueur.

L'offre prévisionnelle globale semble satisfaisante du point de vue quantitatif. Néanmoins la question des équilibres territoriaux est souvent mise en exergue tout comme le faible niveau qualitatif de certaines zones d'activités (architecture, intégration au site, services et accompagnement des entreprises...).

Ainsi, et au même titre que les zones à vocation d'habitat, des questions légitimes se posent en termes de **recomposition urbaine** (zones d'activités de première génération), de **maîtrise de la consommation d'espace** ou encore en matière de **desserte par des transports en commun performants**.

Un des défis à relever sera de participer à la définition d'une **stratégie de développement économique fédératrice sur le territoire et au-delà, en articulation avec les territoires voisins y compris transfrontaliers, et de composer une offre commerciale en anticipant les évolutions pressenties des modes de consommation et leurs répercussions sur l'activité commerciale et la distribution**.

**Principaux enjeux pour le territoire concerné :**

*Consolider et adapter notre stratégie économique en améliorant notre attractivité et nos parcs économiques :*

- ⇒ **Mettre en œuvre une stratégie d'attractivité en réseau**
- ⇒ **Bien positionner l'offre PMM à destination des entreprises et garantir leur « parcours immobilier »**

*Se concentrer sur les filières et segments de marché à fort potentiel de développement et de création d'emplois :*

- ⇒ **Poursuivre et amplifier notre accompagnement des filières identitaires et d'avenir, et pourvoyeuses d'emplois**
- ⇒ **Explorer nos caractéristiques territoriales et socio-démographiques pour créer de l'emploi**

**DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE**  
**Les déplacements et les mobilités**

Dans un contexte d'environnement concurrentiel fort entre agglomérations, la Plaine du Roussillon bénéficie d'un positionnement géographique et d'une accessibilité autoroutière de qualité. Située à moins de deux heures de la ville-monde qu'est Barcelone, et des Métropoles de Toulouse et Montpellier, ses stratégies de développement en matière d'aéroport ou de grande vitesse ferroviaire restent cependant précaires et ne peuvent s'inscrire qu'en complémentarité avec les territoires voisins. La Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP) est aujourd'hui une nécessité pour améliorer l'ensemble des offres ferroviaires et plus globalement, pour assoir une mobilité durable et limiter les émissions de gaz à effet de serre.

La notion de "ville rapprochée" où les différentes fonctions s'organisent et se mélangent au sein de quartiers durables participe également à la conception d'un urbanisme de qualité où les déplacements seraient rationalisés. Le constat d'un découplage de plus en plus évident des différentes fonctions qui caractérisent "la ville" appelle la limitation de l'étalement urbain et la constitution d'une alternative crédible aux déplacements routiers individuels. Dans la perspective d'une augmentation des coûts de l'énergie, le modèle actuel n'est certainement pas tenable et plaide pour l'émergence d'une organisation multipolaire appuyée sur le développement de pôles d'équilibres connectés au sein d'un système de solidarités territoriales. Les nouvelles opérations, qu'elles soient à vocation d'habitat ou d'activités, doivent donc considérer ces enjeux au-delà de leur strict périmètre opérationnel.

Parallèlement, la conception d'un système intermodal complet constitue un enjeu majeur pour la rationalisation des déplacements sur le territoire. Ce système à mettre en relation avec une meilleure organisation urbaine (en termes de densités, de mixité des fonctions...) est le seul à même de garantir le développement d'une mobilité durable à l'échelle du territoire. Les enjeux prioritaires en matière de mobilités alternatives résident donc désormais dans la meilleure coordination des différents services pour assurer une offre de mobilité cohérente sur le territoire et en premier lieu vers les pôles d'habitat et d'emplois.

**Principaux enjeux pour le territoire concerné :*****Agir pour le rééquilibrage territorial, de portée métropolitaine et transfrontalière :***

- ⇒ « Désenclaver » le Roussillon et mailler Perpignan Méditerranée Métropole
- ⇒ Promouvoir une desserte en transports collectifs plus dense et efficace

***Devenir le territoire à énergie positive, à la pointe des ENR :***

- ⇒ Définir un futur énergétique et renforcer notre attractivité résidentielle et économique

**DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE**  
**Les équipements structurants**

L'armature du territoire concerné présente une structure marquée par la place de Perpignan et par un réseau en étoile de pôles-d'équilibre, de bourgs-centres et de villes littorales. Les équipements et services de « proximité » sont présents au sein de la plupart des communes de la Plaine du Roussillon hormis sur plusieurs villages dépendants de l'offre voisine. Bien que l'essentiel des équipements soit concentré sur le cœur d'agglomération et la frange littorale, les différents pôles-d'équilibre et bourgs-centre permettent au reste du territoire d'être couvert par une offre de services de gamme supérieure ou à minima intermédiaire. En effet, chaque bassin de vie se rapproche d'une situation « d'autosuffisance » permettant de réduire les déplacements vers des pôles de services plus importants. Le territoire possède donc un bon maillage territorial pour les équipements de base garantissant aux habitants un niveau satisfaisant en matière d'équipements et de services.

Il bénéficie du rayonnement de sa ville-centre, Perpignan, en matière d'équipements structurants. D'envergure majeure, ces équipements structurants confortent l'attractivité globale du territoire et son statut de troisième pôle urbain régional complémentaire aux deux grandes métropoles régionales.

Les équipements majeurs, qu'ils soient déjà présents ou en projet, sont des leviers de structuration s'insérant au sein d'une stratégie de développement visant à valoriser le territoire. Dès lors, les projets tels que la mise en place du campus Mailly en centre-ville de Perpignan, du campus numérique au Soler ou encore du Technoparc TDREA à Rivesaltes sont autant d'équipements majeurs qui participent à assurer un rayonnement métropolitain dans les domaines de l'innovation, de l'enseignement et de la recherche.

Il en est de même pour la requalification des équipements portuaires des villes littorales qui permettra de valoriser ses portes d'entrée maritimes sur la Plaine du Roussillon dans le cadre du renforcement économique du littoral, et de participer à la requalification des stations et des équipements touristiques. De plus, dans un souci d'attractivité et de qualité de vie, le renforcement du développement du très haut débit numérique sur l'ensemble du territoire reste un enjeu prégnant afin de conforter l'égalité des citoyens et des territoires.

Aussi, la **promotion du développement d'une offre d'équipements structurants complémentaire, notamment dans les domaines touristiques, sportifs, culturels et de loisirs** est un enjeu, non seulement pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants et des nouvelles populations, mais également pour accompagner l'amélioration qualitative du tourisme sur le territoire.

**Principaux enjeux pour le territoire concerné :*****Agir pour le rééquilibrage territorial, de portées métropolitaines et transfrontalières :***

- ⇒ **Attirer, vibrer, et générer du bien-être grâce au sport et à la culture**

***Renouveler et revitaliser nos espaces urbains et littoraux:***

- ⇒ **Adosser nos stratégies sur l'armature territoriale du Roussillon et le concept d'Archipel**

**DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE**  
**Etat initial de l'environnement**

La plaine du Roussillon et tout particulièrement le territoire concerné est un vaste territoire qui par sa situation, son climat et la diversité de ses milieux présente de nombreux atouts.

Ses franges boisées, ses complexes lagunaires, ses ripisylves, ses zones humides et son littoral sableux constituent des milieux particulièrement intéressants sur le plan écologique, siège d'une riche biodiversité. Les terres agricoles constituent une matrice essentielle, un véritable trait d'union entre les différents espaces et le support de continuités écologiques. L'agriculture façonne le paysage roussillonnais, notamment aux portes des habitations et le long des axes de communication.

Ces nombreux atouts confèrent au territoire une image de qualité et le rendent attractif. Pourtant, l'accueil de populations et le développement des activités, encore parfois insuffisamment encadrés, peuvent se solder par des altérations notamment sur les milieux et les ressources naturelles.

L'analyse thématique de l'état initial de l'environnement permet d'identifier les enjeux environnementaux majeurs du territoire. **La poursuite de la modération de la consommation de l'espace, essentiellement agricole, la prévention des risques naturels, notamment des risques d'inondation et littoraux, la protection de la ressource en eau, la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques et l'inscription dans la transition énergétique (atténuation/adaptation au changement climatique) apparaissent comme les préoccupations principales pour les prochaines années.**

**Le maintien et l'amélioration du cadre de vie ainsi que la préservation et la valorisation des paysages et du patrimoine bâti constituent aussi des enjeux particuliers.**

**Sur le littoral, la multiplication de forts enjeux environnementaux appelle à mettre en œuvre une réflexion précise et particulière.**

Quel que soit l'angle sous lequel est approché l'environnement de la plaine du Roussillon, qu'il s'agisse de risques, de paysages, d'espaces, de l'énergie ou de ressources naturelles, les analyses convergent vers des efforts similaires à consentir ou poursuivre. Il s'agit notamment de **rationaliser l'artificialisation des sols, d'orienter la répartition du peuplement et l'aménagement en fonction des ressources, des risques, des flux générés et de la sensibilité des milieux, espaces et paysages.**

**La sécurité des biens et des personnes, la santé publique, la qualité du cadre de vie et la disponibilité des ressources, notamment pour l'alimentation en eau potable, sont autant d'éléments essentiels à intégrer.**

**Principaux enjeux pour le territoire concerné :*****Préserver et accompagner l'activité agricole pour maintenir ses multiples rôles :***

- ⇒ **Participer à la protection et à la gestion des espaces agricoles naturels périurbains**

***Valoriser nos richesses naturelles et notre cadre de vie d'exception:***

- ⇒ **Construire une stratégie environnementale intégrée**
- ⇒ **Développer la nature en ville et en bordure de villes et villages**
- ⇒ **Valoriser les espaces naturels préservés auprès des populations**

***Valoriser nos richesses naturelles et notre cadre de vie d'exception:***

- ⇒ **Construire une stratégie environnementale intégrée**
- ⇒ **Développer la nature en ville et en bordure de villes et villages**

**DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE**  
**Patrimoine bâti et paysager**

Le patrimoine bâti de la Plaine du Roussillon est particulièrement riche et en règle générale bien conservé. Face à la forte croissance démographique et à l'attractivité touristique du territoire, le développement urbain a parfois mis en péril certains éléments ou espaces remarquables. Que ce soit en milieu urbain, rural ou littoral, le patrimoine bâti est confronté à un souci d'intégration dans les projets d'aménagement contemporains. Mais plusieurs mesures de protection existent afin de mieux guider ces opérations. En dehors du patrimoine classé ou inscrit entraînant des mesures de protections réglementaires, d'autres outils peuvent être mis en place afin de protéger le patrimoine ne bénéficiant pas de protections spécifiques.

L'évolution réglementaire, opérée ces dernières années, permet d'intégrer au mieux le patrimoine bâti et paysager dans les projets d'aménagement, assurant d'une part sa préservation pour les générations futures et, d'autre part, leur valorisation tout en participant à la qualité des projets contemporains. Les appels à candidatures tels que « Centre bourgs », permettent par ailleurs de revitaliser les noyaux anciens s'appuyant sur le caractère identitaire et historique du patrimoine : réfection des façades, végétalisation de l'espace public, hiérarchisation de la voirie, intégration d'une signalétique adaptée, etc. La réhabilitation et l'amélioration de l'habitat dans les centres anciens participent à la reconquête des tissus déjà urbanisés et limitent la consommation de l'espace. Ils doivent aussi participer à la valorisation de ces espaces avec le souci de préserver la qualité et les identités urbaines telles que les silhouettes villageoises remarquables et les formes urbaines d'intérêt comme les celleres.

La Plaine du Roussillon recèle une grande richesse paysagère et patrimoniale. Elle bénéficie d'une situation géographique favorable avec un climat méditerranéen, une proximité immédiate à la mer et à la montagne qui sont autant de facteurs d'attractivité. Les paysages de la Plaine du Roussillon comportent dans leur évolution le corolaire à cette attractivité, l'accueil des populations et le développement des activités et des infrastructures qui peuvent parfois menacer leur qualité.

Les paysages pluriels entre mer, plaine et contreforts montagnards recèlent un patrimoine bâti, architectural et urbanistique de grande valeur tant dans la ville-centre qu'au sein des nombreux bourgs qui maillent la plaine et les contreforts.

L'extraordinaire palette de milieux et de paysages liée à la nature hétérogène des sols et à la microtopographie qui a généré des types de cultures et d'occupation des sols variés, voire contrastés entre espaces irrigués, frais et verdoyants, et cultures sèches (vignes...), compose le socle paysager du territoire et participe à son identité.

Une agriculture créatrice et gestionnaire de paysages parfois remarquables, notamment grâce au savant réseau d'irrigation gravitaire mis en place, permet la culture jardinée et soignée de maraîchage et d'arboriculture fruitière, offre des pénétrantes et des franges urbaines de qualité. Néanmoins il apparaît que les dynamiques urbaines à l'œuvre tendent à fragiliser voire nier ces espaces agricoles.

La Plaine du Roussillon présente un contexte favorable au développement d'énergies renouvelables, générant la création de nouveaux paysages au sein du territoire. La dynamique engagée mais insuffisamment encadrée peut ponctuellement nuire aux structures et motifs paysagers du territoire, se traduisant par une banalisation des paysages du quotidien et une dégradation de certains grands ensembles paysagers. La bonne intégration des nouveaux dispositifs d'énergies renouvelables nécessite de prendre en compte tant le paysage que le patrimoine bâti, afin d'accompagner au mieux l'évolution climatique.

Par ailleurs, le changement climatique impacte de manière variable le territoire. La diffusion de la pression foncière en deuxième couronne nécessite par exemple d'être anticipées afin d'adapter les nouvelles formes urbaines aux typicités paysagères architecturales et urbanistiques du territoire.

Ainsi le caractère paysager et patrimonial constitue un capital majeur dans le maintien de la qualité du cadre de vie et participe largement à l'attractivité territoriale ainsi qu'à son identité.

**Principaux enjeux pour le territoire concerné :**

***Valoriser nos richesses naturelles et notre cadre de vie d'exception :***

- ⇒ **Construire une stratégie environnementale intégrée**

***Innover et dynamiser pour relever les défis du moment :***

- ⇒ **Replacer l'agriculture au cœur du débat et s'accorder sur une stratégie agricole**

***Devenir le territoire à énergie positive, à la pointe des ENR :***

- ⇒ **Faire des communes des acteurs-clés de la transition énergétique**

***Devenir un territoire résilient, sobre et responsable en matière de ressources :***

- ⇒ **Faire de l'adaptation au changement climatique et au risque inondation ou submersion un moteur de projet urbain**
- ⇒ **Prévenir la production de déchets et réduire leur présence dans la nature**
- ⇒ **S'engager dans une trajectoire d'économie circulaire**

## 3 ambitions 10 orientations



### + DEUX FILS CONDUCTEURS

(\*) Vers un tourisme littoral renouvelé et créateur d'attractivité qui irrigue le territoire de Sud Roussillon et de la plaine (en lien avec le Plan Littoral 21)

(\*) Vers des centralités fortes et des cœurs de villages attractifs porteurs de rayonnement (en lien avec le dispositif bourg-centre)

Ces ambitions et orientations s'inscrivent également dans le défi transversal de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

– Les 3 ambitions stratégiques du projet de territoire / Ambition 1 - Accueillir

#### ORIENTATION 1 AGIR SUR TOUS LES FRONTS POUR REVITALISER LES CENTRALITÉS COMMUNALES AU SERVICE D'UNE INTERCOMMUNALITÉ PLUS FORTE (\*)

Remobiliser l'habitat dans les cœurs de villages. Réinvestir les cœurs de village dont l'habitat et les commerces ont parfois été abandonnés, est aujourd'hui une préoccupation et une ambition majeures pour Sud Roussillon. Certaines communes disposent déjà d'un inventaire des biens concernés (Saint-Cyprien, Latour-Bas-Erne, Cornella-del-Vercol, Théza, etc.). Une étude globale à l'échelle du territoire intercommunal devra être menée.

Elle pourrait déboucher sur une Opération programmée d'amélioration d'Habitat cœur de ville et de villages afin de remettre aux normes des logements pour les remettre sur le marché et réinvestir les centres anciens des villages avec l'apport de nouveaux habitants.

De même des études patrimoniales ont été conduites à Saint Cyprien, Latour-Bas-Erne et Cornella-del-Vercol pour permettre de déterminer les biens qui doivent être conservés, ceux qui doivent être réhabilités et ceux qui présentent un moindre intérêt patrimonial. Un guide des bonnes pratiques est également envisagé pour aider les particuliers et les entreprises à réaliser des travaux dans le respect du maintien des caractéristiques historiques de l'habitat du cœur de ville (façades à la chaux, mise en discrétion des câbles, des climatiseurs, etc.).

Faire du commerce de proximité une priorité. Il s'agira d'encourager l'implantation de nouveaux commerces et de services pour renforcer les centralités des bourgs, par l'intermédiaire d'aides à l'installation ou à l'adaptation de locaux en commerce. Des actions de formation des commerçants pourraient compléter le dispositif.

Faire des centres des pôles culturels et sociaux. Il s'agit dans ce cadre de favoriser la localisation préférentielle d'équipements dans ces cœurs. La vie associative est également invitée à réinvestir les cœurs de village grâce à des locaux rénovés et mieux adaptés à la nature de leurs activités.

Donner plus de place aux piétons et aux cyclistes en cœurs de village. En actualisation et approfondissement des plans existants, une étude sur l'accessibilité et les déplacements au cœur des villages, en mobilisant notamment la palette d'outils du « code de la rue », doit permettre de réfléchir sur une desserte rénovée de ces espaces, privilégiant le confort de la circulation piétonnière et des vélos. L'examen approfondi de la piétonisation renforcée de certains secteurs (de manière pérenne ou saisonnière) doit être l'occasion de questionner le développement de nouveaux modes de déplacements, y compris pendant les vacances et de préserver les sites sensibles des agressions liées à la surfréquentation estivale. L'étude doit également permettre de réinterroger les plans de circulation et de se pencher sur les réponses à apporter aux traversées de village les plus chargées, à l'image de celle de Latour-Bas-Erne en période estivale. Enfin, la question de l'évolution du stationnement automobile et cycles en cœurs de villages reste à affiner notamment en lien avec la mobilisation de dents creuses et la volonté communautaire de ne pas densifier à outrance des tissus déjà compacts.

Éviter la création d'espaces de centralités « parasites » dévitalisant les centres historiques. En écho au développement et confortement des centralités existantes, il s'agit de ne pas créer de nouveaux points de centralité périphérique, ex-nihilo, venant affaiblir les centres existants et réduire les effets des politiques de revitalisation des bourgs-centres et de leurs cœurs.

## ANNEXE 1

### Projet de territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon

#### ORIENTATION 2

##### ACCUEILLIR DE NOUVELLES POPULATIONS DANS UN CADRE ENVIRONNEMENTAL ET UNE QUALITÉ URBAINE RESPECTUEUX DES VALEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (\*)

Conforter la forte présence du végétal en ville. Les contraintes imposées aux règles d'urbanisation ont visé ces derniers temps à privilégier la limitation de l'étalement urbain par l'accroissement des densités des zones constructibles. L'objectif consiste surtout à contenir l'artificialisation des sols en concentrant les densités de logements sur les espaces de centralité. L'habitat vertical est dans ce cas la seule solution qui permet de faire face à l'accroissement de la population. Cette vision du développement urbain paraît toutefois incompatible avec la qualité paysagère de la Communauté de communes qui préférera opter pour une **croissance maîtrisée respectueuse de son identité et des ambiances caractéristiques de chaque village**. Préserver les espaces boisés et végétalisés au cœur des villes et villages est aussi un moyen efficace de lutter contre les épisodes caniculaires en développant des **îlots de fraîcheur**.

Penser des nouveaux quartiers enserlés dans une « mer verte ». De même la sauvegarde des espaces boisés, la sanctuarisation des respirations urbaines (villes-jardins), le maintien des cultures jardinières au cœur des territoires communaux, doivent **permettre un étalement urbain raisonné en créant des espaces d'habitats entremêlés d'étendues vertes et en évitant ainsi les concentrations d'habitat vertical et minéral**

#### ORIENTATION 4

##### RÉGÉNÉRER LA COHÉSION SOCIALE ET UNE CULTURE COLLECTIVE COMMUNE AUTOUR DU PATRIMOINE, DES TRADITIONS ET DE L'IDENTITÉ LOCALE (\*)

Au-delà du tourisme, le **maintien et la valorisation des patrimoines locaux** aident les populations résidentes à l'année à se retrouver autour de traditions et à construire une histoire commune. Ce besoin est d'autant plus flagrant pour ces résidents que la plupart d'entre eux ont abandonné leur région d'origine et sont venus rejoindre ce territoire, notamment pour leur retraite ou pour bénéficier d'un climat plus avantageux. Dès lors, les **traditions culturelles**, les richesses patrimoniales peuvent constituer un « ciment social » autour de valeurs identitaires communes.

Protéger, développer et valoriser les espaces et activités agricoles. Les activités agricoles doivent également trouver pleinement leurs places dans les territoires communaux. La **présence de terres agricoles doit être impérativement préservée**, en complément de l'extension réfléchie de l'urbanisation. En ce sens, **deux projets de PAEN** (périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains) sont à l'étude à Alenya et Montescot, ainsi qu'une **convention multipartite** associant le CD66, la Chambre d'agriculture et les EPCI Sud Roussillon et Albères – Côte Vermeille – Illibérus concernant la mise en valeur des terres incultes de part et d'autre du **Tech dans sa partie aval**. La **lutte contre la cabanisation**, en partenariat avec la SAFER a déjà largement montré son efficacité. Elle sera poursuivie.

**Favoriser un urbanisme et des aménagements plus résilients**. En lien avec les risques « inondations » et « submersion », cet objectif s'inscrit dans une **approche écosystémique** (trame verte et bleue pouvant faire office de zone de sur-inondation potentielle) et en concomitance avec le renforcement de la diffusion de la **culture du risque**.

Gérer de manière optimale la ressource en eau notamment par le raccordement des réseaux d'eau potable. Les travaux d'interconnexion ont pour objectif le **raccordement des réseaux d'eau potable** des communes de Théza et de Corneilla-del-Vercol, au maillage déjà existant des communes de Saint-Cyprien, Latour-Bas-Elne et Alénia. Une canalisation d'interconnexion en fonte d'un diamètre de 200 mm est donc prévue sur la majorité du tracé qui longera l'agouille de la Mar. Cette liaison permettra de « secourir » les communes interconnectées ; c'est-à-dire de pallier à la production d'eau potable en cas de problème sur les villages de Théza et de Corneilla-del-Vercol qui ne disposent chacun que d'une seule ressource.

– Les 3 ambitions stratégiques du projet de territoire / Ambition 1 - Accueillir

A moyen ou long terme, cette interconnexion permettra aussi la **réduction des prélèvements effectués dans la nappe pliocène** au profit de prélèvements dans les nappes quaternaires. Les nappes Pliocène étant classées en déséquilibre quantitatif, et conformément au SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux), le Syndicat Mixte des nappes de la plaine du Roussillon porte actuellement une démarche PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau), sur la base des orientations du SAGE des nappes et de l'étude Volume Prélevable validée en 2016.

#### ORIENTATION 3

##### ÉQUIPER LES TERRITOIRES DES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES À L'INSTAURATION D'UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ (\*)

Adapter les équipements publics pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles. Le développement démographique spectaculaire qu'a connu le territoire durant les cinquante dernières années a souvent provoqué une distorsion entre l'inadéquation des équipements communaux et les arrivées rapides et massives de nouveaux habitants.

Ce sous-dimensionnement des services publics et des équipements est préjudiciable au fonctionnement d'un service public de qualité. Il en va ainsi pour les **mairies elles-mêmes** (Saint-Cyprien) des **Centres Techniques Municipaux** (Saint-Cyprien, Théza, Latour-Bas-Elne), ou des accueils de loisirs (Montescot).

**Rendre progressivement accessible les bâtiments publics**. Tous les ERP communautaires sont actuellement aux normes handicaps en vigueur. Cependant, la **mise en accessibilité des bâtiments communaux** relève de la gageure en raison de la faiblesse des moyens disponibles auprès des collectivités pour la modernisation de leurs équipements.

Pourtant conscients de la nécessité, tant pour les habitants à l'année que pour les visiteurs saisonniers, de disposer de locaux accessibles à tous, les élus sont confrontés à des échéances légales souvent difficilement compatibles avec les charges que l'accroissement rapide de la démographie fait peser sur les communes pour structurer leurs interventions « classiques ».

Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics afin d'atteindre les objectifs de la stratégie REPOS 2050. La **rénovation énergétique des bâtiments** participe de cette dynamique qui permet l'instauration d'une politique vertueuse, économe des deniers publics et soucieuse de l'exemplarité.

Accélérer le déploiement d'infrastructures et de nouveaux services numériques. La faiblesse du **maillage numérique** crée également une vraie rupture d'égalité du territoire tant sur le plan social, que sur le plan économique ; les commerçants, artisans et entreprises étant réellement pénalisés par la faible performance du débit numérique du territoire.

---

## ANNEXE 1

---

### Projet de territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon

– Les 3 ambitions stratégiques du projet de territoire / Ambition 2 - Rayonner

#### ORIENTATION 1 RENOUVELER LE PRODUIT TOURISTIQUE BALNÉAIRE (\*)

**Agir prioritairement sur la mutation des installations touristiques vieillissantes.** Le plan Racine a apporté un développement incontestable au littoral catalan. En structurant une offre touristique professionnelle et qualitative il a provoqué un choc de croissance économique sans précédent dont le succès ne s'est jamais démenti. Son impact sur l'emploi, l'amélioration du niveau de vie des populations locales, la valorisation du foncier, la capacité d'accueil de populations touristiques importantes ne peut être nié. Toutefois, le plan Racine ne constitue qu'une première impulsion, majeure certes, mais une première impulsion à une politique de développement touristique qu'il y a lieu de faire évoluer au gré des exigences environnementales, des besoins de consommations touristiques, de la nécessaire diversification des activités balnéaires.

Il s'agira dans un premier temps de conforter l'économie touristique, les activités littorales en misant sur le **renouveau de l'imaginaire touristique du littoral** Cyprien. Cette intention porte naturellement à agir prioritairement sur la **mutation du front de mer et du port de Saint-Cyprien** en « port du XXIème siècle », en appui sur la smart-destination Odyssea. Le port doit redevenir un poumon central et économique à l'échelle de la commune et de la Communauté, tourné vers la mer et vers la terre.

Le Port de Saint-Cyprien pourra ainsi faire l'objet de plusieurs mutations qui prendront en compte sa **dimension traditionnelle** (pratique de la pêche et vente du poisson, entretien des bateaux,

plaisance, Capitainerie), **commerciale et familiale** (commerces de proximité permanents, manifestations diverses, événements ponctuels), **touristique** (commerces de proximités permanents, développement de l'offre en hôtels 3 étoiles), **technique** (zone technique du Port et autres), que des **activités économiques nouvelles ou complémentaires** (Odyssea, tourisme d'affaires, etc.). L'objectif est que le Port rayonne sur le territoire communal et supra-communal.

La **recomposition urbaine du quartier du port** à Saint-Cyprien, objet d'un appel à projet international, participe d'une démarche de renouvellement de l'imaginaire touristique de la commune sur ce centre névralgique que constitue le port de Saint-Cyprien. La **création d'un nouveau quartier**, audacieux sur le plan architectural et urbain, instaurant une mixité fonctionnelle équilibrée entre nécessité de proposer une montée en gamme de l'habitat et revitalisation du commerce et des services est la colonne vertébrale de cette nouvelle ambition. Elle sera l'occasion de définir un nouvel esprit dans la qualité du traitement des espaces publics, une définition plus harmonieuse de la place faite aux piétons et aux déplacements doux.

La promenade du front de mer, appelée **baladoir**, longe le cordon dunaire. Elle est fréquentée par des milliers de visiteurs et d'habitants, chaque jour de l'année. C'est un point de rencontre névralgique entre les hommes et la mer, la plage, la nature. Aujourd'hui cette promenade se caractérise par son caractère essentiellement « routier ». Un projet de rénovation totale de cet espace vise à mieux faire cohabiter l'homme et la nature par la mise en œuvre de matériaux respectueux du développement durable (bois, pierre, enrobé végétal), une plus grande liberté laissée à la mer (remplacement de la murette par un merlon de sable) réintroduction des espèces végétales indigènes et limitation stricte de la circulation de véhicules à moteur.

#### ORIENTATION 2

#### METTRE EN PLACE DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ACTIVITÉS BALNÉAIRES EN CAPITALISANT SUR LES RICHESSES ET LE POTENTIEL DE L'ARRIÈRE-PAYS (\*) (\*)

S'appuyer sur les ressources de « pleine nature » de Sud Roussillon. Le tourisme estival doit ensuite évoluer en faveur d'un tourisme pérenne notamment fondé sur la **complémentarité des territoires** (Saint-Cyprien plage – rétro-littoral de Sud Roussillon, plaine, GSO, Pyrénées-Orientales, etc.). En effet, le territoire ne doit plus être vu comme une station exclusivement balnéaire, mais bien comme une **opportunité de diversification** de cette activité de première importance pour intéresser de nouvelles clientèles sur des périodes plus étendues. En capitalisant sur les **richesses et le potentiel de l'arrière-pays**, il est possible d'offrir à nos visiteurs une expérience touristique enrichie d'activités qui répondent aux nouvelles aspirations exprimées : un tourisme vert, authentique et « intelligent » pouvant s'appuyer sur des circuits pédestres et cyclables de mise en valeur des richesses locales : la vigne, la pêche, la patrimoine culturel religieux. L'objectif recherché est le **développement d'un tourisme à l'année, d'un tourisme de qualité**. En ce sens, il s'agit de **capitaliser sur la ruralité, les terroirs, de répondre à la demande d'un tourisme de pleine nature**, équestre notamment, dans le respect des sensibilités des sites naturels et remarquables.

**Revendiquer la présence de parcs et jardins remarquables.** Saint-Cyprien détient le label de Ville Fleurie. C'est également une ville verte en appui sur

toute une série d'espaces du quotidien ou emblématiques comme le Jardin des Plantes, parc centenaire de 5 hectares abritant plus de 800 espèces de plantes et de végétaux dont une superbe bambouseraie, des arbres remarquables, une riche collection de roses anciennes et des essences de plantes rares. De nombreux parcours de découverte et des visites guidées organisées en saison sont l'occasion d'en apprendre plus sur les espèces du Jardin. Le **projet de modernisation de ce patrimoine et son agrandissement** doivent pouvoir recueillir des partenariats financiers publics et privés (mécénat).

**Toutes les autres communes de Sud Roussillon disposent également d'un patrimoine végétal à valoriser et à mieux exploiter.** Le territoire offre des espaces emblématiques sur le plan des paysages, avec des préexistences naturelles et anthropiques plus ou moins sensibles qui fondent son identité.

**Faire du sport, une valeur touristique et territoriale forte pour Sud Roussillon.** Il s'agit donc de valoriser davantage le « capital sport » de la Communauté en s'appuyant sur une dynamique, des équipements, et des offres présentes sur le territoire. En ce sens, il convient d'exploiter enfin, la carte d'un **tourisme sportif et handi-sportif** notamment en appui sur l'équipement sportif majeur qu'est le complexe « Grand Stade – Les Capellans » ou encore sur la vélittorale (EV8) et son intégration dans les espaces urbains traversés en vue de développer encore le cyclotourisme. Des initiatives en appui comme celle de Théza, qui souhaite aménager un skatepark et un pumptrack afin de permettre aux jeunes résidents à l'année tout comme aux visiteurs saisonniers de disposer d'un espace dédié à la pratique d'activités sportives spécifiques, participent de cette inclination.

## ANNEXE 1

### Projet de territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon

→ Les 3 ambitions stratégiques du projet de territoire / Ambition 2 - Rayonner

#### ORIENTATION 3

##### VALORISER LE PATRIMOINE POUR METTRE EN PLACE ET PARTAGER UNE CULTURE COLLECTIVE COMMUNE (\*)

S'attacher à protéger, préserver et mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel catalan. Le patrimoine catalan a longtemps été négligé par les habitants souvent en méconnaissance à la fois de son existence et surtout de sa véritable charge historique. Il faut sans doute y voir la conséquence indirecte et involontaire du « plan Racine » dont l'objectif consistait surtout à accueillir un tourisme de masse peu soucieux, à l'époque, de l'identité des territoires. De fait, l'urbanisation parfois rapide et désordonnée qui a accompagné le développement d'un tourisme « industriel » a gommé les caractéristiques du patrimoine catalan, malgré tout resté présent et encore identifiable, tout particulièrement dans l'arrière-pays, et de l'autre côté de la frontière. Cette négligence appartient aujourd'hui au passé, du fait d'une réelle prise de conscience des élus de l'importance de cet enjeu et de l'évolution profonde des modes de consommation touristiques.

Contribuer à revaloriser le capital-image du patrimoine catalan par la proposition « d'expériences touristiques ». Il s'avère désormais indispensable de mettre en place des actions complémentaires, le visiteur ne se contentant plus d'une météo particulièrement favorable et de la seule présence de la mer et de sa plage. Le visiteur, qu'il soit touriste ou excursionniste, souhaite désormais découvrir des territoires et des terroirs qui lui

enseigneront des pratiques, des histoires et des traditions qui viendront enrichir son **expérience touristique** et lui faire la démonstration de la diversité des richesses patrimoniales de la France. Le **déploiement de circuits touristiques** autour de la vigne et du vin, ou encore du patrimoine religieux ou historique catalan, en synergie avec les sites voisins (ex : Cathédrale et cloître d'Elne), est une première réponse à apporter à ce « désir touristique d'expériences ». À **Saint Cyprien**, l'étude sur l'avenir de la tour d'En Bolt oriente les élus vers la **création d'une résidence de l'artisanat**, destinée à la fois à relancer et à perpétuer l'artisanat local et à le faire partager au plus grand nombre.

À **Corneilla-del-Vercol**, la valorisation de la chapelle Notre-Dame-du-Paradis figure parmi les initiatives qui illustrent cette volonté, tout comme celle de **Saint-Cyprien** qui dispose, avec la chapelle de Villerasse d'un projet de sauvegarde permettant d'intégrer ce patrimoine aux initiatives de découvertes et de valorisation des richesses locales.

→ Les 3 ambitions stratégiques du projet de territoire / Ambition 3 - Coopérer

#### ORIENTATION 1

##### DESSINER UNE TRAME VERTE ET BLEUE, SUPPORT POTENTIEL DE MOBILITÉS DOUCES

Passer d'une « somme de sites verts et de berges » à une trame globale. En lien avec la déclinaison et valorisation de l'armature verte et bleue esquissée dans le SCOT, incluant notamment la protection et valorisation de continuités écologiques, la **mise en réseau des espaces de nature, des parcs et jardins remarquables, des cours d'eau et canaux**, etc., nécessaires à l'adaptation au changement climatique, est à rechercher (gestion des inondations, espaces de respiration, espaces de fraîcheur, etc.). Elle contribuera à donner une identité positive aux espaces naturels, une « mer verte » en écho au bleu de la Méditerranée, et de gommer la seule image d'espaces interstitiels. Une **articulation avec les communautés voisines est à rechercher** pour dépasser les « effets frontière ».

Désenclaver et mailler par des continuités douces et paysagères de qualité. Pour que le territoire « vert » de demain soit sublimé, il doit nécessairement être appréhendé par des **itinéraires doux**. Bien entendu cet objectif conserve la nécessaire préservation écologique par un **respect des sensibilités environnementales**. Outre la promotion des voies douces de manière globale, conciliant fréquentation et préservation, il s'agira de proposer une **mise en scène paysagère** de son maillage doux, et une continuité écologique associée lorsque les enjeux le justifient.

Le maillage doux pourra prendre appui notamment sur la Voie littorale (EV8), certains chemins ruraux ou intramuros, les espaces publics, parcs, agouilles, le long du canal d'Elne, etc.

Le maillage doux du territoire se voudra, en fonction des sites et des possibilités notamment techniques/écologiques :

- **Fonctionnel** (adapté aux personnes à mobilité réduite et aux différents besoins générationnels) ;
- **Partagé** (équestre, vélos, poussettes, piétons) ;
- **Moderne et ouvert aux technologies propres** (« gyropodes », « cycles pousse », « rosales », etc.) ;
- **Canalisé** sur les sites les plus sensibles d'un point de vue écologique (pour éviter les piétinements sur les espaces naturels non prévus à cet effet, etc.) ;
- **Mis en scène** par des traitements appropriés et une signalétique de qualité.

Utiliser cette organisation en système des espaces naturels pour rendre accessible le patrimoine. Aux trames douces, vertes et bleues pourraient être associés des itinéraires de découverte (patrimoine religieux, centres d'intérêts des villages, histoire et traditions, etc.).

#### ORIENTATION 2

##### PROTÉGER LES POPULATIONS DES RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT ET AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUES (\*)

Mettre en œuvre des dispositifs de protection des populations des risques liés aux inondations dès l'amont. Sud Roussillon, communauté littorale est, par définition en bout de la chaîne d'écoulement des eaux de pluie. Sa vulnérabilité aux inondations est donc extrême. À ce risque, se combine celui de la submersion marine et l'augmentation du niveau des mers et des océans. La théorie du repli stratégique, désormais substituée par le principe de recomposition spatiale, ne peut donc rester en l'état qu'une théorie si, en retrait de la frange littorale aucune initiative n'est prise pour **protéger les populations des risques liés aux inondations**, lesquelles ont tendance à la fois à se répéter et à s'amplifier.

## ANNEXE 1

### Projet de territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon

À cette préoccupation s'ajoute la pression des populations toujours plus nombreuses à vouloir s'installer sur la frange littorale, plutôt qu'à l'intérieur des terres. Sur ce territoire, littoral, situé en front de mer et en aval de l'ensemble des écoulements des eaux de pluies, les épisodes à risques sont plus nombreux et plus fréquents. Ils exposent les populations locales à des menaces pour lesquelles la **solidarité départementale et régionale doit être mise en œuvre**. La réalisation des ouvrages de protection contre la submersion marine et contre les inondations doivent permettre aux habitants de la frange littorale de ne pas être les victimes les plus répétitivement exposées aux conséquences des dérèglements climatiques.

Participer à une démarche partenariale et globale pour la gestion intégrée du trait de côte. En ce sens Sud Roussillon participe à l'**Observatoire de la Côte sableuse catalane (OBSCAT)**, socle commun de connaissances pour mieux gérer le littoral à l'échelle de l'unité sédimentaire Leucate-Argelès en articulation avec les échelles nationale (SNGITC) et régionale (SDAGE RMC, CPER volet littoral, Plan Littoral21, déclinaison de la SNGITC en Occitanie). Sud Roussillon, EPCI intégrant le SCOT Plaine du Roussillon, invite le Syndicat mixte à poursuivre sa participation à la démarche de structuration de l'**InterSCOT Sud Méditerranée**.

#### ORIENTATION 3

##### PROMOUVOIR UNE DESSERTE EN TRANSPORTS COLLECTIFS PLUS DENSE ET EFFICIENTE

Structurer une offre de transport de proximité en lien avec les enjeux de la transition écologique et énergétique. Pour ce faire, Sud Roussillon entend étudier rapidement la mise en place d'un **réseau de desserte locale** (bus, navettes, etc.) en vue d'apporter du lien entre les communes entre elles et entre Sud Roussillon et ses voisins. En lien avec son projet de Port du XXIème siècle, Saint-Cyprien s'engage aussi dans l'étude d'une éventuelle **éco-gare**.

Étudier une prise de compétence communautaire « mobilité ». Dans ce cadre, et en lien avec le projet de loi d'orientation sur les mobilités qui rendrait obligatoire la prise de compétence « mobilité » pour les EPCI, la question de la **gouvernance** de ce transport sera posée.

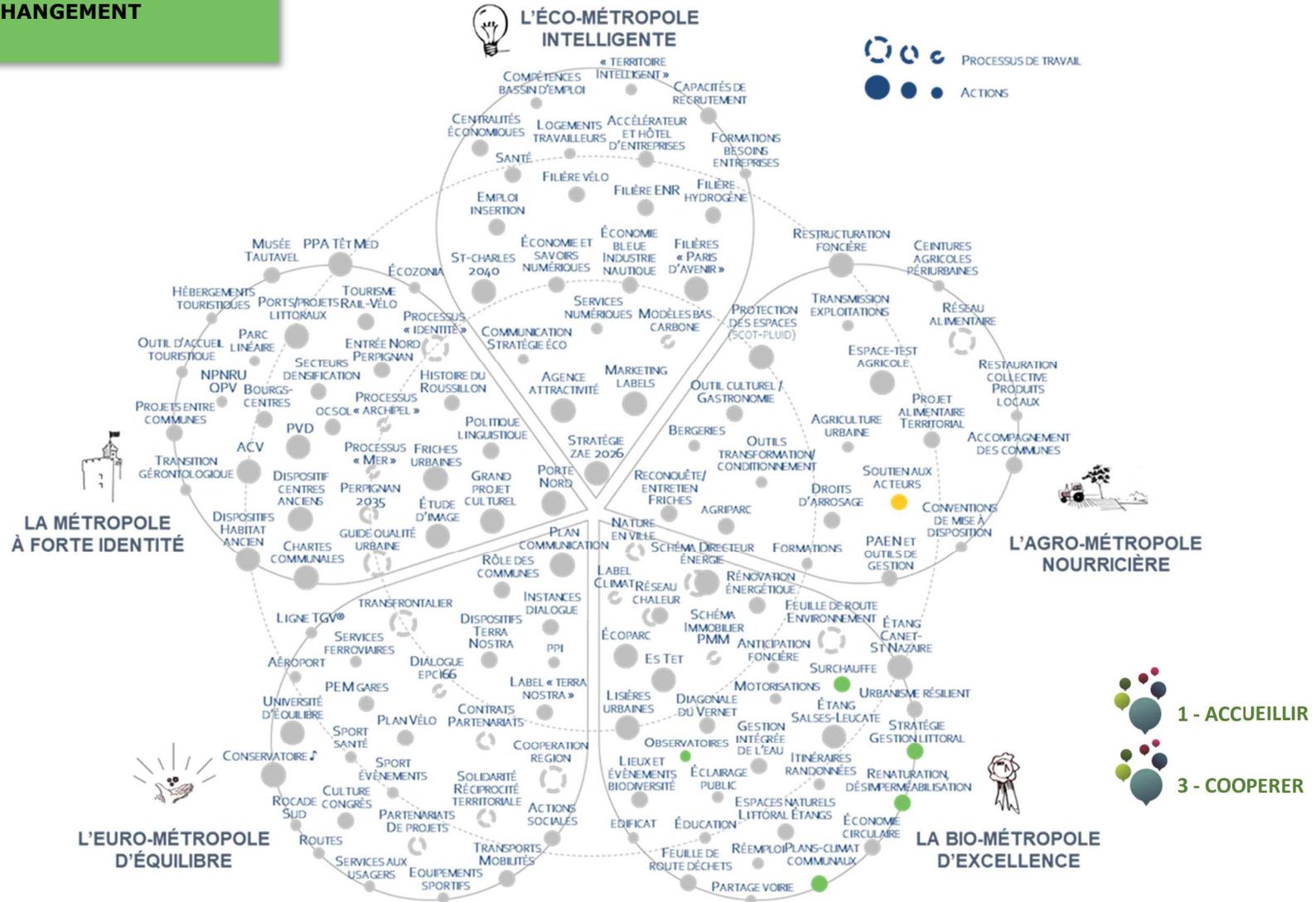
**S'articuler avec la Région et les Autorités organisatrices de la plaine du Roussillon**. En lien avec la feuille de route régionale issue des États Généraux du Rail et de l'Intermodalité (EGRIM), la **Région** en tant que chef de file de l'intermodalité et autorité organisatrice de transports interurbains (service régional des transports d'Occitanie LiO), sera associée à la réflexion. Une articulation particulière sera à mener avec l'**AOM Perpignan Méditerranée** et son futur Plan de Déplacements Urbains, et avec les **intercommunalités voisines**.

Cette orientation pourra prendre appui sur les **5 axes d'actions du Plan Global de Déplacements de 2012 concernant Saint-Cyprien** et sur les études spécifiques l'accompagnant (plan des déplacements à Saint-Cyprien-plage et Déplacements équestres à l'échelle de Sud Roussillon).

ANNEXE 2

DIAGNOSTIC à la stratégie

S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

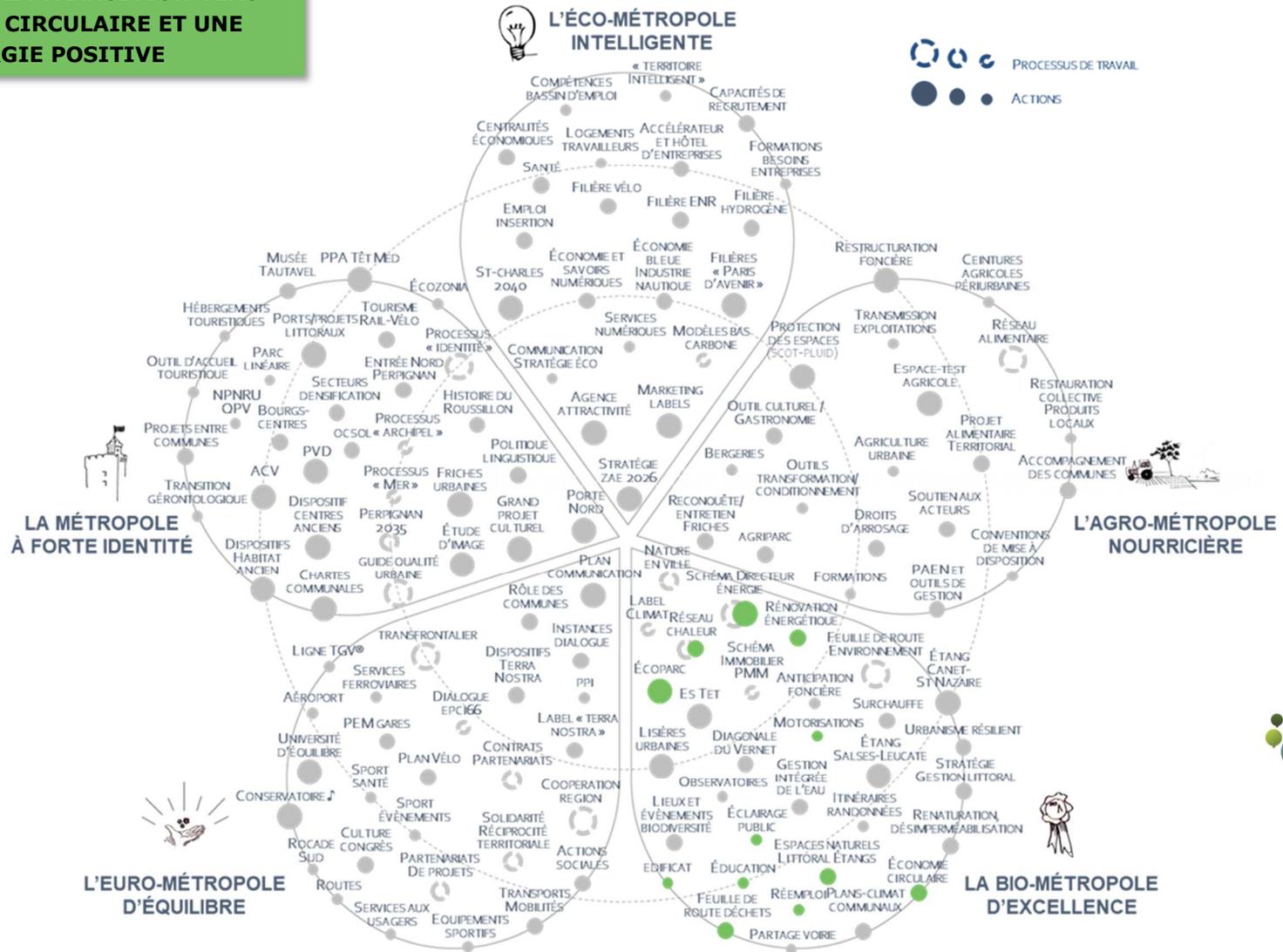




ANNEXE 2

DIAGNOSTIC à la stratégie

CONTRIBUER A LA TRANSITION VERS  
UNE ECONOMIE CIRCULAIRE ET UNE  
REGION A ENERGIE POSITIVE



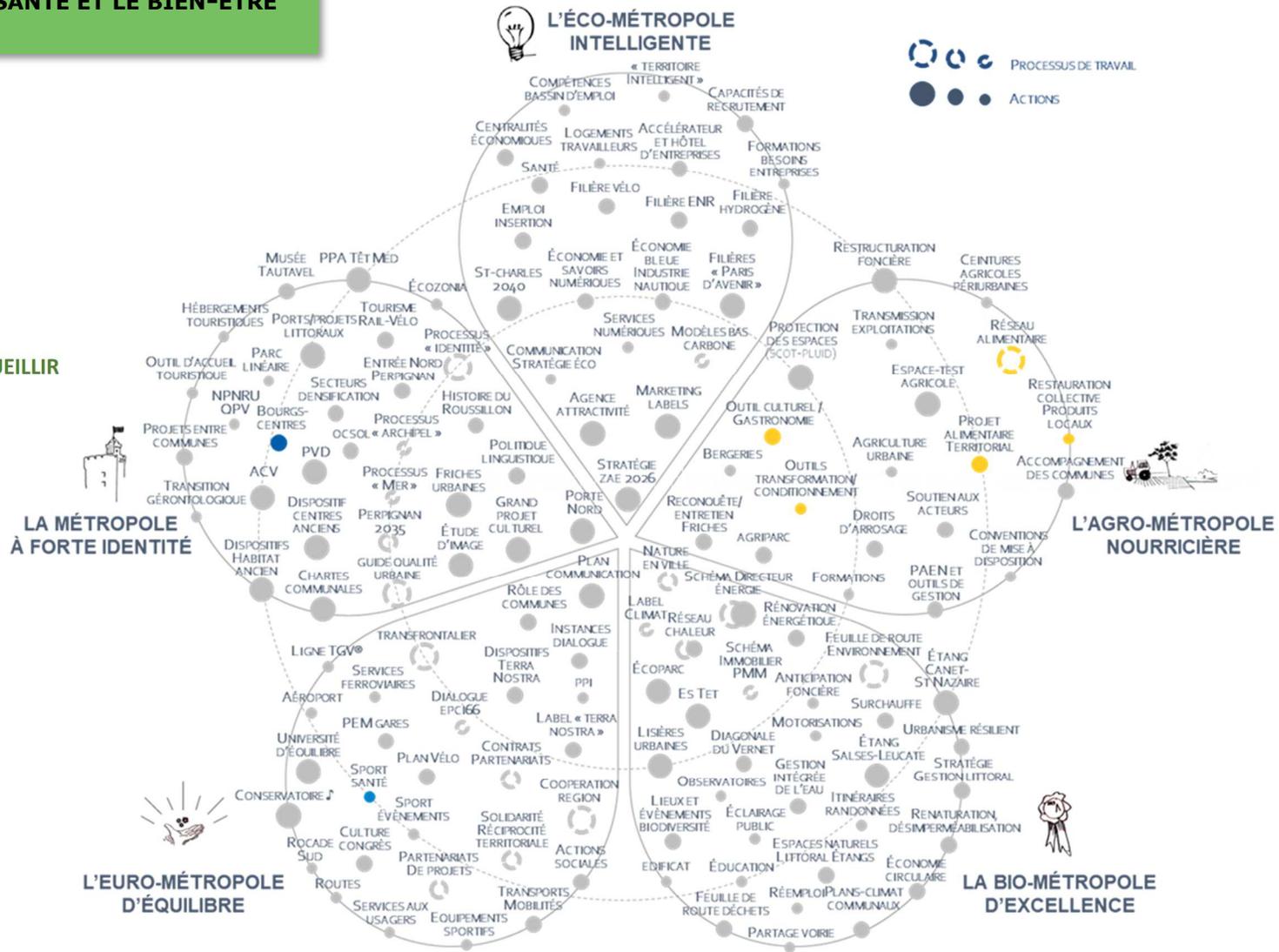
1 - ACCUEILLIR

ANNEXE 2

DIAGNOSTIC à la stratégie

AMELIORER LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES HABITANTS

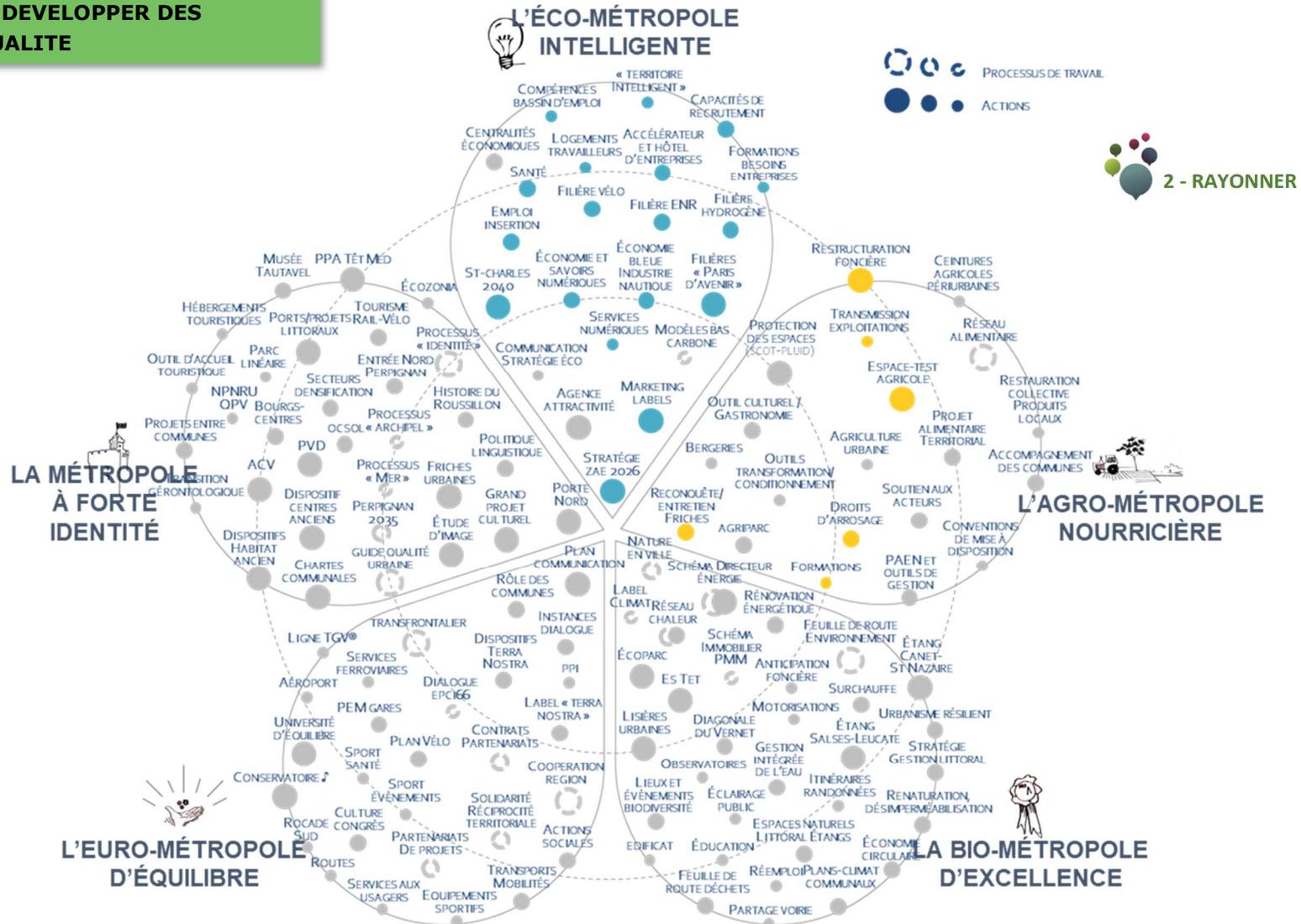
1 - ACCUEILLIR



ANNEXE 2

DIAGNOSTIC à la stratégie

PRESERVER ET DEVELOPPER DES EMPLOIS DE QUALITE





## **Objectif stratégique n° 1.1 :**

**Assumer notre identité pour la préserver, la partager, la transmettre et se positionner comme une terre d'innovation et de création**

### **Fiche mesure n° 1 :**

**Révéler et partager nos richesses particulières pour faire rayonner le Roussillon : un projet culturel global**

#### • **Contexte général :**

L'identité est plurielle en Roussillon et renvoie à la langue et la culture catalanes, aux creusets méditerranéens et pyrénéens, aux riches apports des flux migratoires, à une activité agricole millénaire et omniprésente, à un amphithéâtre naturel et paysager marquant, à un mode et une qualité de vie recherchés, à une gastronomie qui nous distingue, etc.

Dans une approche active et actuelle, Perpignan Méditerranée/CCSR entend faire de cette identité forte et ouverte, un levier de développement territorial, de bien-vivre et d'accueil de qualité pour les habitants, les entreprises et porteurs de projets, les touristes.

Le Roussillon dispose d'un patrimoine linguistique, culturel, agricole et naturel d'exception qu'il convient, afin de le préserver, de transmettre et développer. Cette approche se tourne d'abord vers la réappropriation du territoire par ses habitants, de son histoire et de son identité par une valorisation du patrimoine et des grands sites historiques, et un enrichissement de l'offre muséale, pour mieux le proposer et le faire connaître (communication, marque fédératrice, marketing territorial).

Constitutif de l'identité, de l'image et de la notoriété du Roussillon, ce patrimoine inspire de tout temps une grande partie de la création et de l'innovation : de nouveaux produits et biens agricoles, industriels, artisanaux, la gastronomie, le vin, le tourisme, la création artistique (littérature, arts, spectacle vivant...).

Des liens et coopérations avec d'autres territoires, aux approches semblables et aux méthodes éprouvées, sont à tisser.

*TAUTAVEL : Lieu de référence sur l'histoire de l'humanité en Europe, la Région avec les membres de l'EPCC, veulent en faire une référence en France et à l'international en matière de découverte et de recherche sur la Préhistoire, articulé avec le château-musée de Belesta dédié au néolithique. Cette ambition fera de ce site un pôle d'attractivité et de rayonnement pour le territoire de PMM.*

#### • **Objectifs et contenu :**

Les objectifs de la mesure sont :

- Considérer notre **identité** comme une **ressource culturelle et économique** à mieux appréhender
- Régénérer la **cohésion** sociale et une **culture collective** commune autour du patrimoine, des traditions et de l'identité locale
- Contribuer à développer le **Roussillon des vallées**
- Projet culturel, patrimonial et touristique durable **Grand Site Occitanie Perpignan Méditerranée**\_restauration/valorisation du patrimoine labellisé et stratégie de médiation culturelle /stratégie de mise en tourisme
- Mettre le vélo et les rails au cœur du développement touristique de nos vallées
- Accroître la capacité et la qualité de l'outil d'accueil touristique
- Participer à la modernisation du musée-centre européen de recherche préhistoriques de Tautavel
- Aider à la visibilité et valorisation du parc animalier dédié aux prédateurs « Ecozonia » de Cases-de-Pène »
- Mettre en place des actions complémentaires aux activités balnéaires en capitalisant sur les richesses et le potentiel de l'arrière-pays
- Valoriser le patrimoine pour mettre en place et partager une culture collective commune

**A travers le CTO, les partenaires s'engagent à horizon 2028** à mettre en œuvre la feuille de route de Grand Site Occitanie Perpignan Méditerranée dont les objectifs principaux sont de pérenniser et de créer des emplois en stimulant l'activité au sein des territoires, de développer la notoriété et l'attractivité de la destination Occitanie, d'impulser une dynamique de préservation, de valorisation, de médiation culturelle et patrimoniale dans les cœurs emblématiques des « Grands Sites Occitanie / Sud de France », d'innover dans les nouvelles approches artistiques, numériques et ludiques du patrimoine, de structurer une offre de qualité et de préserver la qualité de vie des habitants.

#### • **Contribution de cette mesure à l'atteinte de l'AMBITION PMM 1:**

⇒ La métropole à forte identité

#### • **Contribution de cette mesure à l'atteinte de l'AMBITION CCSR 1:**

⇒ **1 - Accueillir**



- **Contribution de ce/ces mesures à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**

⇒ **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables**



- ❖ **Types de projets concernés par cette mesure :**

- *Préservation-restauration-valorisation du patrimoine culturel et lieux de visites majeurs, aménagements touristiques et maillage de la destination, en lien avec le Grand Site Occitanie*
- *Aménagements et équipements touristiques*
- *Aménagement de centres et parcours d'interprétation/circuits de découverte/ sentiers et itinéraires touristiques et de randonnées*
- *Rénovation du Musée de la Préhistoire Projet de sécurisation de la Caune de l'Arago (Tautavel) => Opération (CPER)*

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de sites aménagés
- Evolution du nombre de nuitées
- Nombre d'hébergements créés / labellisés
- Nombre d'emplois créés
- Evolution du nombre de professionnels engagés dans une démarche durable

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- ⇒ SRADDET Occitanie 2040, défis des coopérations et du rayonnement
- ⇒ Contrats Bourgs Centres Occitanie 2022-2028
- ⇒ CRTE Perpignan Méditerranée Métropole 2021-2026
  - *Pilier 4\_Cohésion sociale et territoriale / Orientation Stratégique XIV*
- ⇒ SCOT de la Plaine du Roussillon
  - *Ambition A\_Accueillir et valoriser*
  - *Ambition B\_S'ouvrir et rayonner*
- ⇒ Programme EU 2021-2027\_ATI
  - *Priorité 5\_Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources / Objectif spécifique RS05.1\_ Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines*
- ⇒ Projet de territoire de Perpignan Méditerranée Métropole
  - *Engagement 1*
- ⇒ Plan VELO de Perpignan Méditerranée Métropole
- ⇒ Projet de territoire de la Communauté des Communes Sud Roussillon
  - *Ambition 1 et 2*

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** en articulation avec FM5, FM2, FM3

**ANNEXE 3**  
**Objectifs stratégiques et fiches mesures**

**Objectif stratégique n° 1.2 :**

**Accentuer la qualité territoriale des villes et villages, des nouveaux quartiers, du littoral, des portes d'entrée et vitrines territoriales pour un cadre de vie et une attractivité améliorée**

**Fiche mesure n°2 :**

**Renouveler et revitaliser qualitativement nos vitrines territoriales, nos espaces urbains et littoraux**

• **Contexte général :**

Perpignan Méditerranée, dans le respect des compétences de chacun et de son identité catalane et méditerranéenne, entend soutenir et accompagner la vitalité de l'ensemble de ses composantes urbaines et de sa façade maritime.

Cette orientation s'inscrit dans un contexte de recomposition des façons de penser la ville, fruit des grands bouleversements climatiques, naturels, sanitaires, gérontologiques, et à leurs traductions réglementaires en matière de sobriété foncière et de protection des populations face aux risques.

Plusieurs logiques guident l'attelage Communes-Métropole :

- la logique de projet et la complémentarité des actions, favorisée et facilitée par les dispositifs de contractualisation coordonnés par PMM.
- la cohésion communautaire, dans le respect de nos spécificités (cœur de métropole, littoral, plaine et massifs striés par les grandes vallées), en considérant que chacune apporte à l'autre, avec des richesses complémentaires et interdépendantes, et sans priorisation hiérarchique.
- la proximité, par des outils techniques et des investissements qui innervent notre Communauté et concrétisent nos stratégies.

A travers leurs projets prospectifs et urbains, les 36 communes sont les actrices de cette bascule générale de revitalisation et de mixité urbaine, avec le soutien décisif de l'État, de la Région et du Département.

Cette ambition suppose une intervention à de multiples échelles au service de la solidarité et du rééquilibrage territorial : la centralité majeure de Perpignan incluant notamment son centre historique, ses faubourgs, ses trois quartiers NPNRU, ses neuf quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ; les centralités secondaires labélisées « bourgs-centres » ; les cœurs de villes et villages de nos communes ; notre façade maritime.

• **Objectifs et contenu :**

Les objectifs de la mesure sont :

- Adosser nos stratégies sur l'armature territoriale du Roussillon et le concept d'Archipel (*maillage territorial favorisant la mise en réseau et la valorisation des équipements et des services comme l'émergence de projets partagés entre communes*)
  - Maillage du territoire en équipements et services de proximité **Consolidation/complémentarité des « Bourgs-Centres Occitanie »**
  - Consolidation **centralité motrice de Perpignan** et **projets structurants** de la ville
- Agir sur tous les fronts pour **revitaliser les centralités communales** au service d'une intercommunalité plus forte
- Equiper les territoires des infrastructures nécessaires à l'instauration d'un **service public de qualité**
- Réaménager qualitativement nos grandes **portes** et **entrées de ville, lieux de projets** et **vitrines du Roussillon**
- Accélérer le **réinvestissement du centre historique de Perpignan**, de nos **cœurs de quartiers, villes et villages**
  - **Requalification/revitalisation des quartiers et centres anciens** (y compris NPNRU, Politique de la Ville, "Action Cœur de Ville, programme de réhabilitation des bâtiments communaux, requalification des espaces publics, programme de sécurisation et de **mise en accessibilité des bâtiments** recevant du public, **commerce de proximité**)
  - **Offre résidentielle de qualité et accompagnement/dispositifs opérationnels pour l'habitat ancien** (OPAH RU, VOC-POPAC, RHI-THIRORI, lutte contre la vacance, permis de louer, réhabilitation, maintien à domicile...)\_**Anticipation de la transition gérontologique** sur la base de nos compétences, en lien avec les communes, les CCAS mais également avec le Département et les bailleurs sociaux (PIG, habitat-maintien à domicile, aménagements et

équipements urbains, accès aux soins, mobilité, action sociale, animations, expérimentation du béguinage, agrément de l'EHPAD de Rivesaltes, etc.)

- **Recyclage des friches urbaines, industrielles et commerciales**

- Repenser nos **villes maritimes** et notre **ouverture sur le monde de la mer** (économie bleue, tourisme résilient/durable)

- **Projets littoraux innovants** et coordination de **stratégies portuaires durables\_Projet Partenarial d'Aménagement TET-MED**

**A travers le CTO, les partenaires s'engagent à horizon 2028** à mettre en œuvre des actions qui permettent de :

- promouvoir des aménagements responsables et durables
- favoriser l'attractivité des Bourgs Centres. Il s'agira notamment de :
  - Améliorer le cadre de vie des Bourgs Centres
  - Soutenir des équipements permettant de renforcer l'offre de service à la population dans le domaine de la santé, l'enfance jeunesse, les sports, les loisirs, la culture, le patrimoine, la mise en accessibilité des équipements
  - Favoriser le développement du commerce de proximité

- **Contribution de ce/ces mesures à l'atteinte de l'AMBITION PMM 1:**

- ⇒ La métropole à forte identité



- **Contribution de cette mesure à l'atteinte de l'AMBITION CCSR 1:**

- ⇒ **1 - Accueillir**



- **Contribution de ce/ces mesures à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**

- ⇒ **Améliorer la santé et le bien-être des habitants**



- ⇒ **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables**

- ❖ **Types de projets concernés par cette mesure :**

- *Création/Réhabilitation de logements sociaux dont logements communaux*
- *Désimperméabiliser et renaturer les centres bourgs*
- *Réaménagements urbain / valorisation des espaces publics résilients / Création de maisons de projets ou maisons de quartiers dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville*
- *Création/extension de structures d'accueil pour la petite enfance*
- *Ecoles primaires : Rénovation énergétique, mise en accessibilité et désimperméabilisation des cours*
- *Création/extension de maisons et centres de santé*
- *Soutien du commerce de proximité et de l'artisanat d'art*
- *Création/rénovation d'équipements sportifs d'intérêt local*
- *Mise en accessibilité des bâtiments publics*

#### **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de contrats Bourgs centres mis en œuvre et accompagnés
- Nombre de communes concernées
- Nombre d'aménagements réalisés

#### **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- ⇒ SRADDET Occitanie 2040, défis de l'attractivité et des coopérations
- ⇒ Contrats Bourgs Centres Occitanie 2022-2028
- ⇒ CRTE Perpignan Méditerranée Métropole 2021-2026
  - *Pilier 4\_Cohésion sociale et territoriale / Orientation Stratégique XII*
- ⇒ SCOT de la Plaine du Roussillon
  - *Ambition A\_Accueillir et valoriser*
- ⇒ Programme EU 2021-2027\_ATI
  - *Priorité 5\_Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources / Objectif spécifique RS05.1\_ Encourager le développement*

*social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines*

- ⇒ Projet de territoire de Perpignan Méditerranée Métropole
  - *Engagement 2 et 3*
- ⇒ Projet de territoire de la Communauté des Communes Sud Roussillon
  - *Ambition 1*

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure** : en articulation avec FM1, FM3

**ANNEXE 3**  
**Objectifs stratégiques et fiches mesures**

**Objectif stratégique n° 2.1 :**

**S'impliquer dans des logiques de solidarité, de développement et de coopération transfrontalière en termes d'identité, de cohésion et de rayonnement**

**Fiche mesure n° 3 :**

**Bâtir de véritables réseaux d'alliances territoriales et agir pour le rééquilibrage territorial, de portées métropolitaines et transfrontalières**

• **Contexte général :**

Notre positionnement ciblé, celui d'un territoire d'équilibre qui ambitionne de créer les conditions d'un système territorial complet et de qualité, rend nécessaire de se doter de politiques et marqueurs à visées métropolitaines, dans un contexte transfrontalier à mieux exploiter.

Ces marqueurs concernent plus spécifiquement l'enseignement supérieur, autour de l'Université de plein exercice qu'est l'Université de Perpignan, mais également l'ensemble de l'offre formative pour faire de Perpignan Méditerranée et du Pays Catalan un territoire des savoirs. Accroître notre attractivité étudiante par les formations proposées, le « design » de nos sites universitaires, le lien avec les entreprises, et le travail sur l'ensemble des composantes de notre système territorial.

L'une de ces composantes est la grande accessibilité à notre territoire qui, à bien des égards, reste largement perfectible en infrastructures et services aéroportuaires et ferroviaires. Dans notre territoire, le développement d'un service public global de la mobilité fiable, intelligent et capable d'innover et de se réinventer face aux enjeux sociétaux et climatiques est une priorité.

Autre composante forte à cultiver, notre rayonnement culturel alliant culture populaire et la qualité du plus haut niveau, autour d'équipements, d'événements, ou de structures exceptionnelles comme notre Conservatoire à Rayonnement Régional, facteur d'attractivité résidentielle et entrepreneuriale.

En matière de rayonnement sportif, le territoire est riche et permet la pratique sportive du quotidien dans nos 36 communes avec cependant des équipements qui restent à envisager, et des mutualisations à imaginer pour une couverture territoriale accrue. En matière de sport de haut niveau, pour la progression de nos clubs fanions, et l'accueil d'équipes en stage ou en bases-arrière lors de grands événements, Perpignan Méditerranée, forte de ses atouts, et en lien avec ses territoires mitoyens, souhaite trouver des pistes de progrès.

D'autres composantes de notre système territorial à visée métropolitaine et de portée transfrontalière, s'inscrivent en transversalité dans les 14 autres engagements de notre projet.

• **Objectifs et contenu :**

Les objectifs de la mesure sont :

- **Faire rayonner le Roussillon à travers une offre sportive et culturelle d'envergure** (équipements sportifs, équipements culturels et de congrès)
- « **Désenclaver** » le Roussillon et **mailler** le territoire
  - **Desserte en transports collectifs plus dense et efficiente** (Performance des réseaux et **services de transports collectifs**- nouveaux services à la mobilité- **services aux usagers**)
  - Structuration des **pôles d'échanges multimodaux** (PEM)
  - **Maillage cyclable**- intensification des réseaux communaux et desserte des grands sites d'intérêt
- S'engager dans des **coopérations** issues de nos spécificités territoriales\_ Structurer une **solidarité** et des **alliances territoriales** et de projets à l'échelle du Pays Catalan
  - Coopérations transfrontalières- Solidarité territoriale et démarches de réciprocité
- Agir sur tous les fronts pour **revitaliser les centralités communales** au service d'une intercommunalité plus forte

**A travers le CTO, les partenaires s'engagent à horizon 2028** à soutenir et/ou développer des actions qui :

- Permettront de diminuer la part des déplacements effectués en véhicules individuels (aires covoiturage, voies réservées aux transports collectifs, PEM, pistes cyclables, Maison du Vélo, station d'avitaillement électrique)
- Permettront de mettre en place une ZFE
- Contribueront au rayonnement culturel et sportif du territoire (grands équipements culturels et sportifs)

• **Contribution de ce/ces mesures à l'atteinte de l'AMBITION PMM 2:**

⇒ **Euro-métropole d'Equilibre**



- **Contribution de cette mesure à l'atteinte de l'AMBITION CCSR :**

- ⇒ 1 – Accueillir

- ⇒ 3 - Coopérer



- **Contribution de ce/ces mesures à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**

- ⇒ Améliorer la santé et le bien-être des habitants

- ⇒ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables



- ❖ **Types de projet concernés par cette mesure :**

- Pôle d'échanges multimodaux, aires de covoiturage et infrastructures permettant la résilience énergétique et le développement des liaisons bas carbone
  - Aménagements de pistes cyclables en sites propres
  - Equipements sportifs et culturels structurants, pour renforcer l'envergure territoriale et/ou d'attractivité supra-territoriale

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Parts modales des déplacements domicile-travail
- Part transports publics dans déplacements
- Linéaires d'aménagements cyclables sécurisés
- Nombre d'usagers sensibilisés à la démarche
- Nombre de projets culturels et sportifs soutenus
- Nombre de PEM créés et taux d'occupation des PEM

### **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- ⇒ SRADDET Occitanie 2040, défi des coopérations
- ⇒ CRTE Perpignan Méditerranée Métropole 2021-2026
  - *Pilier 4\_Cohésion sociale et territoriale / Orientation Stratégique XIII*
- ⇒ Contrats Bourgs Centres Occitanie 2022-2028
- ⇒ SCOT de la Plaine du Roussillon
  - *Ambition A\_Accueillir et valoriser*
  - *Ambition B\_S'ouvrir et rayonner*
- ⇒ Programme EU 2021-2027\_ATI
  - *Priorité 5\_Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources / Objectif spécifique RS05.1\_ Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines*
- ⇒ Projet de territoire de Perpignan Méditerranée Métropole
  - *Engagement 2 et 5*
- ⇒ Plan VELO de Perpignan Méditerranée Métropole
  - *Compléter et renforcer le réseau cyclable favorable à la pratique quotidienne*
- ⇒ Plan Mobilités de Perpignan Méditerranée Métropole
  - *Inciter au développement de quartiers multifonctionnels et multimodaux*
  - *Favoriser l'accès multimodal aux services et équipements métropolitains*
  - *Organiser l'offre en transport en commun autour des quartiers et des équipements à fort potentiel*
  - *Faire du réseau de transport en commun urbain un acteur central de la dynamique du territoire*
  - *Coordonner les offres de mobilité*
  - *Aménager les entrées de ville : visibilité et accessibilité du territoire*
- ⇒ Projet de territoire de la Communauté des Communes Sud Roussillon
  - *Ambition 1 et 3*
- ⇒ Schéma directeur de la mobilité de la CCSR
  - *Le maillage cyclable : une infrastructure au cœur du schéma de mobilité et du développement touristique*
  - *Le développement du tourisme cyclable : l'innovation au service de la valorisation touristique du réseau cyclable*
  - *Les solutions alternatives : des compléments en matière de mobilité*

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure** : en articulation avec FM1, FM11

**ANNEXE 3**  
**Objectifs stratégiques et fiches mesures**

**Objectif stratégique n° 3.1 :**

**Créer de l'emploi et des richesses au travers d'un modèle d'aménagement économique plus qualitatif, répondant au double défi climat-énergie, s'inscrivant dans un système territorial favorable**

**Fiche mesure n° 4 :**

**Consolider et adapter notre stratégie économique en améliorant notre attractivité et nos parcs économiques**

• **Contexte général :**

L'attractivité constitue un des sujets centraux de notre projet de territoire car ses enjeux ne sont pas uniquement économiques, mais se traduisent également en termes d'emploi, de notoriété, visibilité et image différenciante, de rayonnement et d'alliances, de cadre de vie et d'environnement agricole et naturel, de qualité urbaine, de montée en gamme dans chaque initiative, d'équipements du territoire, de services au public, etc. Il est donc essentiel de développer une stratégie claire, assumée et promue collectivement, et de se doter d'un outil qui intègre l'ensemble des leviers de marketing territorial auprès de publics et compétences-cibles : entreprises, entrepreneurs, cadres, étudiants, etc. En ce sens, la Communauté urbaine a enclenché un chantier organisationnel majeur pour mieux faire connaître et comprendre notre stratégie économique, et travailler à l'attractivité et au rayonnement de notre territoire, par la création d'une structure « ex nihilo » ou rattachée à un outil existant.

PMM souhaite s'imposer comme la structure publique essentielle du développement économique en Roussillon, en articulation forte avec l'acteur Région, et les besoins identifiés par les acteurs économiques du territoire. L'ambition portée est de construire notre propre modèle de développement économique, en s'appuyant notamment sur nos 40 parcs économiques aménagés d'intérêt communautaire, et en intégrant la dimension « système territorial » comme facteur d'attractivité (coût et qualité du logement, infrastructures de transports, services de mobilités, services publics, équipements culturels et sportifs, offre de santé, formation initiale et continue, alimentation et circuits de proximité, cadre naturel, etc.).

Notre engagement se caractérise par la mise en œuvre de la stratégie ZAE 2021-2026 qui contribue notamment à fixer quatre sites d'intérêt stratégiques (Mas de la Garrigue Nord, Saint-Charles, Torremilà, Pôle nautique) et des sites à forte demande (Saint-Estève, Le Soler, Canohès, Saleilles) qui permettent l'accueil et le développement d'entreprises endogènes et exogènes, en création ou croissance, même si nous sommes conscients que les ZAE ne sont pas les seuls lieux d'implantation des entreprises. Ces parcs, en extension ou en renouvellement, doivent être le lieu d'une stratégie qualitative d'aménagement pour qu'ils soient mieux intégrés dans leur environnement urbain, moins consommateurs de foncier et d'énergie, et facilitateurs au moment d'attirer et conserver les compétences humaines. Des projets de parcs de proximité sont également identifiés à Estagel, Tautavel, Peyrestortes et Saint-Nazaire.

• **Objectifs et contenu :**

Les objectifs de la mesure sont :

- Mettre en œuvre une **stratégie d'attractivité en réseau**
  - Communication- marketing territorial- labels territoriaux
- Bien positionner l'offre de PMM à destination des entreprises et garantir leur « parcours immobilier »
  - **Zones d'Activités Economiques (ZAE)** d'excellence

• **Contribution de ce/ces mesures à l'atteinte de l'AMBITION PMM 3 :**

⇒ **Eco-métropole Intelligente**



❖ **Contribution de ce/ces mesures à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**

⇒ **Préserver et développer des emplois de qualité**



❖ **Types de projets concernés par cette mesure :**

- Soutien aux Zones économiques au service du développement de l'économie numérique et des nouvelles technologies
- Soutien de projets en secteurs économiques stratégiques du territoire (dont PPA St Charles)
- Soutien de projets en secteurs économiques à forte demande de proximité spécialisés

## Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

### Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

- ⇒ SRADDET Occitanie 2040, défi des coopérations
- ⇒ Contrats Bourgs Centres Occitanie 2022-2028
- ⇒ CRTE Perpignan Méditerranée Métropole 2021-2026
  - *Pilier 2\_Relance et développement économique du territoire / Orientation Stratégique V*
- ⇒ SCOT de la Plaine du Roussillon
  - *Ambition B\_S'ouvrir et rayonner*
- ⇒ Programme EU 2021-2027\_ATI
  - *Priorité 1\_Soutenir la relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante / Objectif spécifique RS01.3\_ Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs*
- ⇒ Projet de territoire de Perpignan Méditerranée Métropole
  - *Engagement 7*

### Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

**ANNEXE 3**  
**Objectifs stratégiques et fiches mesures**

**Objectif stratégique n° 3.1 :**

**Créer de l'emploi et des richesses au travers d'un modèle d'aménagement économique plus qualitatif, répondant au double défi climat-énergie, s'inscrivant dans un système territorial favorable**

**Fiche mesure n°5 :**

**Se concentrer sur les filières et segments de marché à fort potentiel de développement et de création d'emplois**

• **Contexte général :**

Générer une dynamique de création d'emplois, et de réduction significative des niveaux de chômage et de non-emploi, sont vitaux pour notre territoire et passent notamment par la poursuite de la diversification des filières économiques. Pour tendre vers cet objectif, Perpignan Méditerranée et le Roussillon cumulent la présence simultanée de filières fortes diversifiées, qui se réinventent et innovent (agriculture performante malgré des difficultés structurelles et conjoncturelles, tourisme plus durable et expérientiel, logistique internationale, construction durable), de filières et segments de marché d'avenir et à fort potentiel de développement (économie de la mer et nautisme, numérique, sport outdoor, vélo, etc.),

Perpignan Méditerranée souhaite miser sur ses caractéristiques territoriales pour développer l'accès à l'emploi et à l'apprentissage. Il s'agit d'impulser une dynamique en matière d'économie bleue ou encore de se pencher sur le gisement d'emplois industriels ou tertiaires (économie de la connaissance, activité des artisans, etc.) que peuvent constituer les énergies renouvelables dans un contexte climatique favorable.

Perpignan Méditerranée souhaite également orienter une partie du développement économique pour stimuler l'accès à l'emploi par des solutions d'activité pour les publics en difficulté. Plusieurs pistes sont évoquées autour de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire (se reporter à l'engagement n°15, objectif 38) ou encore d'une filière santé à structurer et consolider et des métiers pour travailler auprès des seniors actifs et personnes âgées.

Perpignan Méditerranée s'engage à poursuivre et amplifier son accompagnement de ces filières avec tous les acteurs économiques dans leurs mutations, essors et progressions, et en vue de diversifier et fluidifier le marché du travail sur le territoire.

• **Objectifs et contenu :**

Les objectifs de la mesure sont :

- Poursuivre et amplifier notre **accompagnement des filières identitaires et d'avenir, et pourvoyeuses d'emplois**
  - Déploiement du grand projet économique et urbain partenarial **Saint-Charles 2020-2040**
  - Economie et **savoir numérique** du territoire
  - Economie de la **mer et industrie nautique**
  - Renouveler le **produit touristique balnéaire**
  - **Centralités économiques** thématiques de l'archipel roussillonnais
  
- Explorer nos caractéristiques territoriales et socio-démographiques pour **créer de l'emploi**
  - En s'appuyant sur les **filières à fort potentiel de développement et d'innovation** (énergies renouvelables, construction durable, économie bleue, sport outdoor, tourisme durable et expérientiel, agriculture et agroalimentaire, art-patrimoine et culture, identité catalane, etc.)
  - Mettre en place des actions complémentaires aux **activités balnéaires** en capitalisant sur les **richesses et le potentiel de l'arrière-pays**
  - En s'appuyant sur les **filières favorables à l'emploi et à l'insertion** : économie circulaire, économie sociale et solidaire, santé et silver économie
  - Accompagnement de **filières économiques émergentes** : vélo, énergies renouvelables, hydrogène vert

• **Contribution de ce/ces mesures à l'atteinte de l'AMBITION PMM 3 :**

⇒ **Eco-métropole Intelligente**



- **Contribution de cette mesure à l'atteinte de l'AMBITION CCSR 2:**

- ⇒ 1 - Accueillir

- ⇒ 2 - Rayonner



- **Contribution de ce/ces mesures à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**

- ⇒ **Préserver et développer des emplois de qualité**



- **Types de projets concernés par cette mesure :**

- Soutien aux projets autour de l'économie de la mer, industrie nautique, emplois/métiers du nautisme
- Soutien aux opérations originales permettant le développement de solutions innovantes, la reconversion et le re-emploi dans les quartiers prioritaires
- Soutien aux projets permettant la promotion et l'accompagnement de l'entrepreneuriat
- Reconquête et recyclage des friches industrielles, agricoles, commerciales et tertiaires

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre d'entreprises en lien avec la croissance verte

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- ⇒ SRADDET Occitanie 2040, défi des coopérations
- ⇒ Contrats Bourgs Centres Occitanie 2022-2028
- ⇒ CRTE Perpignan Méditerranée Métropole 2021-2026
  - *Pilier 2\_Relance et développement économique du territoire / Orientation Stratégique V*
- ⇒ SCOT de la Plaine du Roussillon
  - *Ambition B\_S'ouvrir et rayonner*
- ⇒ Programme EU 2021-2027\_ATI
  - *Priorité 1\_Soutenir la relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante / Objectif spécifique RS01.3\_ Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs*
- ⇒ Projet de territoire de Perpignan Méditerranée Métropole
  - *Engagement 8*

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** en articulation avec FM6

**ANNEXE 3**  
**Objectifs stratégiques et fiches mesures**

**Objectif stratégique n° 3.2 :**

**Devenir un territoire de formation, de recherche, et d'enseignement supérieur équilibré, attractif, répondant aux besoins de recrutement des entreprises**

**Fiche mesure n° 6 :**

**Répondre aux besoins de recrutement des entreprises et stimuler l'entrepreneuriat**

• **Contexte général :**

Les entreprises en présence dans notre territoire sont confrontées à des besoins d'adaptation au marché, et un besoin de main d'œuvre impliquée. Les difficultés de recrutement dans certains secteurs interpellent l'ensemble du tissu économique local et peuvent contribuer au ralentissement de l'activité.

Perpignan Méditerranée est conscient que l'enseignement supérieur et la recherche-innovation, en lien fort avec le mode de l'entreprise, sont un levier puissant pour susciter des vocations et générer des compétences en « fertilisation croisée ». C'est en ce sens que l'objectif 15 « Devenir un territoire de formation, de recherche, et d'enseignement supérieur équilibré, attractif, répondant aux besoins de recrutement des entreprises » a été déterminé.

D'autres actions sont envisagées, en lien avec les organismes et partenaires de l'emploi, pour identifier les compétences en présence dans notre bassin d'emploi et identifier les transferts de personnel possibles entre filières, à tous niveaux de compétences. Des démarches d'attractivité ciblées, à destination d'étudiants ou de profils particuliers, sont également évoquées en lien avec l'objectif 18 « Mettre en œuvre une stratégie d'attractivité en réseau ».

Perpignan Méditerranée souhaite stimuler l'entrepreneuriat en accompagnant les entreprises aux moments clés de leur cycle de vie, et en facilitant leur couverture fibre optique et le développement des services numériques en lien avec l'action envisagée « PMM – Territoire intelligent » (action inscrite dans l'objectif 18).

Attirer et retenir les compétences et les talents, dans un contexte post-crise sanitaire où la place que l'on accorde au travail dans nos vies est de plus en plus questionnée (nouvelles attentes des salariés et porteurs de projets, hausse du taux de démission, secteurs qui peinent à recruter, salariés qui plébiscitent le télétravail, etc.), passe également par l'attention à porter sur nos atouts territoriaux à préserver et mieux valoriser, et sur notre « bien-vivre » : bien manger, se déplacer, bien se loger, accéder à la nature en ville et aux alentours, accéder aux soins, se divertir et se cultiver, s'inscrire dans la proximité et les services à la population.

• **Objectifs et contenu :**

Les objectifs de la mesure sont :

- Répondre aux enjeux de **recrutement des entreprises** à tous niveaux de compétences
  - **Formations** et offre de logements et d'hébergements dédiées aux **jeunes travailleurs**, aux apprentis et aux travailleurs saisonniers
- Stimuler l'entrepreneuriat, accompagner la **mutation du travail**, la connectivité, et faciliter la **création d'entreprises** (incubateurs, accélérateurs, pépinières, tiers-lieux... services numériques et déploiement de la fibre optique)
  - Consolidation de la chaîne d'**outils d'accueil des porteurs de projets** (couveuses, incubateurs, accélérateurs, pépinières, hôtels d'entreprises, tiers-lieux et espaces de co-working, fab-lab, solutions de télétravail)
  - Développement des **services numériques** aux habitants, entreprises, télétravailleurs en lien avec le déploiement de la fibre optique

**A travers le CTO, les partenaires s'engagent à horizon 2028** à mettre en œuvre des actions qui visent à redynamiser l'économie locale.

• **Contribution de ce/ces mesures à l'atteinte de l'AMBITION PMM 3 :**

⇒ **Eco-métropole Intelligente**



❖ **Contribution de ce/ces mesures à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**



⇒ **Préserver et développer des emplois de qualité**

❖ **Types de projets concernés par cette mesure :**

- Développement de services numériques aux habitants, entreprises et administrations...
- Développement d'outils numériques participatifs
- Adapter l'offre de formation aux besoins en numérique des entreprises
- Création de Tiers-lieux et espaces de co-working

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de porteurs de projets accompagnés
- Nombre d'emplois créés

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- ⇒ SRADDET Occitanie 2040, défi des coopérations
- ⇒ Contrats Bourgs Centres Occitanie 2022-2028
- ⇒ CRTE Perpignan Méditerranée Métropole 2021-2026
  - *Pilier 2\_Relance et développement économique du territoire / Orientation Stratégique V*
- ⇒ SCOT de la Plaine du Roussillon
  - *Ambition B\_S'ouvrir et rayonner*
- ⇒ Programme EU 2021-2027\_ATI
  - *Priorité 1\_Soutenir la relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante / Objectif spécifique RS01.3\_ Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs*
- ⇒ Projet de territoire de Perpignan Méditerranée Métropole
  - *Engagement 9*
- ⇒ Plan Mobilités de Perpignan Méditerranée Métropole
  - *Miser sur l'innovation numérique et l'Open Data*

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** en articulation avec FM5

**ANNEXE 3**  
**Objectifs stratégiques et fiches mesures**

**Objectif stratégique n° 4.1 :**

**Faire de l'agriculture un vecteur d'attractivité territoriale, économique et touristique, garante de l'alimentation des populations**

**Fiche mesure n° 7 :**

**Préserver et accompagner l'activité agricole pour maintenir ses multiples rôles**

• **Contexte général :**

Notre territoire est éminemment agricole. La mosaïque d'activités agricoles que le territoire présente tient une place forte : le maraîchage de plein champ ou sous abris, l'arboriculture, la viti-viniculture, mais également dans une proportion moindre l'élevage et les cultures céréalières ou fourragères.

Perpignan Méditerranée est attachée à cet atout économique, paysager et alimentaire majeur.

Si la tendance est à la réduction des surfaces et du nombre d'exploitations et d'actifs agricoles, il n'en demeure pas moins qu'une dynamique d'installation et d'extension des exploitations est à l'œuvre. Perpignan Méditerranée souhaite la soutenir. Pour cela il convient de préserver le capital productif et de favoriser sa mise en valeur au carrefour d'enjeux économiques, identitaires, d'aménagement, et alimentaires.

• **Objectifs et contenu :**

Les objectifs de la mesure sont :

- Participer à la **protection** et à la **gestion des espaces agricoles naturels périurbains**
  - Protection et gestion des **espaces agricoles** (PAEN, pastoralisme...)
  - Maintien de l'**agriculture** dans les **espaces urbains et périurbains** (jardins familiaux, fermes écocitoyennes ou urbaines, agriparc...)
- Accueillir de nouvelles populations dans un cadre environnemental et une qualité urbaine respectueux des valeurs du développement durable
  - Penser de nouveaux **quartiers enserrés dans une « mer verte »**
- Protéger et optimiser le **capital productif** sur le temps long
  - Reconquête\_entretien des **friches agricoles**
  - Canaux, équipements collectifs d'**irrigation** et droits d'arrosage nécessaires à l'activité

**A travers le CTO, les partenaires s'engagent à horizon 2028** à mettre en œuvre des actions qui favoriseront la préservation des terres agricoles, en particulier celles à forte valeur ajoutée agronomique et/ou paysagère.

• **Contribution de ce/ces mesures à l'atteinte de l'AMBITION PMM 2 et 4 :**

- ⇒ Euro-métropole d'Equilibre
- ⇒ Agro-métropole Nourricière



❖ **Contribution de cette mesure à l'atteinte de l'AMBITION CCSR 2:**

- ⇒ **1 - Accueillir**



❖ **Contribution de ce/ces mesures à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**

- ⇒ **Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions**
- ⇒ **Préserver et développer des emplois de qualité**



❖ **Types de projets concernés par cette mesure :**

- Développement de nouveaux espaces nourricier et pédagogiques en milieu urbain
- Création de Jardins familiaux

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Flux annuel d'artificialisation

### **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- ⇒ SRADDET Occitanie 2040, défi des coopérations
- ⇒ Contrats Bourgs Centres Occitanie 2022-2028
- ⇒ CRTE Perpignan Méditerranée Métropole 2021-2026
  - *Pilier 3\_ Transition écologique et énergétique / Orientation Stratégique XI*
- ⇒ SCOT de la Plaine du Roussillon
  - *Ambition B\_ S'ouvrir et rayonner*
- ⇒ Programme EU 2021-2027\_ATI
  - *Priorité 5\_Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources / Objectif spécifique RS05.1\_ Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines*
- ⇒ Projet de territoire de Perpignan Méditerranée Métropole
  - *Engagement 10*
- ⇒ Projet de territoire de la Communauté des Communes Sud Roussillon
  - *Ambition 1*

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** en articulation avec FM8, FM9

**ANNEXE 3**  
**Objectifs stratégiques et fiches mesures**

**Objectif stratégique n° 4.1 :**

**Faire de l'agriculture un vecteur d'attractivité territoriale, économique et touristique, garante de l'alimentation des populations**

**Fiche mesure n° 8 :**

**Innovier et dynamiser pour relever les défis du moment**

• **Contexte général :**

L'agriculture roussillonnaise fait face à un contexte en constante mutation. Qu'il s'agisse des orientations de la Politique Agricole Commune, des évolutions du marché local, national et mondial, du cadre réglementaire qui régit les autorisations d'utilisation des phytosanitaires ou les possibilités de prélèvement des différentes ressources en eau, du changement climatique dont les effets sont d'ores et déjà visibles, des aléas climatiques, ou encore des attentes des consommateurs, la profession n'a pas d'autre choix que de s'adapter continuellement à ces évolutions.

Perpignan Méditerranée, par l'exercice de sa compétence Développement Économique, entend soutenir la profession en matière d'innovation et de dynamisation de l'activité, pour relever les défis du moment.

Pour cela, il s'agit de s'accorder sur une stratégie agricole à construire, qui précise les objectifs visés et par voie de conséquences, les modalités de collaboration entre les différents groupes d'acteurs.

Un des enjeux du renouvellement de la population agricole se trouve dans la valorisation des métiers de l'agriculture et dans l'installation d'agriculteurs notamment hors cadre familial. Perpignan Méditerranée souhaite faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs sur son territoire.

Par ailleurs, la métropole entend rapprocher l'agriculture et le tourisme, deux de ses piliers économiques historiques, dans l'idée de tisser des relations synergiques et durables.

• **Objectifs et contenu :**

Les objectifs de la mesure sont :

- Remplacer l'**agriculture** au cœur du débat et s'accorder sur une **stratégie agricole** (soutien/formation)
  - Soutien technique et financier aux acteurs de l'agriculture dans leurs investissements en lien avec l'adaptation au changement climatique

**A travers le CTO, les partenaires s'engagent à horizon 2028** à mettre en œuvre des actions pour le maintien de l'activité agricole sur le territoire

• **Contribution de ce/ces mesures à l'atteinte de l'AMBITION PMM 4 :**

⇒ **Agro-métropole Nourricière**



• **Contribution de ce/ces mesures à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**

⇒ **S'adapter au changement climatique**



❖ **Types de projets concernés par cette mesure :**

- Aides aux agriculteurs pour la diversification de leurs activités
- Aménagement d'espace de production et de commercialisation

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Superficie agricole utilisée
- Nombre d'agriculteurs intégrés à la démarche

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- ⇒ SRADDET Occitanie 2040, défi des coopérations
- ⇒ Contrats Bourgs Centres Occitanie 2022-2028
- ⇒ CRTE Perpignan Méditerranée Métropole 2021-2026
  - *Pilier 3\_ Transition écologique et énergétique / Orientation Stratégique XI*
- ⇒ Contrat PMM-Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
  - Axe3\_ Libérer les captages des pesticides et/ou veiller à leur non aggravation
- ⇒ SCOT de la Plaine du Roussillon
  - *Ambition B\_ S'ouvrir et rayonner*

- ⇒ Programme EU 2021-2027\_ATI
  - *Priorité 1\_Soutenir la relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante / Objectif spécifique RS01.3\_ Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs*
- ⇒ Projet de territoire de Perpignan Méditerranée Métropole
  - *Engagement 11*

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure** : en articulation avec FM7, FM9

**ANNEXE 3**  
**Objectifs stratégiques et fiches mesures**

**Objectif stratégique n° 4.1 :**

**Faire de l'agriculture un vecteur d'attractivité territoriale, économique et touristique, garante de l'alimentation des populations**

**Fiche mesure n° 9 :**

**Promouvoir une alimentation saine et durable**

• **Contexte général :**

Au-delà des bénéfices recherchés en matière d'emploi agricole et de retombées économiques directes (valorisation des produits agricoles et de la mer, et agroalimentaires) et indirectes (attractivité touristique et résidentielle, image de qualité, meilleure protection de l'environnement, des espaces marins et des paysages, ...) pour le territoire, la communauté urbaine vise également à promouvoir et favoriser une alimentation de meilleure qualité et qui repose davantage sur les productions locales.

Historiquement, la production agricole et viticole roussillonnaise s'est principalement orientée sur les marchés d'expédition. Aujourd'hui, quand bien même elle serait entièrement destinée aux marchés locaux, elle ne permettrait de couvrir qu'une très faible part des besoins alimentaires des populations (moins de 10% selon la plateforme ©CRATER). En parallèle, le budget moyen des ménages alloué à l'alimentation n'a cessé de baisser depuis la moitié du siècle dernier (35% en 1960, 20% en 2014 selon l'INSEE). Pourtant, un regain d'intérêt pour une alimentation saine, de qualité, locale et équitable se fait sentir, d'abord en lien avec les crises sanitaires successives des secteurs agricoles et agro-alimentaires, mais aussi désormais en réponse à la crise de la Covid 19 qui a rappelé l'importance de la souveraineté alimentaire et des circuits de proximité.

Ainsi, l'alimentation relève de divers enjeux : enjeux de santé publique, de société, de patrimoine culturel... Elle peut fédérer d'une part les professionnels de l'agriculture, du tourisme et de l'hôtellerie et d'autre part les producteurs et les consommateurs. Elle constitue un vecteur de rayonnement territorial et une composante importante du bien-vivre local.

• **Objectifs et contenu :**

Les objectifs de la mesure sont :

- Promouvoir le **manger local** et le **bien-manger**
  - Création d'un outil culturel à fort rayonnement\_concept « Cités de la gastronomie et du vin »
  - Approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de qualité
- Participer au développement et à la **structuration des circuits courts de proximité**
  - Approvisionnement du territoire en produits locaux (démarche « ceintures agricoles périurbaines »)\_accompagnement commercialisation en circuits-court

**A travers le CTO, les partenaires s'engagent à horizon 2028** à mettre en œuvre des actions intégrant les producteurs locaux dans la vente en circuits de proximité, l'élaboration et la conduite de stratégies pour l'approvisionnement en produits du territoire de la restauration hors domicile, l'évolution vertueuse de l'agriculture et la promotion d'une alimentation saine et locale

• **Contribution de ce/ces mesures à l'atteinte de l'AMBITION PMM 4 :**

⇒ **Agro-métropole Nourricière**



• **Contribution de ce/ces mesures à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**

⇒ **Améliorer la santé et le bien-être des habitants**



❖ **Types de projets concernés par cette mesure :**

- *Restructuration des espaces de restauration collective en faveur de la transition alimentaire et la production sur place*
- *Création d'espace de commercialisation et de valorisation des produits alimentaires locaux*

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Part de la surface agricole utile en agriculture biologique

### **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- ⇒ SRADDET Occitanie 2040, défis de l'attractivité et des coopérations
- ⇒ Contrats Bourgs Centres Occitanie 2022-2028
- ⇒ CRTE Perpignan Méditerranée Métropole 2021-2026
  - *Pilier 3\_ Transition écologique et énergétique / Orientation Stratégique X*
- ⇒ SCOT de la Plaine du Roussillon
  - *Ambition B\_ S'ouvrir et rayonner*
- ⇒ Programme EU 2021-2027\_ATI
  - *Priorité 1\_ Soutenir la relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante / Objectif spécifique RS01.3\_ Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs*
  - *Priorité 2\_ Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée / Objectif spécifique RS02.6\_ Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources*
- ⇒ Projet de territoire de Perpignan Méditerranée Métropole
  - *Engagement 11*

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** en articulation avec FM7, FM8

**ANNEXE 3**  
**Objectifs stratégiques et fiches mesures**

**Objectif stratégique n° 5.1 :**

**Protéger et valoriser notre patrimoine naturel**

**Fiche mesure n° 10 :**

**Valoriser nos richesses naturelles et notre cadre de vie d'exception**

• **Contexte général :**

Si la communauté urbaine gère, par l'exercice de ses compétences, un certain nombre de sites, aux sensibilités écologiques variées, elle souhaite aujourd'hui structurer et assumer une stratégie environnementale intégrée, adossée sur ses propres domaines d'intervention et ceux de ses communes membres.

Le développement et la gestion d'espaces de nature en ville constituent une des réponses aux attentes de la population dans un contexte de croissance démographique, de développement de l'urbanisation et de densification du bâti. Ces espaces de nature permettent d'accueillir les populations pour différents usages (promenades, lieux de rencontre, jeux, observation, recueillement, parcours sportif, événementiel, éducation à l'environnement...). Ils jouent également un rôle favorable dans la nécessaire adaptation au changement climatique : zones de fraîcheur, infiltration des eaux pluviales, écrêtement des crues...

Outre une ingénierie territoriale adaptée et au service de nos communes, des objectifs communautaires sont formulés pour valoriser les espaces naturels en poursuivant et amplifiant notre implication dans nos 8 sites en gestion, et en s'inspirant de démarches phares comme Es Têt ou la Diagonale du Vernet en émergence.

• **Objectifs et contenu :**

Les objectifs de la mesure sont :

- Construire une **stratégie environnementale intégrée**
  - Protection et préservation du patrimoine naturel et paysager, des milieux aquatiques et de la biodiversité (espaces naturels en gestion, littoral et complexes lagunaires)
  - Gestion intégrée de l'eau (optimisation/maillage infrastructures existantes, recherches économies d'eau)
  - Accueillir de nouvelles populations dans un cadre environnemental et une qualité urbaine respectueux des valeurs du développement durable
- Développer la **nature en ville et en bordure de villes et villages**
  - Développement et maillage des espaces de nature en ville\_conception de grands espaces de nature à rayonnement intercommunal\_ceintures vertes\_parcs linéaires\_traitement des berges et des cours d'eau
- Valoriser les **espaces naturels préservés** auprès des populations
  - Dessiner une trame verte et bleue, support potentiel de mobilités douces

**A travers le CTO, les partenaires s'engagent à horizon 2028** à mettre en œuvre des actions qui visent à promouvoir des aménagements responsables et durables afin de rendre les espaces « urbains » plus résilients, à réduire la vulnérabilité du territoire, à préserver la biodiversité, les grands ensembles naturels, de partager la ressource en eau et en maîtriser les consommations.

• **Contribution de ce/ces mesures à l'atteinte de l'AMBITION PMM 5 :**

⇒ **Bio-métropole d'Excellence**



• **Contribution de ce/ces mesures à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**

⇒ **Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions**



❖ **Types de projets concernés par cette mesure :**

- Protection et valorisation des espaces naturels
- Création de voies douces (dont Es Tet)
- Développement de la nature en ville
- Soutien aux projets d'agro pastoralisme

#### **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Répartition des sols artificialisés
- Flux annuel artificialisation
- Répartition des types de sols
- Part des cours d'eau en bon état écologique
- Rendement de distribution d'eau potable
- Evolution de la consommation d'eau sur le territoire, par secteur, par équipement

#### **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- ⇒ SRADDET Occitanie 2040, défis de l'attractivité et des coopérations
- ⇒ Contrats Bourgs Centres Occitanie 2022-2028
- ⇒ CRTE Perpignan Méditerranée Métropole 2021-2026
  - *Pilier 3\_ Transition écologique et énergétique / Orientation Stratégique IX*
- ⇒ Contrat PMM-Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
  - Axe 1\_Maintenir l'effort sur l'assainissement et sécuriser le bon état des ressources
  - Axe 2\_Economiser l'eau, sécuriser l'alimentation en eau potable, assurer le retour quantitatif des ressources en eau
  - Axe3\_Libérer les captages des pesticides et/ou veiller à leur non aggravation
- ⇒ Contrat CCSR-Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
  - Axe eau potable\_Amélioration de la connaissance et de l'exploitation des données
  - Axe eau potable\_Economies d'eau en améliorant les rendements de réseau et en incitant à la réduction des consommations
  - Axe eau potable\_Développement de la gestion différenciée des ressources en participant à la réduction des déséquilibres connus par les masses d'eau en déficit
  - Axe assainissement\_Traiter les défauts structurels des réseaux
  - Axe assainissement\_Réutiliser les eaux usées rejetées par les stations d'épuration
  - Axe assainissement\_Privilégier l'infiltration de l'eau de pluie là où elle tombe
- ⇒ SCOT de la Plaine du Roussillon
  - *Ambition C\_Préserver et s'adapter*
- ⇒ Programme EU 2021-2027\_ATI
  - *Priorité 2\_Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée / Objectif spécifique RS02.7\_ Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution*
  - *Priorité 5\_Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources / Objectif spécifique RS05.1\_ Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines*
- ⇒ Projet de territoire de Perpignan Méditerranée Métropole
  - *Engagement 13*

**ANNEXE 3**  
**Objectifs stratégiques et fiches mesures**

**Objectif stratégique n° 5.2 :**

**Poursuivre le virage déjà engagé de la transition énergétique et écologique**

**Fiche mesure n° 11 :**

**Devenir le territoire à énergie positive, à la pointe des ENR**

• **Contexte général :**

Dès l'approbation de son premier Plan Climat en 2012, Perpignan Méditerranée s'est inscrit dans une trajectoire pour devenir Territoire à Énergie Positive à horizon 2050 et couvrir la consommation énergétique par la production d'énergie renouvelable. Aujourd'hui, l'éolien, le photovoltaïque et l'incinération produisent l'équivalent de 36% de l'électricité consommée sur notre territoire. Pour aller plus loin, le territoire bénéficie de nombreux gisements énergétiques (solaires, éoliens, biomasse) qui peuvent être exploités afin de limiter sa dépendance aux énergies fossiles, réduire la facture énergétique, et ainsi limiter les émissions de gaz à effet de serre. Développer les énergies renouvelables peut générer des emplois locaux non délocalisables et des retombées économiques non négligeables.

Perpignan Méditerranée souhaite poursuivre et amplifier son engagement dans la transition énergétique et jouer de ses atouts en matière de recherche et de développement pour devenir le territoire d'excellence de la région Occitanie-Pyrénées Méditerranée en la matière. Elle peut compter sur la présence sur son territoire du pôle de Compétitivité DERBI mais également de l'école Sup'ENR (UPVD-INSA) qui forme des ingénieurs spécialisés.

Le rapprochement de l'agriculture et du développement des énergies renouvelables peut être réfléchi dans une logique de relation gagnant-gagnant et dans le respect des objectifs de protection des terres et des activités agricoles.

En outre, le défi de l'acceptation sociale du développement des énergies renouvelables peut être relevé par la recherche d'une meilleure distribution des richesses produites et une meilleure réduction des impacts potentiellement négatifs du développement des EnR sur les paysages et sur l'environnement en particulier.

Avant même la production d'énergie renouvelable, la sobriété énergétique constitue la priorité en termes de lutte contre le changement climatique, de maintien du pouvoir d'achat des ménages, de compétitivité des entreprises, de maintien de la qualité de vie. Favoriser des modes de déplacements durables et rénover les passoires énergétiques constituent les deux défis prioritaires de la diminution des consommations.

• **Objectifs et contenu :**

Les objectifs de la mesure sont :

- **Définir un futur énergétique et renforcer notre attractivité résidentielle et économique** (méthanisation-réseau de chaleur, parcs photovoltaïques, plateforme de rénovation énergétique, chaleur renouvelable)
  - **Déploiement des actions issues du Schéma directeur de l'énergie** en vue de construire de façon opérationnelle le mix énergétique décarboné de notre territoire en appui sur nos sources de production existantes (parcs photovoltaïques, solarisation parking/bassins de rétention, méthanisation-réseau de chaleur, dispositif de type "power road", chaleurs renouvelables en remplacement des énergies fossiles)
  - Extension/création de **réseaux de chaleur urbain**
  - Accompagnement des propriétaires sur la réhabilitation et la **rénovation énergétique de leurs logements et copropriétés**
  - Déploiement de **motorisations alternatives**
- Faire des communes des **acteurs-clés de la transition énergétique**
  - Déclinaison locale du Plan Climat (contribution des communes à la lutte contre le changement climatique)
  - Réduction de l'**empreinte énergétique des bâtiments publics** (rénovation énergétique des bâtiments)
  - **Rénovation de l'éclairage public**
- Développer un projet territorial et économique d'excellence en appui sur l'Écoparc Catalan

***A travers le CTO, les partenaires s'engagent à horizon 2028*** à mettre en œuvre des actions qui permettront d'améliorer la performance énergétique des logements, le développement du photovoltaïsme, la modernisation de l'éclairage public, le développement de modes de transports alternatifs innovants, les projets de chaleur renouvelable.

• **Contribution de ce/ces mesures à l'atteinte de l'AMBITION PMM 5 :**

⇒ **Bio-métropole d'Excellence**



- **Contribution de cette mesure à l'atteinte de l'AMBITION CCSR 2:**

- ⇒ 1 - Accueillir



- **Contribution de ce/ces mesures à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**

- ⇒ S'adapter au changement climatique

- ⇒ Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive



- ❖ **Exemples des projets concernés par cette mesure :**

- Rénovation énergétique des bâtiments publics
- Développement de solution nouvelle en matière de production d'énergies renouvelables
- Aide à l'acquisition de véhicules électriques communaux

#### **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Consommation d'énergie finale
- Facture énergétique
- Production EnR
- Part Enr / Consommation d'énergie
- Logements : type et combustible principal
- Part des ménages en situation de précarité énergétique logement

#### **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- ⇒ SRADDET Occitanie 2040, défi de l'attractivité
- ⇒ Contrats Bourgs Centres Occitanie 2022-2028
- ⇒ CRTE Perpignan Méditerranée Métropole 2021-2026
  - *Pilier 3\_ Transition écologique et énergétique / Orientation Stratégique VII*
- ⇒ SCOT de la Plaine du Roussillon
  - *Ambition C\_Préserver et s'adapter*
- ⇒ Programme EU 2021-2027\_ATI
  - *Priorité 1\_Soutenir la relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante / Objectif spécifique RS01.2\_ Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens et des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics*
  - *Priorité 2\_Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée / Objectif spécifique RS02.2 et RS02.3 (énergies renouvelables et équipements de stockage énergétique intelligent)*
- ⇒ Projet de territoire de Perpignan Méditerranée Métropole
  - *Engagement 14*
- ⇒ Plan Mobilités de Perpignan Méditerranée Métropole
  - *Maîtriser et réduire les nuisances liées à la circulation en hypercentre*
  - *Encourager des transports respectueux de l'environnement*
- ⇒ Projet de territoire de la Communauté des Communes Sud Roussillon
  - *Ambition 1*
- ⇒ Schéma directeur de la mobilité de la CCSR
  - *Les solutions alternatives : des compléments en matière de mobilité*

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** en articulation avec FM3

**ANNEXE 3**  
**Objectifs stratégiques et fiches mesures**

**Objectif stratégique n° 5.2 :**

**Poursuivre le virage déjà engagé de la transition énergétique et écologique**

**Fiche mesure n° 12 :**

**Devenir un territoire résilient, sobre et responsable en matière de ressources**

• **Contexte général :**

La plaine du Roussillon est soumise à différents risques naturels avec lesquels elle doit composer. Il s'agit d'une part de prévenir les risques naturels, en anticipant leur évolution au regard du changement climatique et des évolutions territoriales, et d'autre part de s'adapter.

Le changement climatique à l'œuvre amène les collectivités à redoubler d'efforts et de vigilance quant à la préservation des ressources et à la limitation des effets attendus en termes de risques, de surchauffe urbaine ou encore de pressions sur la biodiversité.

La collecte et le traitement des déchets constituent par ailleurs un levier déterminant aux mains de Perpignan Méditerranée pour notre qualité environnementale et de vie. L'économie circulaire, en proposant un changement de paradigme dans les modes de consommations, permet d'activer des leviers d'adaptation pour devenir un territoire résilient.

• **Objectifs et contenu :**

Les objectifs de la mesure sont :

- **Protection des populations face aux risques** (risque inondation)
- Stratégie d'adaptation de la **gestion intégrée de la côte sableuse** catalane\_résilience du littoral
- Requalification des espaces publics\_**zone de surchauffe urbaine** (végétalisation, désimperméabilisation,...)
- **Protection des ressources en eau** (démarches de renaturation,...)
- Prévenir la **production de déchets** et **réduire leur présence dans la nature**
  - Sensibilisation sur la **prévention des déchets** et au **tri sélectif** depuis l'acte d'achat
  - **Favoriser et densifier le maillage des points d'apport volontaire** (conteneurs à verre, à textiles)
  - Valoriser les **bio-déchets** et développer les **pratiques agro-écologiques**
  - Encourager le **réemploi** et accompagner le développement de structures de types « **ressourceries** », « **recycleries** », « **Repair café** » et ateliers de réparations
- S'engager dans une **trajectoire d'économie circulaire**

**A travers le CTO, les partenaires s'engagent à horizon 2028** à soutenir et/ou développer des actions qui permettent de lutter contre les îlots de chaleur, de renforcer la présence en eau raisonnée, de promouvoir des aménagements responsables et durables afin de rendre les espaces « urbains » plus résilients aux épisodes de canicule, qui œuvrent à la résilience du littoral

• **Contribution de ce/ces mesures à l'atteinte de l'AMBITION PMM 1:**

⇒ **Bio-métropole d'Excellence**



• **Contribution de cette mesure à l'atteinte de l'AMBITION CCSR 2:**

⇒ **1 - Accueillir**



• **Contribution de ce/ces mesures à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT**

- ⇒ **S'adapter au changement climatique**
- ⇒ **Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive**



❖ **Types de projets concernés par cette mesure :**

- *Résilience du littoral*
- *Sensibilisation et éducation pour la prévention et limitation de la production de déchets (dont équipement pour les bio déchets et le compostage)*
- *Réutilisation des Eaux Usées*

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Émissions GES
- Consommation d'énergie finale
- Facture énergétique
- Flux annuel d'artificialisation
- Quantité de bio déchets valorisés

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- ⇒ SRADDET Occitanie 2040, défi des coopérations et du rayonnement
- ⇒ Contrats Bourgs Centres Occitanie 2022-2028
- ⇒ CRTE Perpignan Méditerranée Métropole 2021-2026
  - *Pilier 3\_ Transition écologique et énergétique / Orientation Stratégique VIII*
- ⇒ Contrat PMM-Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
  - *Axe 4\_ Gestion du littoral*
- ⇒ SCOT de la Plaine du Roussillon
  - *Ambition C\_ Préserver et s'adapter*
- ⇒ Programme EU 2021-2027\_ ATI
  - *Priorité 2\_ Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée / Objectif spécifique RS02.7\_ Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution*
- ⇒ Projet de territoire de Perpignan Méditerranée Métropole
  - *Engagement 15*
- ⇒ Projet de territoire de la Communauté des Communes Sud Roussillon
  - *Ambition 1*

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure** : en articulation avec FM11

